

RAPPORT ANNUEL
2022

**RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET
DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**
Exercice terminé le 31 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Au sujet d'IAMGOLD	2
Faits saillants	2
Résultats d'exploitation et résultats financiers	4
Perspectives	9
Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance	11
Rétrospective trimestrielle	
Afrique de l'Ouest	14
Amérique du Nord	17
Prospection	23
Activités abandonnées – Amérique du Sud	24
Situation financière	
Liquidités et ressources en capital	27
Flux de trésorerie	31
Tendances du marché	32
Risque de marché	33
Opérations entre parties liées	35
Capitaux propres	35
Rétrospective financière trimestrielle	36
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	36
Jugements importants, estimations et hypothèses	37
Mise en garde à l'intention des investisseurs à propos de l'utilisation des ressources	38
Nouvelles méthodes comptables	38
Risques et incertitudes	38
Mesures financières hors PCGR	40
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	49

INTRODUCTION

Le rapport de gestion suivant d'IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société »), en date du 16 février 2023, doit être lu conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités d'IAMGOLD et les notes afférentes au 31 décembre 2022 et pour l'exercice financier clos à cette date. Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en dollars américains, et les chiffres des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD au www.iamgold.com. Toutefois, les informations figurant sur le site Web ne sont en aucun cas intégrées dans le présent rapport de gestion ni n'en font partie.

AU SUJET D'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. En partenariat avec l'entreprise japonaise Sumitomo Metal Mining, la Société construit actuellement Côté Gold au Canada, un projet minier à grande échelle et de longue durée dont la mise en production est prévue au début de 2024 (les « activités poursuivies »). De plus, la Société possède un éventail de projets à des stades préliminaires et avancés dans des districts à fort potentiel dans les Amériques.

Le 31 janvier 2023, IAMGOLD a conclu la vente de sa participation dans Rosebel (voir ci-après). La mine Rosebel est comptabilisée dans les actifs détenus en vue de la vente et les activités abandonnées dans les états financiers et le rapport de gestion. Le 20 décembre 2022, la Société a conclu une entente définitive visant la vente de sa participation dans des actifs de mise en valeur et de prospection en Afrique de l'Ouest. Ces actifs sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente dans les états financiers et le rapport de gestion.

IAMGOLD emploie environ 3 300 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index¹.

FAITS SAILLANTS

Résultats des activités d'exploitation

- La production d'or attribuable atteignait 185 000 onces au quatrième trimestre et 713 000 onces pour l'exercice, soit une production supérieure à la fourchette des prévisions mises à jour entre 650 000 et 705 000 onces, ce qui est attribuable à l'excellent rendement d'Essakane et à un solide quatrième trimestre pour Rosebel.
- Le coût des ventes par once vendue au quatrième trimestre totalisait 1 130 \$, les coûts décaissés² par once vendue s'élevaient à 1 173 \$ et les coûts de maintien tout inclus² (« CMTI ») par once vendue atteignaient 1 672 \$. Les coûts décaissés par once vendue de 1 109 \$ pour l'exercice étaient conformes aux prévisions révisées entre 1 100 \$ et 1 130 \$ par once vendue, soit au bas de la fourchette; les CMTI par once vendue, de 1 581 \$ pour l'exercice 2022, étaient inférieurs à la fourchette des prévisions révisées établies entre 1 600 \$ et 1 650 \$ par once vendue.
- Au quatrième trimestre, les ventes d'or atteignaient 183 000 onces sur une base attribuable à un prix moyen réalisé de 1 670 \$ par once. Pour l'exercice, les ventes d'or atteignaient 721 000 onces sur une base attribuable à un prix moyen réalisé de 1 741 \$ par once.

Résultats des activités poursuivies (excluant Rosebel)

- La production d'or attribuable s'établissait à 116 000 onces au quatrième trimestre et à 499 000 onces pour l'exercice grâce au solide rendement continu d'Essakane.
- Pour le quatrième trimestre, le coût des ventes par once vendue atteignait 1 157 \$, les coûts décaissés par once vendue totalisaient 1 226 \$ et les CMTI par once vendue s'établissaient à 1 741 \$. Pour l'exercice, le coût des ventes par once vendue atteignait 1 041 \$, les coûts décaissés par once vendue totalisaient 1 052 \$ et les CMTI par once vendue s'établissaient à 1 508 \$.

Côté Gold

- Le 19 décembre 2022, la Société a annoncé une modification apportée à la convention de coentreprise Côté Gold (la « convention modifiée ») avec Sumitomo Metal Mining Co., Ltd. et SMM Gold Cote Inc. (« Sumitomo » ou « SMM ») la convention de coentreprise. À compter de janvier 2023, Sumitomo couvrira certains montants qu'IAMGOLD devait payer dans le cadre du financement du projet Côté Gold qui, au total, devraient représenter environ 340 millions \$ en 2023. En contrepartie du financement de ces sommes par Sumitomo, la Société transfèrera progressivement une participation approximative totale de 10 % dans Côté Gold à SMM (la « participation transférée ») au moment où SMM effectuera ces paiements, sous réserve du droit d'IAMGOLD de racheter la participation transférée à l'une des sept dates prévues conformément aux modalités de la convention modifiée afin de rétablir sa participation à 70 % dans le projet Côté Gold. Après l'exercice terminé le 31 décembre 2022, SMM a financé une somme de 126,4 millions \$ en vertu de l'entente de financement, réduisant ainsi de 5,0 %³ la participation de la Société dans le projet Côté Gold, qui est passée à 65,0 %.
- Au 31 décembre 2022, on estimait que le projet Côté Gold était réalisé à environ 73 %.

¹ Indice social Jantzi (« JSI »). Le JSI est un indice éthique d'actions ordinaires pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est modelé sur l'indice S&P/TSX 60. Il regroupe des sociétés qui satisfont à divers critères généraux en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

² Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ».

³ Selon les calculs de la Société.ure

- À Côté Gold, la Société a engagé des coûts de construction attribuables de 185,6 millions \$ pour le quatrième trimestre et de 631,9 millions \$ pour l'exercice 2022. Depuis le commencement de la construction, IAMGOLD a engagé des coûts de construction attribuables d'environ 1,2 milliard \$. Les coûts d'achèvement estimés à engager attribuables et les besoins en financement attribuables à la Société en 2023 s'élèvent à 800 et 875 millions \$, en supposant un taux de change \$ US/\$ CA de 1,32. Il est prévu que Sumitomo financera environ 340 millions \$ des besoins en financement de 2023, conformément à la convention modifiée, et qu'IAMGOLD devra financer entre 460 millions \$ et 535 millions \$ en 2023. Voir la rubrique « Projet Côté Gold ».
- Le 2 février 2023, la Société a annoncé des résultats d'analyse supplémentaires provenant du programme de forage au diamant en cours dans la zone Gosselin qui démontrent le potentiel d'expansion anticipé, en particulier au sud et sous les limites interprétées du modèle de la ressource du gisement.

Perspectives

- La production d'or attribuable en 2023, exception faite de celle de Rosebel, devrait se situer entre 410 000 et 470 000 onces, comprenant la production d'or attribuable prévue à Essakane, établie entre 340 000 et 380 000 onces, et la production d'or anticipée à Westwood, établie entre 70 000 et 90 000 onces.
- Les coûts décaissés par once vendue devraient se situer entre 1 125 \$ et 1 175 \$ et les CMTI par once vendue devraient s'établir entre 1 625 \$ et 1 700 \$. L'estimation tient compte de la flambée des prix de certains consommables au second semestre de 2022. Au premier semestre de 2023, les coûts décaissés et les CMTI par once vendue devraient se situer dans la fourchette supérieure des prévisions annuelles, voire la dépasser, en raison de la baisse de la production d'or et du volume des ventes, en plus d'un accroissement des activités de découverte conformément aux plans miniers, comparativement au second semestre de l'exercice.

Résultats financiers des activités poursuivies

- Au quatrième trimestre, les produits liés aux activités poursuivies dégagés de la vente de 126 000 onces d'or (115 000 onces sur une base attribuable) à un prix moyen réalisé de l'or de 1 639 \$ par once atteignaient 207,2 millions \$, et pour l'exercice, les produits de la vente de 555 000 onces d'or (506 000 onces sur une base attribuable) à un prix moyen réalisé de l'or de 1 721 \$ par once s'élevaient à 958,8 millions \$.
- Le profit net (perte nette) et la perte nette ajustée par action attribuable aux porteurs de capitaux propres¹ se chiffraient respectivement à (0,01) \$ et à (0,02) \$ au quatrième trimestre et le profit net (perte nette) et le profit net ajusté (perte nette) par action attribuable aux porteurs de capitaux propres² s'élevaient respectivement à (0,12) \$ et à (0,07) \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.
- La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation s'élevait à 12,3 millions \$ au quatrième trimestre et à 257,6 millions \$ pour l'exercice. La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation, avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants, s'élevait à 36,2 millions \$ au quatrième trimestre et à 298,2 millions \$ pour l'exercice.
- Le résultat avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »)¹ lié aux activités poursuivies s'est élevé à 57,8 millions \$ au quatrième trimestre et à 292,3 millions \$ pour l'exercice, et le BAIIA ajusté¹ s'est chiffré à 38,9 millions \$ au quatrième trimestre et à 313,4 millions \$ pour l'exercice.
- Les flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière¹ liés aux activités poursuivies ont affiché un montant négatif de 21,9 millions \$ au quatrième trimestre et un montant positif de 167,2 millions \$ pour l'exercice. Les flux de trésorerie disponibles générés par tous les sites d'exploitation minière se sont élevés à 0,2 million \$ au quatrième trimestre et à 187,6 millions \$ pour l'exercice.
- La trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les activités poursuivies atteignaient 407,8 millions \$ et les liquidités¹ s'élevaient à 434,4 millions \$ au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, les actifs détenus en vue de la vente et les activités abandonnées comprenaient 40,8 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Siège social

Le 31 janvier 2023, la Société a clôturé la vente de sa participation dans la mine Rosebel à Zijin Mining Group Co. Ltd., annoncée le 18 octobre 2022, et a reçu un produit net de 371,5 millions \$, constitué du produit de la vente de 360,0 millions \$ majoré de 15,0 millions \$ en trésorerie détenue par Rosebel au 31 janvier 2023, déduction faite d'un ajustement préliminaire du fonds de roulement de 3,5 millions \$. La Société devrait recevoir environ 24,8 millions \$ d'ici le 31 mars 2023, soit le solde de la trésorerie détenue par Rosebel au 31 janvier 2023, sous réserve des derniers ajustements du fonds de roulement. Une perte de valeur avant impôts hors trésorerie de 110,1 millions \$ (70,5 millions \$ après impôts) a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 afin que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Rosebel concorde avec le prix d'achat.

Le 20 décembre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'ententes définitives avec Managem S.A. (CAS : MNG) (« Managem ») visant la vente, moyennant une contrepartie totale de 282 millions \$, de la participation de la Société dans ses projets de prospection et de mise en valeur au Sénégal, au Mali et en Guinée (les « actifs de Bambouk »). Voir la rubrique « Afrique de l'Ouest – Bambouk ».

La Société croit que le produit global de la vente de sa participation dans la mine Rosebel et le produit anticipé de la vente des actifs de Bambouk, ainsi que les fonds qui seront versés par Sumitomo en vertu de la convention modifiée lui procureront le complément de fonds prévisionnels nécessaires pour achever la construction du projet Côté Gold conformément au calendrier et aux estimations actuelles. La Société continue d'étudier diverses options pour augmenter ses liquidités et ses ressources en capital. Voir la rubrique « Liquidités et ressources en capital – Liquidités ».

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS

Pour en savoir plus et connaître les perspectives globales de la Société pour 2023, voir la rubrique « Perspectives ». Pour connaître le rendement des mines et des projets individuels, voir la rubrique « Rétrospective trimestrielle ». Le tableau suivant résume certains résultats d'exploitation et résultats financiers pour les trimestres terminés le 31 décembre 2022 (4^e t. 2022) et le 31 décembre 2021 (4^e t. 2021), et également pour les exercices terminés les 31 décembre 2022, 2021 et 2020, ainsi que certaines mesures de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ³
Importantes statistiques d'exploitation					
Production d'or – attribuable (milliers d'onces)					
- Essakane	98	98	432	412	364
- Westwood	18	13	67	35	79
Total des activités poursuivies	116	111	499	447	443
- Rosebel	69	42	214	154	210
Production d'or totale – attribuable (milliers d'onces)	185	153	713	601	653
Ventes d'or – attribuables (milliers d'onces)					
- Essakane	97	93	440	408	359
- Westwood	18	12	66	34	81
Total des activités poursuivies	115	105	506	442	440
- Rosebel	68	47	215	148	206
Ventes d'or totales – attribuables (milliers d'onces)	183	152	721	590	646
Coût des ventes ¹ (\$/once vendue) – attribuable					
- Essakane	958 \$	1 333 \$	882 \$	1 042 \$	1 023 \$
- Westwood	2 230	2 335	2 093	2 252	1 175
Total des activités poursuivies	1 157 \$	1 451 \$	1 041 \$	1 135 \$	
- Rosebel	1 085	1 922	1 269	1 674	1 068
Coût des ventes ¹ total (\$/once vendue) – attribuable	1 130 \$	1 597 \$	1 109 \$	1 270 \$	1 057 \$
Coûts décaissés ² (\$/once vendue) – attribuables					
- Essakane	1 043 \$	912 \$	899 \$	945 \$	1 007 \$
- Westwood	2 210	2 325	2 068	2 240	1 130
Total des activités poursuivies	1 226 \$	1 079 \$	1 052 \$	1 045 \$	
- Rosebel	1 083	1 514	1 243	1 545	1 056
Coûts décaissés ² (\$/once vendue) – attribuables	1 173 \$	1 213 \$	1 109 \$	1 170 \$	1 038 \$
CMTI ² (\$/once vendue) – attribuables					
- Essakane	1 456 \$	1 150 \$	1 234 \$	1 074 \$	1 098 \$
- Westwood	2 639	2 775	2 568	2 600	1 286
Total des activités poursuivies	1 741 \$	1 410 \$	1 508 \$	1 281 \$	
- Rosebel	1 554	1 824	1 753	1 859	1 224
CMTI ² totaux (\$/once vendue) – attribuables	1 672 \$	1 537 \$	1 581 \$	1 426 \$	1 232 \$
Prix moyen réalisé de l'or (\$/once)					
- Activités poursuivies	1 639 \$	1 794 \$	1 721 \$	1 793 \$	
- Activités abandonnées	1 725	1 795	1 793	1 777	
Prix moyen réalisé de l'or total (\$/once)	1 670 \$	1 794 \$	1 741 \$	1 790 \$	1 778 \$
Marque sur l'or (\$/oz) liée aux activités poursuivies	413 \$	715 \$	669 \$	748 \$	740 \$

1. Dans le présent rapport de gestion, le coût des ventes, hormis l'amortissement, est présenté dans la note sur le coût des ventes des états financiers consolidés.

2. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR » à la fin du présent rapport de gestion pour une description et un calcul de ces mesures.

3. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ⁴
Résultats financiers					
(millions \$, sauf indication contraire et pour 2020)					
Produits	207,2 \$	206,4 \$	958,8 \$	875,5 \$	1 241,7 \$
Profit brut	20,0 \$	(42,7) \$	147,9 \$	62,2 \$	250,3 \$
BAIIA ¹	105,4 \$	(193,4) \$	300,4 \$	27,1 \$	380,3 \$
- Activités poursuivies	57,8 \$	16,7 \$	292,3 \$	216,6 \$	
- Activités abandonnées	47,6 \$	(210,1) \$	8,1 \$	(189,5) \$	
BAIIA ajusté ¹	83,6 \$	90,0 \$	434,0 \$	355,7 \$	450,4 \$
- Activités poursuivies	38,9 \$	74,3 \$	313,4 \$	307,0 \$	
- Activités abandonnées	44,7 \$	15,7 \$	120,6 \$	48,7 \$	
Profit net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux	24,0 \$	(194,1) \$	(70,1) \$	(254,4) \$	38,5 \$
- Activités poursuivies	(3,8) \$	(51,9) \$	(55,5) \$	(95,8) \$	
- Activités abandonnées	27,8 \$	(142,2) \$	(14,6) \$	(158,6) \$	
Profit net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de	16,6 \$	44,3 \$	22,7 \$	26,8 \$	87,7 \$
- Activités poursuivies	(9,0) \$	36,3 \$	(35,6) \$	25,0 \$	
- Activités abandonnées	25,6 \$	8,0 \$	58,3 \$	1,8 \$	
Profit net (perte nette) par action attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités poursuivies	(0,01) \$	(0,11) \$	(0,12) \$	(0,20) \$	0,08 \$
Profit net (perte nette) ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres ¹ – activités poursuivies	(0,02) \$	0,08 \$	(0,07) \$	0,05 \$	0,19 \$
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement ¹ – activités poursuivies	36,2 \$	63,3 \$	298,2 \$	256,0 \$	368,1 \$
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	66,8 \$	67,5 \$	408,7 \$	285,0 \$	347,6 \$
- Activités poursuivies	12,3 \$	52,7 \$	257,6 \$	257,8 \$	
- Activités abandonnées	54,5 \$	14,8 \$	151,1 \$	27,2 \$	
Total des flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière ¹	0,2 \$	10,8 \$	187,6 \$	128,3 \$	223,2 \$
- Activités poursuivies	(21,9) \$	26,5 \$	167,2 \$	199,6 \$	
- Activités abandonnées	22,1 \$	(15,7) \$	20,4 \$	(71,3) \$	
Coûts en immobilisations ^{1,2,3} – maintien	50,6 \$	28,1 \$	190,4 \$	63,2 \$	79,1 \$
Coûts en immobilisations ^{1,2,3} – expansion	137,6 \$	173,0 \$	554,2 \$	463,9 \$	213,6 \$
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Situation financière (millions \$)					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	407,8 \$	552,5 \$	407,8 \$	552,5 \$	947,5 \$
Dettes à long terme	918,7 \$	464,4 \$	918,7 \$	464,4 \$	466,6 \$
Trésorerie (dettes) nette ³	(605,6) \$	16,3 \$	(605,6) \$	16,3 \$	400,8 \$
Facilité de crédit disponible	26,6 \$	498,3 \$	26,6 \$	498,3 \$	498,3 \$

1. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR » à la fin du présent rapport de gestion pour une description et un calcul de ces mesures.

2. Dans le présent rapport de gestion, les coûts en immobilisations représentent les coûts en trésorerie des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation.

3. Depuis 2022, une proportion accrue des frais de découverte est classée dans les coûts en immobilisations de maintien par rapport aux coûts en immobilisations d'expansion en raison des secteurs particuliers dans lesquels l'extraction est prévue et à l'étape à laquelle est rendu le plan minier à long terme conformément aux directives du World Gold Council. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ».

4. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

Sommaire des résultats financiers et des résultats d'exploitation – activités poursuivies

Éléments contributifs des variations

4^e t. 2022 par rapport au 4^e t. 2021

Financier	
Produits	△ 207,2 millions \$, en hausse de 0,8 million \$, principalement en raison de l'augmentation de la production et des ventes à Westwood (10,1 millions \$) et d'une hausse des ventes à Essakane (9,9 millions \$), partiellement contrebalancées par une baisse du prix moyen de l'or réalisé (19,5 millions \$ ou 155 \$ par once vendue). Les données du trimestre comprennent l'incidence du produit moindre comptabilisé découlant du tunnel de 1 500 \$ par once compris dans l'accord de paiement anticipé de 2019 (8,2 millions \$ ou 65 \$ par once vendue).
Coût des ventes	▽ 187,2 millions \$, en baisse de 61,9 millions \$ ou 25 %. Le coût des ventes comprend une réévaluation de la valeur nette de réalisation (« VNR ») hors trésorerie des emplacements de minerai et des stocks de produits finis de 14,9 millions \$ (dépréciation de 80,0 millions \$ au quatrième trimestre de 2021). Le coût des ventes, excluant l'incidence des ajustements de la VNR, a augmenté de 33,0 millions \$ en raison d'une hausse des coûts de production à Essakane et à Westwood et d'une augmentation des ventes d'or et de l'amortissement (voir ci-dessous).
Charge d'amortissement (comprise dans le coût des ventes)	▽ 43,7 millions \$, en baisse de 39,9 millions \$, ou 48 %, principalement en raison d'une composante d'amortissement plus faible de la dépréciation de la VNR des réserves de minerai (40,2 millions \$).
Frais généraux et administratifs	△ 10,6 millions \$, en hausse de 4,0 millions \$, ou 61 %, principalement en raison d'une hausse des charges salariales (2,8 millions \$) découlant des résultats positifs de 2022 et de l'annulation d'une charge à payer au quatrième trimestre de 2021 (1,3 million \$), partiellement contrebalancées par une baisse des honoraires de consultation (0,2 million \$).
Coûts de prospection	▽ 6,0 millions \$, en baisse de 1,7 million \$ ou 22 %, principalement en raison d'une réduction des coûts de prospection prévus.
Charge d'impôts	△ 11,0 millions \$, en hausse de 13,5 millions \$, ou 55 %, en raison d'une charge d'impôts différés plus élevée (14,2 millions \$), légèrement compensée par une baisse des impôts exigibles (0,7 million \$).
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	▽ 12,3 millions \$, soit une baisse de 40,4 millions \$, ou 77 %, principalement en raison de la baisse du résultat en trésorerie provenant des activités d'exploitation (35,6 millions \$), des variations du fonds de roulement (13,3 millions \$) et de la baisse des règlements des dérivés (2,0 millions \$), partiellement contrebalancée par le produit net du report de l'accord de paiement anticipé de 2019 aux accords de paiement anticipé de 2022 (10,3 millions \$).
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des emplacements de minerai non courants	▽ 36,2 millions \$, soit une baisse de 27,1 millions \$, ou 43 %, principalement en raison de la diminution du résultat en trésorerie provenant des activités d'exploitation (35,6 millions \$) et de la baisse des règlements des dérivés (2,0 millions \$), partiellement contrebalancées par le produit net du report de l'accord de paiement anticipé de 2019 aux accords de paiement anticipé de 2022 (10,3 millions \$).
Flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière	▽ Sorties de trésorerie de 21,9 millions \$, en baisse de 48,4 millions \$, principalement en raison de la baisse des flux de trésorerie disponibles à Essakane (44,2 millions \$) et à Westwood (4,2 millions \$), attribuable à des coûts de production et à des coûts en immobilisations plus élevés, ainsi qu'à une baisse du prix moyen de l'or, partiellement contrebalancées par un volume de ventes plus élevé.
Exploitation	
Production d'or attribuable	△ 116 000 onces, en hausse de 5 000 onces, ou 5 %, en raison de l'accroissement de la production à Westwood (5 000 onces) attribuable à l'augmentation du débit et des teneurs à l'usine.
Ventes d'or attribuables	△ 115 000 onces, en hausse de 10 000 onces, ou 10 %, principalement en raison de l'accroissement de la production à Westwood (6 000 onces) et du moment de la vente de l'or produit par Essakane (4 000 onces).

Coûts en immobilisations – maintien	△	50,6 millions \$, en hausse de 22,5 millions \$, ou 80 %, principalement en raison de l'augmentation des frais de découverte incorporés. Les coûts en immobilisations de maintien, excluant l'incidence des frais de découverte incorporés décrits ci-après, ont diminué de 1,0 million \$, principalement en raison de la baisse des dépenses à Essakane (4,0 millions \$), partiellement contrebalancée par l'accroissement des dépenses à Westwood (2,7 millions \$) en lien avec le calendrier des projets d'immobilisations.
Coûts en immobilisations – expansion	▽	137,6 millions \$, en baisse de 35,4 millions \$, ou 20 %. Les coûts en immobilisations d'expansion, excluant l'incidence des frais de découverte incorporés précitée, ont diminué de 14,3 millions \$, principalement en raison de la baisse des coûts nets de Côté Gold (10,5 millions \$, y compris des produits de cession-bail de 25,2 millions \$) et de la baisse des coûts liés au projet Boto (3,9 millions \$).
Coûts en immobilisations – frais de découverte incorporés (compris dans les coûts en immobilisations de maintien et d'expansion)	△	30,2 millions \$, en hausse de 2,4 millions \$, ou 9 %, principalement en raison des coûts d'exploitation minière plus élevés à Essakane, partiellement contrebalancés par une baisse du volume des activités de découverte. Au quatrième trimestre de 2022, des frais de découverte incorporés de 30,2 millions \$ ont été classés comme des coûts en immobilisations de maintien (6,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2021) et aucun montant n'a été comptabilisé au titre des coûts en immobilisations d'expansion (21,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2021).

Éléments ayant contribué aux variations

4^e t. 2022 par rapport au 4^e t. 2021

Coût des ventes (excluant l'amortissement) par once vendue	▽	1 157 \$, en baisse de 294 \$, ou 20 %, par rapport à 1 451 \$ par once vendue, principalement en raison de l'ajustement de la VNR de 441 \$ par once vendue en 2021 et de la hausse des ventes d'or, partiellement contrebalancés par des coûts de production plus élevés en 2022. Le coût des ventes comprend l'incidence favorable des gains réalisés sur les dérivés de 24 \$ par once vendue (gains de 24 \$ par once vendue au quatrième trimestre de 2021).
Coûts décaissés par once vendue	△	1 226 \$, en hausse de 147 \$, ou 14 %, par rapport à 1 079 \$ par once vendue, principalement en raison de l'accroissement des coûts de production, qui a été partiellement contrebalancé par l'augmentation des ventes d'or.
CMTI par once vendue	△	1 741 \$, en hausse de 331 \$, ou 23 %, par rapport à 1 410 \$ par once vendue, principalement en raison de l'accroissement des coûts de production et des coûts en immobilisations de maintien, qui a été partiellement contrebalancé par l'augmentation des ventes d'or.

Éléments ayant contribué aux variations

2022 par rapport à 2021

Financier

Produits	△	958,8 millions \$, en hausse de 83,3 millions \$, ou 10 %, principalement en raison de l'augmentation du volume des ventes à Westwood (64,2 millions \$) et à Essakane (57,8 millions \$), partiellement contrebalancée par une baisse du prix réalisé de l'or (40,3 millions \$, ou 73 \$ par once vendue). Les données de 2022 comprennent l'incidence de la baisse des produits constatés attribuable au prix de l'or, qui surpasse le tunnel d'options de 1 500 \$ par once en vertu de l'accord de paiement anticipé de 2019 (45,2 millions \$ ou 81 \$ par once vendue).
Coût des ventes	⊗	810,9 millions \$, comme à l'exercice précédent. Le coût des ventes comprend une réévaluation de la VNR hors trésorerie des empilements de minerai et des stocks de produits finis de 8,3 millions \$ (dépréciation de 88,6 millions \$ en 2021). En excluant l'incidence des dépréciations de la VNR, le coût des ventes a grimpé de 94,5 millions \$ en raison de l'augmentation graduelle de la production à Westwood à compter du second semestre de 2021, des coûts d'exploitation à Essakane et à Westwood, ainsi que de la charge d'amortissement non liée à la VNR (voir ci-dessous).
Charge d'amortissement (comprise dans le coût des ventes)	▽	240,5 millions \$, en baisse de 23,7 millions \$, ou 9 %, principalement en raison d'une composante d'amortissement plus faible de la dépréciation de la VNR des empilements de minerai (40,5 millions \$), en partie contrebalancée par une charge d'amortissement plus élevée à Westwood (8,9 millions \$) et à Essakane (8,8 millions \$) en raison d'un accroissement de la production et des ventes aux deux sites.

Frais généraux et administratifs	△	52,0 millions \$, en hausse de 13,2 millions \$, ou 34 %, principalement en raison de l'augmentation des charges salariales en fin d'exercice (7,4 millions \$), des indemnités de départ (3,2 millions \$) et des honoraires de consultation (2,1 millions \$), ainsi que de la baisse des gains réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie (2,0 millions \$), partiellement contrebalancées par des paiements fondés sur des actions (1,4 million \$).
Coûts de prospection	▽	28,4 millions \$, en baisse de 6,7 millions \$, ou 19 %, principalement en raison d'une réduction des coûts de prospection prévues en 2022.
Autres charges	▽	9,1 millions \$, en baisse de 68,8 millions \$, ou 88 %, principalement en raison des variations dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de Doyon (37,1 millions \$), de la réduction des coûts de surveillance et de maintien à Westwood (24,5 millions \$) et de la diminution des coûts liés à la COVID-19 (3,1 millions \$).
Charge d'impôts	△	78,1 millions \$, en hausse de 44,7 millions \$, ou 134 %, en raison d'une hausse des impôts exigibles (32,6 millions \$) et d'une augmentation des impôts différés (12,1 millions \$). La hausse des impôts sur le résultat exigibles en 2022 reflète largement l'augmentation des bénéfices imposables à Essakane et des retenues d'impôts payées.
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	↻	257,6 millions \$, conformément à l'exercice précédent, en raison du produit net résultant du report de l'accord de paiement anticipé de 2019 aux accords de paiement anticipé de 2022 (41,0 millions \$), de l'augmentation du résultat en trésorerie provenant des activités d'exploitation (19,3 millions \$) et des règlements de dérivés (11,8 millions \$), contrebalancées par des variations du fonds de roulement (42,4 millions \$) et une hausse des impôts (31,4 millions \$).
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des emplacements de minerai non courants	△	298,2 millions \$, une hausse de 42,3 millions \$, ou 17 %, principalement en raison du produit net du report de l'accord de paiement anticipé de 2019 aux accords de paiement anticipé de 2022 (41,0 millions \$), de l'augmentation du résultat en trésorerie provenant des activités d'exploitation (19,3 millions \$) et de la hausse des règlements des dérivés (11,8 millions \$), partiellement compensés par une augmentation des impôts (31,4 millions \$).
Flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière	▽	Sorties de trésorerie de 167,2 millions \$, en baisse de 32,4 millions \$, principalement en raison de la baisse des flux de trésorerie disponibles à Essakane (33,8 millions \$) et à Westwood (1,4 million \$), attribuable à des variations du fonds de roulement, à des coûts de production et à des coûts en immobilisations plus élevés, partiellement contrebalancés par un volume de ventes plus élevé.

Éléments ayant contribué aux variations

2022 par rapport à 2021

Production d'or attribuable	△	499 000 onces, une hausse de 52 000 onces, ou 12 %, en raison d'une augmentation de la production à Westwood (32 000 onces), alors que les activités souterraines ont continué de s'intensifier après la période de surveillance et de maintien du premier semestre de 2021, et à Essakane (20 000 onces), augmentation attribuable à une teneur plus élevée et à une meilleure récupération, partiellement contrebalancée par un débit plus faible.
Ventes d'or attribuables	△	506 000 onces, en hausse de 64 000 onces, ou 14 %, en raison de l'accroissement de la production et du moment de la vente de l'or produit par Essakane (32 000 onces) et par Westwood (32 000 onces).
Coûts en immobilisations – maintien	△	190,4 millions \$, en hausse de 127,2 millions \$, ou 201 %, principalement en raison de la hausse des frais de découverte incorporés. En excluant l'incidence des activités de découverte mentionnées ci-après, les coûts en immobilisations de maintien étaient en hausse de 39,0 millions \$, principalement en raison de l'accroissement des coûts lié au calendrier des projets à Essakane (19,4 millions \$), et à l'augmentation des coûts à Westwood (18,9 millions \$), alors que les activités souterraines ont continué de s'intensifier après la période de surveillance et de maintien au premier semestre de 2021.
Coûts en immobilisations – expansion	△	554,2 millions \$, en hausse de 90,3 millions \$, ou 19 %. En excluant l'incidence des activités de découverte mentionnée ci-après, les coûts en immobilisations d'expansion étaient en hausse de 155,3 millions \$, principalement en raison de l'augmentation des dépenses à Côté Gold découlant de l'intensification des activités de construction (188,7 millions \$, y compris des produits de cession-bail de 38,4 millions \$), partiellement compensée par une diminution des coûts à Essakane (15,6 millions \$) et au projet Boto (19,7 millions \$).

Coûts en immobilisations – frais de découverte incorporés (compris dans les coûts en immobilisations de maintien et d'expansion)	△	95,9 millions \$, en hausse de 23,2 millions \$, ou 32 %, principalement en raison des coûts d'exploitation minière plus élevés à Essakane, partiellement contrebalancés par une baisse du volume des activités de découverte. En 2022, des frais de découverte incorporés de 95,9 millions \$ ont été classés dans les coûts en immobilisations de maintien (7,7 millions \$ en 2021) et aucun montant n'a été comptabilisé au titre des coûts en immobilisations d'expansion (65,0 millions \$ en 2021).
Coût des ventes (excluant l'amortissement) par once vendue	▽	1 041 \$, en baisse de 94 \$, ou 8 %, par rapport à 1 135 \$ par once vendue, principalement en raison de l'ajustement de la VNR de 100 \$ par once vendue en 2021 pour Essakane et de la hausse des ventes d'or, partiellement contrebalancés par des coûts de production plus élevés en 2022.
Coûts décaissés par once vendue	↻	1 052 \$, conformément aux coûts de 1 045 \$ par once vendue constatés à l'exercice précédent, car la hausse des coûts de production a été contrebalancée par un accroissement des ventes d'or.
CMTI par once vendue	△	1 508 \$, en hausse de 227 \$, ou 18 %, comparativement à 1 281 \$ par once vendue, en raison d'une augmentation des coûts en immobilisations de maintien, principalement à Essakane.

PERSPECTIVES

Rendement opérationnel

La production d'or attribuable pour 2023, qui exclut celle de Rosebel, devrait se situer entre 410 000 et 470 000 onces.

- La production d'or attribuable à Essakane devrait se situer entre 340 000 et 380 000 onces. Les teneurs devraient se rapprocher des teneurs des réserves. La production au premier semestre de l'exercice devrait être plus faible, puisque l'exploitation sera axée sur les activités de découverte afin d'accéder au minerai dans deux nouvelles phases au cours de l'exercice et en 2024. Au cours du premier semestre de l'exercice, les empilements de minerai à basse teneur serviront à alimenter l'usine et à maintenir le débit.
- La production d'or à Westwood devrait se situer entre 70 000 et 90 000 onces. Une proportion croissante de minerai proviendra de la mine souterraine. Les niveaux de production devraient augmenter progressivement au cours de l'exercice, grâce à la progression constante des activités d'exploitation souterraine dans des zones à teneur plus élevée, et les gisements de surface constitueront un apport complémentaire, au besoin. La production tirée de la propriété Fayolle devrait commencer au second semestre de 2023.

Prévisions de coûts

Les coûts décaissés devraient se situer entre 1 125 \$ et 1 175 \$ par once vendue.

- La hausse des coûts décaissés par once vendue comparativement à ceux des activités poursuivies en 2022 était liée au fait que le rendement attendu à Essakane sera plus près des teneurs des réserves et à l'escalade incessante des prix de certains consommables comme celle survenue au second semestre de 2022. Bien que les prix des principaux consommables, comme le cyanure, la chaux et les corps broyants, devraient correspondre à ceux du second semestre de 2022, les prix de certains autres consommables, soit le charbon actif, les explosifs et les produits pétroliers subiront encore des pressions en 2023 en raison du déséquilibre continu entre l'offre et la demande mondiales. Les augmentations des prix du pétrole devraient être partiellement atténuées par le programme de couverture du pétrole. Voir la rubrique « Risque de marché ». En excluant l'incidence du programme de couverture de la Société, une augmentation du prix du pétrole de 10 \$ par baril devrait entraîner une hausse des coûts décaissés de 12 \$ par once vendue. Compte tenu des couvertures actuelles en place, la même variation devrait entraîner une augmentation des coûts décaissés de 7 \$ par once vendue.

Les CMTI devraient se maintenir dans la fourchette de 1 625 \$ à 1 700 \$ par once vendue.

- La hausse des CMTI par once vendue en 2023 comparativement à ceux des activités poursuivies en 2022 est attribuable aux mêmes facteurs qui influent sur les coûts décaissés par once ainsi que la hausse des coûts de structure par once découlant de la vente de la participation de la Société dans la mine Rosebel.

Les coûts décaissés et les CMTI par once vendue au premier semestre de 2023 devraient se situer dans la limite supérieure de la fourchette des prévisions annuelles ou la dépasser, en raison de la baisse de la production d'or et du volume des ventes, ainsi que d'une proportion accrue de découverte réalisée conformément aux plans miniers, comparativement au second semestre de l'exercice.

	Réel en 2022	Prévisions pour l'exercice complet de 2023 ¹
Essakane (milliers d'onces)	432	340 à 380
Westwood (milliers d'onces)	67	70 à 90
Total de la production attribuable (milliers d'onces) ²	499	410 à 470
Coût des ventes ² (\$/once vendue)	1 041 \$	1 125 \$ à 1 175 \$
Coûts décaissés ^{2, 3} (\$/once vendue)	1 052 \$	1 125 \$ à 1 175 \$
CMTI ^{2, 3} (\$/once vendue)	1 508 \$	1 625 \$ à 1 700 \$
Charge d'amortissement (millions \$)	240,5 \$	245 \$ à 255 \$
Impôts sur le résultat payés ⁴ (millions \$)	67,5 \$	70 \$ à 80 \$

1. Les prévisions pour l'exercice complet de 2023 ont été établies selon les hypothèses suivantes : un prix moyen réalisé de l'or de 1 650 \$ par once, un taux de change \$ US/\$ CA de 1,32, un taux de change €/ \$ US de 1,10 et un prix moyen du pétrole brut de 91 \$ le baril.

2. Comprend Essakane et Westwood sur une base attribuable respective de 90 % et 100 %. La production de Westwood comprend environ 10 000 à 15 000 onces extraites de la propriété Fayolle au second semestre de 2023.

3. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ».

4. Les prévisions relatives aux impôts sur le résultat payé tiennent compte des activités poursuivies et ne comprennent pas l'obligation fiscale en trésorerie découlant du processus de vente de Bambouk. Voir la rubrique « Afrique de l'Ouest – actifs de Bambouk » pour plus de détails.

Coûts en immobilisations¹

Les coûts en immobilisations de maintien¹ de 2023 devraient totaliser environ 195 millions \$ ($\pm 5\%$) et seront pour la plupart associés aux frais de découverte incorporés à Essakane et au développement souterrain à Westwood. Les coûts en immobilisations d'expansion¹ de 2023 devraient se situer entre 805 et 880 millions \$ environ et les dépenses engagées à Côté Gold devraient se situer entre 800 et 875 millions \$ environ, selon la participation actuelle de 70 % détenue par IAMGOLD (voir la rubrique « Projet Côté Gold »). Les autres coûts en immobilisations d'expansion¹ (exception faite de Côté Gold) devraient totaliser environ 5 millions \$ ($\pm 5\%$) à Essakane en vue de l'acquittement des engagements relatifs à la réinstallation du village d'Essakane.

(millions \$)	Réel en 2022			Prévisions pour l'exercice complet de 2023		
	Maintien ²	Expansion	Total	Maintien ²	Expansion	Total
Essakane ($\pm 5\%$)	158,8 \$	3,8 \$	162,6 \$	150 \$	5 \$	155 \$
Westwood ($\pm 5\%$)	30,3	4,8	35,1	45	—	45
	189,1 \$	8,6 \$	197,7 \$	195 \$	5 \$	200 \$
Côté Gold	—	531,7	531,7	—	800 à 875	800 à 875
Siège social	1,3	—	1,3	—	—	—
Total ^{3, 4, 5, 6}	190,4 \$	540,3 \$	730,7 \$	195 \$	805 à 880 \$	1 000 à 1 075 \$

1. Sur une base à 100 %, à moins d'indication contraire.

2. Les coûts en immobilisations de maintien comprennent des frais de découverte incorporés de : (i) 30,2 millions \$ pour Essakane au quatrième trimestre de 2022, (ii) 95,9 millions \$ pour Essakane pour l'exercice 2022 et (iii) 90 millions \$ pour Essakane selon les prévisions de l'exercice complet. Voir la rubrique « Perspectives ».

3. Le tableau des perspectives de prospection comprend également 3 millions \$ en coûts de prospection et d'évaluation incorporés.

4. Les coûts d'emprunts incorporés ne sont pas compris.

5. Voir la rubrique « Prévisions de coûts » ci-dessus.

6. Les prévisions de l'exercice complet ne comprennent pas les coûts relatifs aux actifs de Boto détenus en vue de la vente. Voir la rubrique « Projet Boto – Afrique de l'Ouest » pour plus de détails.

Prospection

Les coûts de prospection de 2023 devraient se chiffrer à environ 18 millions \$, dont 3,0 millions \$ sont affectés au programme de forage de la ressource Gosselin, ainsi qu'aux programmes primaires et à proximité des mines.

(millions \$)	Réel en 2022			Prévisions pour l'exercice complet de 2023 ²		
	Incorporés	Engagés	Total	Incorporés	Engagés	Total
Projets de prospection primaire	— \$	25,1 \$	25,1 \$	— \$	13 \$	13 \$
Projets de prospection à proximité des mines ¹	8,1	4,4	12,5	3	2	5
	8,1 \$	29,5 \$	37,6 \$	3 \$	15 \$	18 \$

1. Des 8,1 millions \$ en coûts incorporés et des 4,4 millions \$ en coûts de prospection primaire imputées aux charges, 2,7 millions \$ et 3,2 millions \$ respectivement sont liés à des actifs détenus en vue de la vente. Les prévisions de l'exercice complet de 2023 des coûts de prospection à proximité des mines ont également été intégrées au tableau des prévisions des coûts en immobilisations. Voir la rubrique « Coûts en immobilisations ».

2. Les prévisions de l'exercice complet ne comprennent pas les coûts relatifs aux actifs de Boto détenus en vue de la vente. Voir la rubrique « Projet Boto – Afrique de l'Ouest » pour plus de détails.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

IAMGOLD est déterminée à :

- Maintenir sa culture d'exploitation minière responsable en respectant des normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).
- Elle est également déterminée à respecter son engagement Zéro Incident®, dans tous les aspects de ses activités, en mettant particulièrement l'accent sur le respect de l'environnement naturel, l'établissement de partenariats communautaires solides et accordant la priorité à la santé et à la sécurité de son personnel.

La Société publiera à la mi-exercice son 16^e *Rapport sur la santé, la sécurité et le développement durable*, qui traite de ses progrès et de ses réussites en 2022 relativement à divers enjeux ESG. La Société a adopté le cadre de l'initiative *Vers le développement minier durable* (« VDMD ») de l'Association minière du Canada pour toutes ses activités et travaille à la mise en œuvre des principes d'exploitation minière responsable du World Gold Council. Les politiques, systèmes et pratiques ESG sont intégrés à l'ensemble des activités de la Société, qui présente son rendement annuel en matière d'ESG dans son rapport sur le développement durable conforme à la Global Reporting Initiative. Conformément à son cadre de responsabilisation et de communication de l'information, la Société s'engage également à présenter des renseignements selon les lignes directrices de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (« TCFD ») et prévoit publier son premier rapport de la TCFD en 2023.

Environnement

La Société reconnaît que les activités d'exploitation minière sont énergivores et produisent d'importantes émissions de gaz à effet de serre (« GES »). En septembre 2021, la Société a annoncé qu'elle s'était fixée comme objectif global d'atteindre des émissions nettes négatives de GES d'ici 2050. Elle a également annoncé une cible d'incidence nette positive sur la biodiversité. Des objectifs à moyen terme seront établis dans le cadre de la feuille de route de la Société afin d'atteindre ces objectifs globaux. Un examen externe du profil d'émissions de GES de la Société à tous les sites a été effectué et un plan d'action provisoire des engagements mondiaux de la Société qui tient compte de la récente cession de certains de ses actifs est en cours de mise à jour. Les détails de la feuille de route seront publiés dans le premier rapport de la TCFD en 2023.

À Côté Gold, les efforts en matière de délivrance de permis se sont poursuivis au quatrième trimestre. Plusieurs permis ont été délivrés, y compris une modification de l'autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* approuvant l'enlèvement de trois étangs abritant des poissons et une mise à jour des mesures complémentaires de compensation prévues, ainsi que d'autres permis requis pour construire l'habitat du poisson. Une demande de modification d'autorisation environnementale a également été présentée pour permettre la prolongation et la souplesse des durées de rejet à différents endroits du site afin d'augmenter la capacité admissible du traitement des eaux usées sur place à l'installation de bioréacteur à membrane.

Le service de l'environnement de la Société continue de collaborer de près avec les équipes de la construction et de la préparation opérationnelle et élabore sa stratégie en vue des activités d'exploitation. Au quatrième trimestre de 2022, la Société a présenté une demande au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario pour faire partie du Programme des normes de rendement à l'égard des émissions afin de se conformer encore davantage à ses obligations environnementales, notamment pour établir une base de référence en matière d'émissions pour Côté Gold.

À la mine Essakane, toutes les mesures requises ont été prises pour obtenir la cote de niveau A du programme VDMD en matière de gouvernance de l'eau. D'importants progrès ont été réalisés dans le cadre des études et du plan d'action pour la mise à jour du plan de fermeture de la mine Essakane. Un comité consultatif sur la fermeture des fosses Falagountou a été mis sur pied, ce qui permettra d'amorcer en janvier 2023 un processus de consultation de la communauté sur les options de fermeture. La mise à jour du plan de fermeture d'Essakane devrait être achevée d'ici la fin du premier semestre de 2023.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité sont au cœur de la poursuite inlassable de la vision Zéro Incident® de la Société. Au moyen de divers programmes, la Société promeut en continu un milieu de travail sûr. Elle offre également un programme de mieux-être à tous les sites. Le taux de fréquence JART (jours d'absence, restrictions globales et transferts) se situait à 0,31 à la fin de 2022 (comparativement à 0,37 à la fin de 2021), soit en dessous de la cible annuelle globale de 0,42, affichant une tendance à la hausse depuis octobre 2022. Le taux de fréquence TIE (total des incidents enregistrables) s'élevait à 0,76 à la fin de 2022 (comparativement à 0,76 à la fin de 2021), soit au-dessus de la cible annuelle globale de 0,73. Jusqu'à maintenant, Côté Gold a dépassé les 8,3 millions d'heures travaillées sans perte de temps en raison d'accident.

Un membre du personnel a malheureusement perdu la vie en novembre au Burkina Faso à la suite de blessures subies lors d'un accident hors site. Une enquête approfondie a été menée afin de mettre en place des améliorations visant à prévenir les situations semblables et à respecter le principe Zéro Incident®.

Développement social et économique

La Société explore continuellement les possibilités d'investissement dans les communautés touchées par ses activités poursuivies et les occasions de partenariat avec ces dernières.

À Essakane, la Société a poursuivi sa participation au Fonds minier de développement local du Burkina Faso, programme mis en place par le gouvernement du pays dans le cadre duquel la Société s'est engagée à contribuer au financement de programmes locaux à hauteur de 1 % de ses produits annuels. La contribution pour 2022 s'élève à 9,5 millions \$. De plus, Essakane a poursuivi ses initiatives d'investissement communautaire direct, centrées sur les programmes agricoles, et a fait don de 30 motocultivateurs à des producteurs agricoles. Dans le cadre du programme de santé, 5 000 moustiquaires sanitaires ont été distribuées aux communautés des villages voisins pour soutenir les efforts de lutte contre le paludisme et des soins médicaux ont été offerts à 135 enfants pour lutter contre la malnutrition. Essakane a organisé un atelier avec 140 fournisseurs locaux de la région du Sahel

pour faire avancer sa stratégie de contenu locale. Des progrès ont été réalisés en vue du déploiement sur le terrain du projet FAMAGODO, un programme de partenariat de deux ans conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement visant à implanter une initiative locale de développement pour les communautés de Falagountou, Markoye, Gorom-Gorom et Dori visant l'emploi des jeunes, la réduction de la pauvreté, le renforcement des infrastructures locales, la capacité de soutien et la gouvernance locale.

La phase 2 du projet Triangle d'eau, un partenariat avec Affaires mondiales Canada, Cowater et One Drop, a été approuvée et signée par les parties à la fin de décembre 2022. Le projet sera mis en œuvre sur une période de six ans. Ses objectifs sont de développer les infrastructures de la phase 1 et d'augmenter l'approvisionnement en eau potable, d'améliorer l'assainissement de l'eau et la gouvernance des services de gestion de l'eau, de promouvoir le développement économique et de contribuer à la croissance des revenus tirés de la production agricole, de l'élevage et de la culture maraîchère au sein des communautés de Gorom-Gorom et de Falagountou. Les contributions d'IAMGOLD s'élèvent à 4,1 millions \$ CA et Affaires mondiales Canada offrira un financement de 28 millions \$ CA.

La Société a continué de faire progresser les travaux dans le cadre de son partenariat avec l'organisme Giants of Africa, annoncé précédemment. En 2022, Giants of Africa a construit deux terrains de basket-ball supplémentaires, soit un au Burkina Faso et un au Sénégal. Le nouveau terrain de basket-ball situé à Kedougou, au Sénégal, a été inauguré en octobre 2022. L'inauguration du deuxième terrain, au Burkina Faso, a eu lieu le 17 janvier 2023.

Au site du projet Boto, la construction de nouvelles maisons dans le cadre de la réinstallation du village Kouliminde progresse. Les travaux devraient être achevés au premier semestre de 2023. La Société a également poursuivi ses projets de développement communautaire, axés sur la santé, la lutte contre le paludisme, l'accès à l'eau et les activités génératrices de revenus tirés de l'agriculture et de la production maraîchère.

De nombreuses réunions de comités ont eu lieu au site du projet Côté Gold avec des partenaires des Premières Nations. C'est le cas notamment du comité des ententes sur les répercussions et les avantages, du comité de la gestion environnementale et du comité de gestion et de surveillance socioéconomiques. Les équipes de l'environnement et des relations avec les communautés de Côté Gold ont effectué leur présentation annuelle sur l'environnement et le projet devant le chef, le conseil et les aînés de la Première Nation Flying Post le 7 décembre 2022 à Nipigon.

À Westwood, au quatrième trimestre de 2022, des dons ont été faits pour soutenir des activités festives pour les jeunes de la région. Ces dons comprennent une contribution à l'association des étudiants en génie de l'Université Laval.

Diversité, équité et inclusion

La Société condamne sans équivoque l'iniquité, la discrimination et la haine sous toutes ses formes et accorde de la valeur au respect et à la diversité. Elle a mis en place un comité directeur sur la diversité, l'équité et l'inclusion (« ÉDI ») afin de renforcer son engagement à l'égard de ces valeurs importantes par l'intermédiaire de la collecte de données, de l'éducation, de la sensibilisation et de la prise de mesures à l'échelle mondiale. En outre, la Société a procédé à une évaluation diagnostique de l'état de l'ÉDI. Les conclusions et les recommandations (générales et propres aux sites) ont été présentées à l'échelle de la Société à des fins d'élaboration de plans d'action. La Société est également commanditaire du Artemis Project, qui vise à promouvoir les intérêts des femmes propriétaires d'entreprises et des entrepreneures du secteur minier. Enfin, la Société contribue également activement au protocole de l'initiative *Vers le développement minier durable* de l'Association minière du Canada en matière d'ÉDI et collabore étroitement avec le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière du Canada dans le cadre de diverses initiatives. D'ailleurs, l'un des membres de la direction de la Société siège à la présidence du conseil du projet « Milieux de travail sécuritaires pour tous ».

Gouvernance

Le conseil d'administration d'IAMGOLD (le « conseil ») a adopté de nouvelles lignes directrices en matière de diversité et de renouvellement en 2021, lesquelles reflètent les pratiques exemplaires en vigueur en matière de gouvernance. En ce qui concerne la diversité, le conseil d'administration en a convenu qu'il devrait compter au moins (i) deux femmes administratrices, ou (ii) 30 % de femmes administratrices, selon le plus élevé des deux. En ce qui concerne le renouvellement du conseil d'administration, il a été décidé que la durée moyenne des mandats ne devrait pas dépasser dix ans et qu'aucun administrateur ne devrait agir à titre de président du conseil d'administration ou de président d'un comité pendant plus de dix années consécutives. À l'heure actuelle, les femmes représentent environ 43 % des administrateurs et la durée moyenne des mandats au conseil est de moins de deux ans.

- Le 30 septembre 2022, Deborah Starkman a démissionné du conseil d'administration. Sa décision a été motivée par son souhait de se concentrer sur ses autres engagements professionnels.
- Le 16 septembre 2022, la Société a annoncé le départ de Daniella Dimitrov, chef de la direction financière et vice-présidente principale, Stratégie et développement organisationnel. Maarten Theunissen, vice-président, Finances de la Société, a été nommé chef de la direction financière par intérim.
- Le 3 mai 2022, Maryse Bélanger, présidente du conseil d'administration, a été nommée présidente et chef de la direction par intérim et David Smith a été nommé administrateur principal.
- Le 14 mars 2022, Peter O'Hagan a été nommé administrateur indépendant au sein du conseil d'administration.
- Le 14 février 2022, la Société a annoncé une entente de collaboration avec RCF Management LLC en vertu de laquelle Maryse Bélanger, David Smith et Ian Ashby ont été nommés administrateurs indépendants et Mme Bélanger a été nommée présidente.
- Le 29 janvier 2022, Donald Charter, président du conseil, a pris sa retraite, conformément à ses plans de longue date et aux lignes directrices de 2020 du conseil d'administration concernant les mandats et la composition du conseil d'administration.

- Le 12 janvier 2022, Gordon Stothart, président et chef de la direction, a quitté ses fonctions et a démissionné du conseil d'administration. Daniella Dimitrov, chef de la direction financière, a été nommée présidente, chef de la direction financière et chef de la direction par intérim.

Mentions récentes et reconnaissances

- Le 29 juin 2022, Corporate Knights a publié son palmarès Best 50, qui regroupe les 50 entreprises les plus socialement responsables de tous les secteurs selon les critères ESG et des indicateurs de rendement clés. Parmi 332 entreprises, la Société s'est classée 37^e, soit une amélioration de sept places par rapport à l'année précédente.
- Dans une récente évaluation ESG réalisée par Moody's ESG Solutions, IAMGOLD s'est classée au 5^e rang parmi 52 de ses pairs du secteur, avec des forces notables en matière de développement social et économique, de stratégie environnementale, de santé et sécurité et de gouvernance.
- La cote AA d'IAMGOLD selon l'indice ESG de MSCI a été confirmée en 2022, ce qui la place dans la tranche supérieure de 15 % dans le secteur des métaux précieux.
- En outre, la Société a été nommée employeur de choix dans la région du Grand Toronto.
- La Société a également obtenu la certification ECOLOGO® pour ses activités d'exploration minière menées au Québec et est la première société minière à obtenir une telle certification.

RÉTROSPECTIVE TRIMESTRIELLE

Afrique de l'Ouest

District d'Essakane (Burkina Faso)

Le district d'Essakane est situé dans le nord-est du Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest, à environ 330 km au nord-est de la capitale, Ouagadougou. Le district d'Essakane comprend la mine Essakane ainsi que les concessions minières et de prospection environnantes totalisant environ 650 kilomètres carrés. La Société possède une participation de 90 % dans la mine Essakane. La participation résiduelle de 10 % est détenue par le gouvernement du Burkina Faso.

Mine Essakane (participation d'IAMGOLD – 90 %)¹

	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020
Importantes statistiques d'exploitation					
Minerai extrait (milliers de tonnes)	1 691	4 113	12 585	16 015	15 762
Stériles extraits (milliers de tonnes)	8 795	10 903	37 100	44 405	39 479
Matière extraite (milliers de tonnes) – total	10 486	15 016	49 685	60 420	55 241
Ratio de découverte ²	5,2	2,7	2,9	2,8	2,5
Minerai usiné (milliers de tonnes)	2 788	3 292	11 632	12 948	12 439
Teneur à l'usine (g/t)	1,35	1,13	1,44	1,31	1,18
Récupération (%)	89	91	89	84	86
Production d'or (milliers d'onces) – 100 %	108	108	480	457	404
Production d'or attribuable (milliers d'onces) – 90 %	98	98	432	412	364
Ventes d'or (milliers d'onces) – 100 %	108	102	489	453	399
Prix moyen réalisé de l'or ³ (\$/once)	1 702 \$	1 794 \$	1 804 \$	1 794 \$	1 791 \$
Résultats financiers (millions \$)¹					
Produits ⁴	184,1 \$	184,2 \$	883,3 \$	813,9 \$	715,0 \$
Coûts d'exploitation	(103,2)	(84,3)	(395,7)	(387,6)	(364,5)
Redevances	(9,5)	(9,2)	(43,8)	(40,7)	(36,8)
Coûts décaissés ³	(112,7) \$	(93,5) \$	(439,5) \$	(428,3) \$	(401,3) \$
Autres coûts d'exploitation minière ⁵	9,3	(43,1)	8,3	(43,8)	(6,7)
Coût des ventes ⁴	(103,4) \$	(136,6) \$	(431,2) \$	(472,1) \$	(408,0) \$
Coûts en immobilisations de maintien ^{3, 6}	(42,4)	(22,9)	(158,8)	(51,2)	(37,3)
Autres coûts et ajustements ⁷	(11,4)	41,6	(13,2)	36,7	7,6
CMTI ³	(157,2) \$	(117,9) \$	(603,2) \$	(486,6) \$	(437,7) \$
Coûts en immobilisations d'expansion ^{3, 8}	(1,3) \$	(24,1) \$	(3,8) \$	(84,4) \$	(76,4) \$
Mesures de rendement⁹					
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement ¹⁰ (\$/once vendue)	958 \$	1 333 \$	882 \$	1 042 \$	1 023 \$
Coûts décaissés ³ (\$/once vendue)	1 043 \$	912 \$	899 \$	945 \$	1 007 \$
CMTI ³ (\$/once vendue)	1 456 \$	1 150 \$	1 234 \$	1 074 \$	1 098 \$

1. Sur une base à 100 %, à moins d'indication contraire.

2. Le ratio de découverte se calcule en divisant les stériles extraits par le minerai extrait.

3. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ».

4. Conformément à la note 36 des états financiers consolidés concernant les produits et le coût des ventes. Le coût des ventes est présenté déduction faite de la charge d'amortissement.

5. Les autres coûts miniers comprennent les ajustements de la VNR des portions à long terme des stocks d'empilement et excluent les crédits de sous-produits.

6. Comprend les frais de découverte incorporés de maintien du quatrième trimestre de 2022 de 30,2 millions \$ (6,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2021) et de 95,9 millions \$ pour l'exercice 2022 (7,7 millions \$ en 2021 et néant en 2020).

7. Les autres coûts et ajustements comprennent les ajustements de la VNR des portions à long terme des stocks d'empilement, la portion de maintien des paiements du capital des contrats de location, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'épuisement, ainsi que les coûts d'exploitation des périodes précédentes, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.

8. Comprend les frais de découverte incorporés d'expansion de néant au quatrième trimestre de 2022 (21,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2021) et de néant pour l'exercice 2022 (65,0 millions \$ pour 2021 et 57,8 millions \$ pour 2020).

9. Le calcul du coût des ventes, des coûts décaissés et des CMTI par once vendue pourrait ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

10. Comprend la dépréciation de la VNR des empilements hors trésorerie et des stocks de produits finis de 9,6 millions \$ au quatrième trimestre de 2022 (45,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2021) et de 9,6 millions \$ pour l'exercice 2022 (45,2 millions \$ en 2021 et néant en 2020), qui a eu une incidence sur le coût des ventes par once vendue de (89 \$) au quatrième trimestre de 2022 (441 \$ par once vendue au quatrième trimestre de 2021) et de (20 \$) par once vendue en 2022 (100 \$ par once vendue en 2021 et néant par once vendue en 2020).

Rendement opérationnel

- La production d'or annuelle attribuable à Essakane a atteint un record de 432 000 onces (480 000 onces sur une base à 100 %), soit une production dépassant la limite supérieure de la fourchette des prévisions mises à jour, entre 410 000 et 430 000 onces, grâce aux teneurs plus élevées que prévu par suite du projet de désengorgement de l'usine réalisé plus tôt dans l'année. La production d'or annuelle attribuable s'est chiffrée à 98 000 onces et correspondait à la production réalisée à la même période de l'exercice précédent.
- Les activités d'extraction totalisaient 10,5 millions de tonnes au quatrième trimestre et étaient de 30 % inférieures à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, et 49,7 millions de tonnes pour l'exercice, en baisse de 18 % comparativement à l'exercice précédent. Les contraintes inhérentes à la chaîne d'approvisionnement provoquées par la dégradation des conditions de sécurité dans le pays et la région sont à l'origine de la diminution des activités d'extraction, de même que les mesures devant être prises pour éviter d'entraver la réalisation des activités de découverte et pour assurer l'accès au minerai nécessaire aux activités d'exploitation prévues en 2023.
- Au quatrième trimestre, le débit de l'usine a été de 2,8 millions de tonnes d'une teneur moyenne à l'usine de 1,35 g/t, soit un déclin de 15 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Pour l'exercice, le débit annuel de l'usine a atteint 11,6 millions de tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 1,44 g/t accusant une baisse du volume de 10 % par rapport à l'exercice précédent. La réduction observée au cours du trimestre et de l'exercice s'explique principalement par des proportions plus élevées de roche dure usinée et par la plus faible disponibilité de l'usine attribuable aux difficultés liées à l'entretien planifié et à la chaîne d'approvisionnement. La récupération à l'usine de traitement a atteint un taux de récupération de 89 % au quatrième trimestre et pour l'exercice. La progression sur douze mois est attribuable à l'accroissement des teneurs à l'usine, à l'amélioration des pratiques de mélange du minerai et aux améliorations apportées au circuit de récupération gravimétrique, qui ont contribué à contrebalancer la teneur en graphite et en sulfure plus élevée.
- La Société a achevé l'étude sur l'évaluation de la viabilité du projet de lixiviation en tas à Essakane visant à établir des solutions de rechange pour le traitement des quelque 23 millions de tonnes de minerai à basse teneur dans les empilements. Dans le cadre de l'étude, des rapprochements positifs entre les teneurs ont été observés pendant le traitement à l'usine du minerai à basse teneur des piles de stockage. Selon les résultats des tests, environ 9,8 millions de tonnes de minerai dans les empilements pourraient être traitées de manière économique dans le circuit de charbon en lixiviation (« CEL ») et par conséquent, la Société ne donnera pas suite au projet de lixiviation en tas. La Société prévoit inclure les résultats de l'étude dans un rapport technique mis à jour conforme au Règlement 43-101, qui sera déposé au cours du premier semestre de l'exercice.
- La situation sur le plan de la sécurité a continué de se détériorer au Burkina Faso en 2022 et des incidents liés au terrorisme ont eu lieu dans le pays. La Société continue de prendre des mesures proactives pour assurer la sécurité du personnel dans le pays et ajuste constamment ses protocoles et les niveaux d'activités au site en fonction du contexte de sécurité. Dans le cadre de son programme, la Société continue d'investir dans la sécurité et l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement dans la région et au site minier, avec l'appui du gouvernement. Les problèmes liés à la sécurité continuent d'exercer des pressions sur la chaîne d'approvisionnement nationale et cette intensification pourrait avoir une incidence négative importante sur le rendement opérationnel futur.
- La phase d'exécution du projet d'amélioration IAMALLIN s'est poursuivie au quatrième trimestre et ciblait en particulier l'amélioration de la productivité minière, l'optimisation de l'alimentation à l'usine et la gestion des stocks de fournitures, y compris l'optimisation des délais de livraison.

Rendement financier – 4^e t. 2022 par rapport au 4^e t. 2021

- Les coûts de production ont été plus élevés au quatrième trimestre en raison de l'inflation, qui a surtout eu une incidence sur certains consommables, les coûts énergétiques et les intrants de carburant, partiellement contrebalancés grâce au programme de couverture, et les répercussions associées à la chaîne d'approvisionnement dans le pays décrit ci-après.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, de 103,4 millions \$, a diminué de 33,2 millions \$, ou de 24 %, par rapport à la période précédente, en raison de la dépréciation de la VNR de 45,2 millions \$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2021, qui a été en partie contrebalancée par la hausse des coûts de production. Le coût des ventes (exception faite de l'amortissement) de 958 \$ par once vendue affichait une diminution de 375 \$, ou de 28 %, principalement en raison de la baisse du coût des ventes et de l'augmentation des ventes d'or.
- Les coûts décaissés ont augmenté de 19,2 millions \$ ou de 21 %, pour s'établir à 112,7 millions \$, en raison des coûts d'exploitation minière accrus. Les coûts décaissés par once vendue s'élevaient à 1 043 \$, soit une hausse de 131 \$ ou de 14 % par rapport à la période précédente, en raison de l'augmentation des coûts de production, qui a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des ventes d'or.
- Les CMTI par once vendue ont augmenté de 306 \$, ou de 27 %, pour s'établir à 1 456 \$ en raison de la hausse des coûts en immobilisations de maintien et des coûts décaissés, qui a été en partie contrebalancée par l'accroissement des ventes d'or.
- Le total des frais de découverte incorporés a augmenté de 2,4 millions \$ ou de 9 %, pour s'établir à 30,2 millions \$ en raison de la hausse des coûts d'exploitation minière, qui a été partiellement contrebalancée par la baisse des activités de découverte décrites ci-dessus.
- Les coûts en immobilisations de maintien de 12,2 millions \$, exception faite des frais de découverte incorporés, comprenaient des pièces de rechange de 2,5 millions \$, de l'équipement d'usine et mobile de 2,0 millions \$, des activités de gestion des résidus de 1,8 million \$, un prolongement de la piste d'atterrissage de 1,1 million \$ et d'autres projets de maintien de 4,8 millions \$. Les coûts en immobilisations d'expansion, de 1,3 million \$, comprenaient principalement des projets d'immobilisations associés au projet de réinstallation de villages communautaires.

Rendement financier – 2022 par rapport à 2021

- Les coûts de production ont été plus élevés au second semestre de l'exercice en raison de l'inflation, qui a surtout eu une incidence sur certains consommables, les coûts énergétiques et les intrants de carburant, et les répercussions associées à la chaîne d'approvisionnement dans le pays décrites précédemment.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, était de 431,2 millions \$, en baisse de 40,9 millions \$ ou de 9 %, en raison de la dépréciation de la VNR de 45,2 millions \$ comptabilisée à la période précédente, qui a été contrebalancée par une augmentation des coûts de production. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, a diminué de 160 \$ ou de 15 %, pour s'établir à 882 \$, principalement en raison de la baisse du coût des ventes et de l'augmentation des ventes d'or.
- Les coûts décaissés ont augmenté de 11,2 millions \$ ou de 3 %, pour s'établir à 439,5 millions \$, en raison des coûts de production accrus. Les coûts décaissés par once vendue, de 899 \$, ont diminué de 46 \$ ou de 5 %, principalement en raison de l'accroissement des ventes d'or qui a été partiellement contrebalancé par l'augmentation des coûts décaissés.
- Les CMTI par once vendue se chiffraient à 1 234 \$, soit une hausse de 160 \$ ou de 15 %, principalement en raison de l'augmentation des coûts en immobilisations de maintien et des coûts décaissés, qui a été en partie contrebalancée par l'augmentation des ventes d'or.
- Le total des frais de découverte incorporés, de 95,9 millions \$, a augmenté de 23,2 millions \$ ou de 32 %, en raison des coûts d'exploitation minière supérieurs, qui ont été partiellement contrebalancés par la baisse du volume des activités de découverte décrite précédemment.
- Les coûts en immobilisations de maintien de 62,9 millions \$ en 2022, exception faite des frais de découverte incorporés, comprenaient de l'équipement d'usine et mobile de 18,8 \$, des pièces de rechange de 16,9 millions \$, des activités de gestion des résidus de 8,0 millions \$, un prolongement de la piste d'atterrissage de 5,5 millions \$ et d'autres projets de maintien de 13,7 millions \$. Les coûts en immobilisations d'expansion de 3,8 millions \$ de 2022 comprenaient des projets d'investissement associés à la réinstallation des villages communautaires et à la mise à niveau de l'usine de gestion des résidus.

Perspectives

La production d'or attribuable à Essakane en 2023 devrait se situer entre 340 000 et 380 000 onces, et des teneurs extraites correspondant davantage aux teneurs des réserves. La production devrait être meilleure au second semestre par suite des séquences d'exploitation qui seront réalisées au premier semestre et qui comprendront les activités de découverte nécessaires en vue d'améliorer l'accès à des zones minéralisées au second semestre de l'exercice et en 2024. Le minerai des emplacements viendra s'ajouter au minerai provenant de l'exploitation minière au cours du premier semestre afin de soutenir l'alimentation en minerai de l'usine.

Les coûts décaissés et les CMTI par once vendue devraient augmenter en 2023 en raison de la baisse des niveaux de production. Les teneurs à l'usine devraient se rapprocher de celles des réserves. Les coûts en immobilisations devraient se chiffrer à 155 millions \$ environ, comparativement à 136 millions \$ en 2022, comportant principalement des frais de découverte incorporés, et ce, afin d'assurer la réalisation du plan de production de 2024 et de 2025, en supposant que la chaîne d'approvisionnement ne subisse aucune perturbation importante en raison des enjeux de sécurité décrits précédemment.

Étant donné la présence de ces enjeux de sécurité, la Société continue de travailler activement avec les autorités et les fournisseurs pour atténuer les répercussions potentielles et gérer la continuité de l'approvisionnement, tout en investissant dans des infrastructures supplémentaires pour assurer la continuité des activités (voir la rubrique « Risques et incertitudes »).

Prospection à proximité des mines

Environ 12 600 mètres de forage au diamant ont été réalisés en 2022 dans le cadre d'un programme de forage intercalaire visant à améliorer la confiance à l'égard des ressources dans certaines zones de la ZME et du gisement satellite Lao. Les activités de prospection des concessions entourant la concession minière continuent d'être suspendues en raison des contraintes régionales en matière de sécurité.

Actifs de Bambouk

La Société a annoncé avoir conclu des ententes définitives avec Managem relativement à la vente de sa participation dans les actifs de Bambouk (voir le communiqué de presse du 20 décembre 2022).

La Société recevra des paiements en trésorerie d'environ 282 millions \$ au total en contrepartie des actions et des prêts intragroupe consentis par les filiales des entités qui détiennent une participation de 90 % de la Société dans le projet Boto, au Sénégal, et une participation de 100 % dans les projets suivants : le projet Karita et les propriétés de prospection associées, en Guinée, le projet Diakha-Siribaya, au Mali, les propriétés à un stade précoce de la prospection de Boto Ouest, Senala Ouest et Daorala, de même que la participation acquise dans la convention de participation conditionnelle de Senala, au Sénégal.

Les transactions sont assujetties à certaines approbations des autorités de réglementation, y compris, le cas échéant, l'approbation du transfert des permis et licences des gouvernements du Sénégal, du Mali et de la Guinée, ainsi que les autres modalités courantes de clôture. La Société a reçu le consentement du syndicat de prêteurs d'IAMGOLD. Il est attendu que la clôture des divers éléments des transactions aura lieu une fois les conditions réglementaires applicables remplies, au cours du deuxième trimestre et au début du troisième trimestre de 2023.

Jusqu'à la clôture des transactions, selon les termes des ententes, les coûts de prospection engagés relativement aux actifs du district de Bambouk seront recouvrés auprès de Managem à la clôture.

Projet Boto (Sénégal)

Le projet Boto est un projet de mise en valeur prêt pour la construction situé dans le sud-est du Sénégal, le long de la frontière avec le Mali. Le projet est détenu à 90 % par la Société et la République du Sénégal détient une participation à titre gratuit de 10 %. Le projet est situé dans une zone visée par un permis d'exploitation octroyé à la fin de 2019 pour une période initiale de 20 ans et fait actuellement l'objet de diverses activités d'atténuation des risques.

La portée des travaux de 2022 comprenait l'achèvement des travaux préliminaires commencés en 2021. Au cours du quatrième trimestre de 2022, une étude hydrogéologique sur place visant à mieux comprendre et à modéliser le débit d'eau a été réalisée. Le rapport final de cette étude est attendu au début de 2023. De plus, la Société a poursuivi les travaux dans le cadre du plan d'action relatif à la réinstallation du village de Kouliminde. Les coûts en immobilisations ont totalisé 13,8 millions \$ en 2022, et des coûts supplémentaires de 5,9 millions \$ sont prévus en 2023. S'ils ne sont pas engagés avant la clôture de la transaction, ils seront portés en réduction du prix d'achat final payé par Managem.

Projet Karita (Guinée)

Le projet Karita est détenu à 100 % par la Société et a été acquis en 2017 dans le cadre de l'octroi d'un permis de prospection qui couvre environ 100 kilomètres carrés en Guinée, entre le projet Boto, au Sénégal, au nord, et le projet Diakha-Siribaya, au Mali, au sud. Au cours de l'exercice 2019, un premier programme de forage par circulation inverse a confirmé la découverte d'une zone de minéralisation le long de cette partie de la zone de cisaillement Sénégal-Mali.

Environ 24 000 mètres de forage ont été effectués en 2022 pour appuyer une estimation initiale des ressources minérales futures. Au troisième trimestre, la Société a présenté les résultats des essais, notamment : 34,0 mètres à 5,81 grammes par tonne d'or (« g/t Au), 25,0 mètres à 5,32 g/t Au, et 12,0 mètres à 9,49 g/t Au (voir le communiqué du 6 juillet 2022).

Projet Diakha-Siribaya (Mali)

Le projet Diakha-Siribaya est détenu à 100 % par la Société et comprend huit permis de prospection contigus qui couvrent une superficie totale d'environ 600 kilomètres carrés. Le projet est situé à environ 10 kilomètres au sud du projet Boto, dans le gisement situé dans la zone enclavée Kédougou-Kéniéba, dans le craton d'Afrique de l'Ouest, dans l'ouest du Mali, le long des frontières avec le Sénégal et la Guinée.

Amérique du Nord

District de l'Abitibi (Canada)

La Société élabore un « modèle en étoile » dans le district de l'Abitibi afin d'exploiter la capacité disponible de l'usine du complexe Westwood, situé à 35 kilomètres au nord-est de Rouyn-Noranda et à 80 kilomètres à l'ouest de Val-d'Or, dans le sud-ouest du Québec, au Canada. La Société poursuit l'aménagement de la propriété Fayolle qui constituera une source de minerai supplémentaire au second semestre de l'exercice qui viendra s'ajouter au minerai extrait sous terre à Westwood et à celui extrait de la fosse à ciel ouvert Grand Duc.

Mine Westwood (participation d'IAMGOLD – 100 %)

	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020
Importantes statistiques d'exploitation					
Développement latéral souterrain (mètres)	1 297	397	4 303	946	5 167
Minerai extrait (milliers de tonnes) – sous terre	64	61	241	106	370
Minerai extrait (milliers de tonnes) – autres sources	216	229	836	919	558
Minerai extrait (milliers de tonnes) – total	280	290	1 077	1 025	928
Minerai usiné (milliers de tonnes)	300	254	1 118	965	932
Teneur à l'usine (g/t) – sous terre	4,69	4,60	5,42	4,46	5,44
Teneur à l'usine (g/t) – autres sources	1,22	0,96	1,05	0,85	1,10
Teneur à l'usine (g/t) – totale	1,94	1,83	1,99	1,24	2,83
Récupération (%)	93	90	93	92	94
Production d'or (milliers d'onces) – 100 %	18	13	67	35	79
Ventes d'or (milliers d'onces) – 100 %	18	12	66	34	81
Prix moyen réalisé de l'or ¹ (\$/once)	1 718 \$	1 788 \$	1 788 \$	1 789 \$	1 771 \$
Résultats financiers (millions \$)					
Produits ²	31,3 \$	22,2 \$	120,6 \$	61,6 \$	146,2 \$
Coûts décaissés ¹	(39,8) \$	(28,8) \$	(137,5) \$	(76,6) \$	(92,0) \$
Autres coûts d'exploitation minière ³	(0,3)	(0,1)	(1,7)	(0,4)	(3,6)
Coût des ventes ²	(40,1) \$	(28,9) \$	(139,2) \$	(77,0) \$	(95,6) \$
Coûts en immobilisations de maintien ¹	(7,8)	(5,1)	(30,3)	(11,4)	(11,7)
Autres coûts et ajustements ⁴	0,4	(0,3)	(1,3)	(0,5)	2,6
CMTI ¹	(47,5) \$	(34,3) \$	(170,8) \$	(88,9) \$	(104,7) \$
Coûts en immobilisations d'expansion ¹	(2,1) \$	(0,3) \$	(4,8) \$	(2,9) \$	(9,5) \$
Mesures de rendement⁵					
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement ⁶ (\$/once vendue)	2 230 \$	2 335 \$	2 093 \$	2 252 \$	1 175 \$
Coûts décaissés ¹ (\$/once vendue)	2 210 \$	2 325 \$	2 068 \$	2 240 \$	1 130 \$
CMTI ¹ (\$/once vendue)	2 639 \$	2 775 \$	2 568 \$	2 600 \$	1 286 \$

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ».

2. Conformément à la note 36 des états financiers consolidés concernant les produits et le coût des ventes. Le coût des ventes est présenté déduction faite de la charge d'amortissement.

3. Les autres coûts d'exploitation minière excluent les crédits de sous-produits.

4. Les autres coûts et ajustements comprennent la portion de maintien des paiements du capital des contrats de location, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'épuisement, ainsi que les coûts d'exploitation des périodes précédentes, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.

5. Le calcul du coût des ventes, des coûts décaissés et des CMTI par once vendue pourrait ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

6. Comprend la dépréciation de la VNR des stocks d'empilement hors trésorerie et des stocks de produits finis de 2,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2022 (2,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2021) et de 8,4 millions \$ en 2022 (9,9 millions \$ en 2021 et néant en 2020), qui a eu une incidence sur le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, de 125 \$ par once vendue au quatrième trimestre de 2022 (165 \$ par once vendue au quatrième trimestre de 2021) et de 126 \$ pour l'exercice 2022 (289 \$ en 2021 et néant en 2020).

Aperçu des activités d'exploitation

- Westwood a réalisé une production d'or de 67 000 onces, soit dans la fourchette des prévisions révisées établies entre 65 000 et 75 000 onces et en hausse de 91 % par rapport à l'exercice précédent. La production d'or de 18 000 onces au quatrième trimestre a augmenté de 5 000 onces ou de 38 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'accroissement de la production est attribuable à l'augmentation des volumes et de la teneur du minerai extrait de la mine souterraine ainsi qu'à la teneur plus élevée du minerai extrait dans la fosse à ciel ouvert Grand Duc.
- Au quatrième trimestre, l'exploitation minière a totalisé 280 000 tonnes, soit des quantités semblables à celles de la période correspondante de l'exercice précédent. Les activités d'exploitation minière de l'exercice ont totalisé 1 077 000 tonnes, en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des volumes de minerai extrait de la mine souterraine, qui a été partiellement contrebalancée par la baisse des volumes de minerai extrait de la fosse à ciel ouvert Grand Duc. La production issue de la mine souterraine a augmenté par rapport à celle du premier semestre de 2021 étant donné que la mine souterraine était en mode surveillance et maintien pendant la majeure partie de cette période.
- Le développement souterrain au quatrième trimestre affichait le taux de développement le plus élevé de l'exercice, qui comprenait 1 297 mètres de développement latéral réalisé, soit trois fois plus qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, et 4 303 mètres de développement latéral total pour l'exercice. L'intensification des activités de développement a permis d'obtenir l'accès à plusieurs fronts de taille à différents niveaux de la mine, qui procurent une plus grande flexibilité opérationnelle pour l'exploitation simultanée de plusieurs séquences de chantiers afin de soutenir le plan de production de 2023.
- Au quatrième trimestre, le débit de l'usine de 300 000 tonnes de minerai d'une teneur moyenne à l'usine de 1,94 g/t extrait sous terre et de la fosse à ciel ouvert était de 18 % supérieur à celui de la même période de l'exercice précédent. Pour l'exercice, le débit de l'usine a atteint 1 118 000 tonnes, d'une teneur moyenne de 1,99 g/t, en hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent. L'accroissement du débit est attribuable à l'amélioration de la disponibilité de l'usine par suite de la bonne exécution des stratégies d'entretien et de la gestion des substances hautement abrasives provenant de Grand Duc.
- La convention collective avec le syndicat de Westwood a été renouvelée en décembre.

Rendement financier – 4^e t. 2022 par rapport au 4^e t. 2021

- Les coûts d'exploitation minière étaient plus élevés au quatrième trimestre, car une proportion accrue du minerai provenait de la mine souterraine à des coûts unitaires supérieurs qui tiennent compte de l'augmentation graduelle de la production après la reprise des activités souterraines en juin 2021.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, de 40,1 millions \$, a augmenté de 11,2 millions \$ ou 39 % en raison des coûts d'exploitation minière accrus. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, a diminué de 105 \$ ou 4 %, pour s'établir à 2 230 \$, principalement en raison de l'augmentation des ventes d'or, en partie contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation minière.
- Le coût des ventes a augmenté de 11,0 millions \$, ou 38 %, pour s'établir à 39,8 millions \$, en raison des coûts d'exploitation minière accrus. Les coûts décaissés par once vendue ont diminué de 115 \$ ou de 5 %, pour s'établir à 2 210 \$, principalement en raison de l'augmentation des ventes d'or, qui a été partiellement contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation minière.
- Les CMTI par once vendue ont diminué de 136 \$ ou de 5 %, pour s'établir à 2 639 \$, principalement en raison de l'augmentation des ventes d'or, qui a été partiellement contrebalancée par la hausse des coûts décaissés et des coûts en immobilisations de maintien.
- Les coûts en immobilisations de maintien de 7,8 millions \$ pour l'exercice 2022 comprenaient 5,3 millions \$ en développement souterrain et en forage au diamant, et 2,5 millions \$ en autres projets de maintien. Les coûts en immobilisations d'expansion de 2,1 millions \$ ont trait à la réinstallation de certaines infrastructures pour permettre l'expansion de la mine à ciel ouvert Grand Duc.

Rendement financier – 2022 par rapport à 2021

- Les coûts d'exploitation minière étaient plus élevés en 2022, car une proportion accrue du minerai provenait de la mine souterraine à des coûts unitaires supérieurs qui tiennent compte de l'augmentation graduelle de la production après la reprise des activités souterraines en juin 2021.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, a augmenté de 62,2 millions \$ ou 81 %, pour s'établir à 139,2 millions \$, en raison des coûts d'exploitation minière accrus. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, au quatrième trimestre, de 2 093 \$, a subi un déclin de 159 \$ ou 7 %, principalement attribuable aux ventes d'or supérieures, qui ont été en partie contrebalancées par des coûts d'exploitation minière supérieurs.
- Le coût des ventes a augmenté de 60,9 millions \$ ou 80 %, pour s'établir à 137,5 millions \$, en raison des coûts d'exploitation minière accrus. Les coûts décaissés par once vendue ont diminué de 172 \$ ou de 8 %, pour s'établir à de 2 068 \$, principalement en raison des ventes d'or accrues, qui ont été en partie contrebalancées par des coûts d'exploitation minière plus élevés.
- Les CMTI par once vendue, totalisant 2 568 \$, ont diminué de 32 \$ ou de 1 %, principalement en raison des ventes d'or supérieures attribuables, qui ont été partiellement contrebalancée par la hausse des coûts décaissés et des coûts en immobilisations de maintien.
- Les coûts en immobilisations de maintien de 30,3 millions \$ de 2022 comprenaient 24,4 millions \$ en développement souterrain et en forage au diamant, et 5,9 millions \$ en autres projets de maintien. Les coûts en immobilisations d'expansion cumulatifs de 4,8 millions \$ pour 2022 étaient principalement liés à l'avancement des activités à la propriété Fayolle et à l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert Grand Duc.

Perspectives

La production d'or à Westwood devrait se situer entre 70 000 à 90 000 onces en 2023 et comportera une proportion croissante de minerai extrait sous terre. Les niveaux de production devraient augmenter graduellement tout au long de l'exercice grâce à la progression constante du développement souterrain, qui donnera accès à des zones à plus forte teneur au second semestre de l'exercice. Le manque à gagner dans l'alimentation de l'usine proviendra encore des dépôts de surface. Les prévisions de production de 2023 comprennent également du minerai provenant des gisements satellites qui comblera l'alimentation à l'usine, en plus au besoin de minerai issu de la propriété Fayolle au second semestre de l'exercice.

Les coûts en immobilisations de maintien devraient totaliser environ 45 millions \$ comparativement à 35,1 millions \$ en 2022, et seront principalement composés de 20 millions \$ pour le développement souterrain, de 10 millions \$ pour le renouvellement de la flotte mobile et de l'équipement fixe, de 7,5 millions \$ pour les travaux de réparation de l'usine de Westwood et de 7,5 millions \$ pour les projets d'immobilisations. Ces prévisions supposent que les taux de développement souterrain se maintiendront à un rythme conforme à celui du quatrième trimestre de 2022.

Prospection à proximité des mines

Environ 39 000 mètres de forage au diamant souterrain et en surface ont été réalisés en 2022, dont environ 3 500 mètres de forage géotechnique. Le forage en surface visait à évaluer le potentiel en ressources entre les fosses Grand Duc et Doyon et à proximité de celles-ci, tandis que le forage intercalaire souterrain visait à soutenir l'accélération continue de l'exploitation minière souterraine.

Propriété Fayolle

La Société progresse dans la mise en valeur du gisement Fayolle, situé à environ 30 kilomètres au nord-ouest du complexe Westwood, dans le cadre d'un processus d'établissement des étapes et des points de contrôle avant qu'une décision officielle ne soit prise à l'égard de l'exploitation du gisement. L'ingénierie détaillée, les demandes de permis et les études environnementales sont en cours et ont été présentées au ministère de l'Environnement, et le plan de fermeture soumis a été approuvé par le ministère des Ressources naturelles en décembre 2022 pour étayer la demande de permis environnemental nécessaire à la délivrance d'un bail minier. Le bail minier devrait être consenti au premier semestre de l'exercice en prévision du commencement de l'exploitation minière au second semestre.

Projet aurifère Rouyn

Au quatrième trimestre, IAMGOLD a avisé Yorbeau Resources Inc. (« Yorbeau ») de sa décision de mettre fin à son option d'achat d'une participation de 100 % dans le projet aurifère situé près de Rouyn-Noranda (voir le communiqué de presse de Yorbeau daté du 19 décembre 2022).

District Côté (Canada)

Projet Côté Gold

Le district de Côté Gold, situé à 125 kilomètres au sud-ouest de Timmins et à 175 kilomètres au nord de Sudbury, en Ontario, au Canada, comprend le projet de construction Côté Gold et le gisement Gosselin adjacent. Le projet est élaboré dans le cadre d'une coentreprise à 70 %/30 % (la « coentreprise Côté Gold ») formée d'IAMGOLD, à titre d'exploitant, et de Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. La Société détenait une participation de 64,75 % dans l'enveloppe foncière connexe au 31 décembre 2022. En juillet 2020, la Société et SMM ont annoncé la décision d'aller de l'avant avec la construction du projet.

Opération de financement avec Sumitomo

Le 19 décembre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une entente qui modifie la convention de coentreprise Côté Gold. À compter de janvier 2023, Sumitomo couvrira certains montants qu'IAMGOLD devait payer dans le cadre du financement du projet Côté Gold qui, au total, devraient représenter environ 340 millions \$ en 2023. En contrepartie du financement de ces sommes, la Société transférera progressivement, au total, une participation approximative de 10 % dans Côté Gold à SMM au moment où SMM effectuera ces paiements, sous réserve du droit de la Société de racheter la participation transférée, conformément aux modalités de l'entente modifiée (l'« option de rachat ») afin de rétablir sa participation à 70 % dans le projet Côté Gold. IAMGOLD versera à SMM un montant équivalent au taux *Secured Overnight Funding Rate* (SOFR) sur trois mois majorés de 4 % et aura le droit d'exercer l'option de rachat à sept dates tombant entre le 30 novembre 2023 et le 30 novembre 2026 afin de rétablir sa participation à 70 % dans le projet Côté Gold. La Société peut exercer son option de rachat en remboursant la totalité des avances faites par Sumitomo jusqu'au commencement de la production commerciale, sous réserve de certains ajustements concernant la période entre la production initiale d'or et la production commerciale. Les frais cumulés de l'option de rachat en 2023 seront payables au moment où la Société rachètera sa participation, et les frais cumulés à partir du 1^{er} janvier 2024 seront versés en trésorerie sur une base trimestrielle.

La modification à la convention de coentreprise Côté Gold comporte aussi des changements à la structure de gouvernance, y compris le rehaussement du seuil d'approbation du comité d'examen pour les budgets annuels et les dépenses non budgétées dépassant des montants établis. IAMGOLD maintient ses droits portant sur le comité d'examen.

Après le 31 décembre 2022, SMM a financé 126,4 millions \$ en vertu d'une entente de financement aux termes de laquelle la participation de la Société dans le projet Côté Gold est réduite de 5,0 %, pour atteindre 65,0 %, selon les calculs de la Société.

Dépenses du projet

La Société a engagé 185,6 millions \$ (à un taux de change moyen \$ US/\$ CA comptabilisé de 1,39) au quatrième trimestre de 2022 et 631,9 millions \$ pour 2022. Les sommes engagées par IAMGOLD depuis le commencement de la construction s'élevaient à environ 1,2 milliard \$. L'estimation de la part des coûts que devra assumer la Société pour achever la construction et des besoins en financement attribuables à la Société en 2023 se chiffre entre 800 et 875 millions \$, en supposant un taux de change \$ US/\$ CA

de 1,32. Les besoins en financement attribuables à la Société sont présentés déduction faite du financement de la location d'équipement de 58 millions \$ en 2023 et des ajustements au fonds de roulement. Il est prévu que Sumitomo financera environ 340 millions \$ des coûts de 2023, conformément à la convention modifiée, et qu'IAMGOLD financera le solde se chiffrant entre 460 à 535 millions \$ en 2023.

Sommaire des activités du quatrième trimestre

Au 31 décembre 2022, dans l'ensemble, on estimait que le projet Côté Gold était réalisé à environ 73 %. Voici une mise à jour sur les activités du projet :

Activité du projet	Mise à jour
Santé et sécurité	Le projet a dépassé les 8,3 millions d'heures sans blessure occasionnant une perte de temps. Même si les répercussions de la COVID-19 ont été limitées, elles continuent d'être étroitement surveillées et gérées au cas par cas.
Main-d'œuvre	La main-d'œuvre au site dépassait les 1 500 personnes et était à sa capacité maximale. Les travaux se sont poursuivis en décembre pendant la période des Fêtes, et le camp était de nouveau au maximum de sa capacité au début de janvier 2023. L'équipe de projet envisage d'augmenter la capacité du camp par l'ajout de 200 lits au deuxième trimestre afin de soutenir les activités du projet.
Activités de terrassement	<p>Les activités de terrassement ont progressé et se concentraient sur les barrages du parc à résidus, la préparation des routes de transport pour le déploiement de la flotte autonome ainsi que l'enlèvement des morts-terrains.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le canal de réalignement des eaux 2 est maintenant terminé. Les travaux se sont poursuivis au barrage du bassin est de collecte des infiltrations, au barrage ouest du parc à résidus et à la construction des routes de transport (HR4 et HR5). • Les travaux au barrage de base est du parc à résidus ont progressé, notamment l'installation de la géomembrane et des socles. Les efforts se concentrent actuellement sur le rehaussement du barrage de base est à une certaine élévation afin d'accumuler de l'eau durant la crue du printemps.
Usine de traitement	<p>Les travaux de génie civil à l'usine de traitement sont presque terminés; il ne manque que quelques coulées de béton dans la zone du concasseur principal. Les travaux d'installation de la structure d'acier dans la zone du broyeur à rouleaux à haute pression (HPGR) et du concassage secondaire sont bien avancés, et la structure principale et le pont roulant seront installés au cours des premiers mois de 2023. L'installation du réservoir de lixiviation est presque terminée. La structure de pont des deux épaisseurs à résidus a également été installée, et tout l'équipement principal a été installé dans la zone du minerai grossier.</p> <p>Les ouvrages de structure, de mécanique et de tuyauterie à l'usine dans l'usine de traitement progressent, et l'installation du broyeur à boulets et du broyeur vertical est en cours. L'installation de la structure d'acier et l'enfouissement de la tuyauterie progressent également, et les travaux sur le réservoir de charbon en pulpe ont débuté. L'entrepreneur en installation électrique a été mobilisé, et les travaux d'installation du chemin de câbles ont commencé.</p>
Infrastructure	<p>La ligne électrique aérienne est achevée, et le raccordement au réseau électrique de la province et à la principale sous-station électrique ont avancé. Le réseau de communication des systèmes autonomes de transport et de forage a progressé (12 tours sont fonctionnelles) et devrait être terminé au premier trimestre 2023.</p> <p>Les fondations du garage des camions et la mise en place de l'acier structurel sont achevées; les travaux à l'intérieur ont commencé. Les travaux à l'intérieur du laboratoire d'analyse sont en cours.</p> <p>L'installation des services souterrains a progressé considérablement, et les travaux critiques ont pris fin en janvier 2023.</p>
Approvisionnement	<p>L'équipement mobile lourd continue d'arriver au site : treize camions de transport CAT 793F, deux chargeuses 994 et quatre bouteurs D10 ont été livrés à la fin décembre.</p> <p>La majorité de l'équipement a été livrée, et le reste des livraisons se poursuit conformément au calendrier.</p>

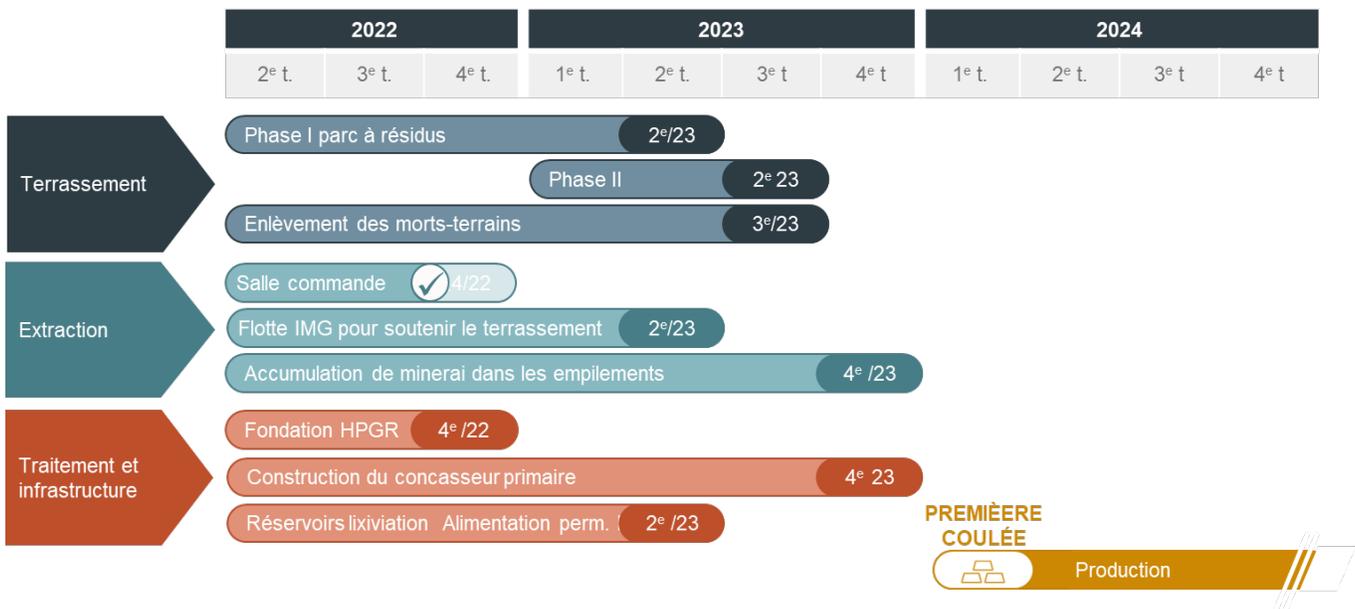
Permis et développement durable Toutes les demandes de permis visant des éléments critiques et tous les travaux de développement durable sont terminés. Les démarches pour obtenir des permis portant sur des éléments non critiques sont en cours, et les permis devraient être délivrés pendant le reste de la construction du projet.

Les consultations communautaires et la mise en œuvre des ententes sur les répercussions et les avantages avec les partenaires autochtones se poursuivent. Les programmes de santé, de sécurité et environnementaux, les plans d'intervention d'urgence ainsi que les procédures opérationnelles normalisées sont en cours d'élaboration.

Préparation opérationnelle La préparation opérationnelle a progressé sur de multiples fronts et demeure axée sur la conception organisationnelle et l'exécution de la stratégie d'embauche, la sélection et la mise en œuvre des technologies, la normalisation des processus et des systèmes d'entretien de la mine, de l'usine et du site et les processus et systèmes de maintenance au site. L'achat des pièces de rechange pour l'équipement est en cours et la négociation des contrats visant les principaux consommables se poursuit. Le transport autonome sur lequel reposent les activités d'exploitation minière a débuté en janvier, après la fin de l'exercice. Le matériel de formation sur les camions de transport autonomes a été achevé et des ajustements seront apportés à la suite de la mise en œuvre. Deux cohortes d'opérateurs et d'opératrices de la salle de commande de l'équipement autonome ont terminé leur formation d'accueil et d'intégration. Le personnel opérationnel a emménagé dans les bureaux de l'exploitation, et la salle de commande de la mine est entièrement en service. Des formations dans un environnement réel à l'aide de chargeuses, de camions de transport et de bouteurs ont eu lieu à la fin du trimestre. Au début de décembre, l'appareil de forage Epiroc D65 détenu et exploité par Côté Gold a réalisé le premier dynamitage d'un patron forage avant la fin de l'exercice.

Résumé des étapes importantes à venir et du calendrier

La production de Côté Gold devrait commencer au début de 2024. La construction du projet a commencé au troisième trimestre de 2020, et les travaux majeurs de terrassement ont commencé au premier trimestre de 2021. Les étapes importantes réalisées récemment et les autres étapes notables à venir sont les suivantes :



La Société met en garde le lecteur que d'autres perturbations potentielles, y compris celles causées par la COVID-19, la guerre en Ukraine, l'inflation, les autres perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, les conditions météorologiques et les conflits de travail et le marché du travail difficile pourraient continuer d'avoir des répercussions sur le calendrier des activités, la disponibilité de la main-d'œuvre, la productivité et la chaîne d'approvisionnement et la logistique et, par conséquent, pourraient influencer sur le calendrier réel de la production commerciale et, par conséquent, sur les coûts du projet.

Zone Gosselin

La zone Gosselin est située immédiatement au nord-est du gisement Côté Gold. Environ 17 000 mètres de forage au diamant ont été réalisés en 2022 pour délimiter et prolonger davantage les ressources minérales de Gosselin et tester des cibles sélectionnées le long d'un corridor du gisement interprété comme étant favorable. Le 27 janvier 2022, la Société a annoncé le reste des résultats d'analyse de son programme de forage de délimitation au diamant de 2021 à la zone Gosselin, confirmant des teneurs attendues dans la ressource modélisée, et dans certains cas, le prolongement de la zone de minéralisation à l'extérieur des limites du modèle de minéralisation de la ressource (voir le communiqué de presse du 27 janvier 2022). Le 2 février 2023, la Société a annoncé des résultats d'analyse provenant du programme de forage au diamant de 2022, démontrant le potentiel d'expansion à Gosselin au sud et sous les limites actuelles des ressources (voir le communiqué de presse du 2 février 2023).

En 2023, d'autres forages de définition et de délimitation au diamant sont prévus afin d'accroître les ressources actuelles et le niveau de confiance dans la ressource actuelle. Par ailleurs, diverses études techniques sont prévues, y compris un programme d'échantillonnage pour faire progresser les travaux d'essais métallurgiques, l'établissement d'études environnementales de référence, ainsi que des études d'optimisation minière en vue d'inclure les ressources de Gosselin dans les plans miniers à long terme de Côté Gold.

District de Chibougamau (Canada)

Le district de Chibougamau comprend le projet Nelligan et le projet Monster Lake.

Projet Nelligan

Le projet Nelligan, situé à environ 40 kilomètres au sud de Chapais-Chibougamau, au Québec, est détenu en vertu d'une convention de participation conditionnelle de 75 % à IAMGOLD et de 25 % à Vanstar Mining Resources Inc. (« Vanstar ») dans le but de former une coentreprise avec cette dernière. La Société détient une option d'acquiescer une participation supplémentaire de 5 % pour une participation totale de 80 % en effectuant une étude de faisabilité sur le projet. Environ 4 700 mètres de forage au diamant ont été réalisés en 2022 pour appuyer la réalisation d'une mise à jour de l'estimation des ressources.

La Société a publié une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (sur une base à 100 %) comportant 72,2 millions de tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 0,85 g/t Au représentant 1,97 million d'onces d'or, et de 114,1 millions de tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 0,88 g/t Au représentant 3,24 millions d'onces d'or (voir le communiqué de presse en date du 12 janvier 2023).

Redevances

EURO Ressources (« EURO ») est une société française de redevances minières et de production dont les titres sont cotés sur le marché NYSE Euronext Paris sous le symbole EUR. Les principaux actifs d'EURO sont une redevance de 10 % d'IAMGOLD sur la mine d'or Rosebel (excluant Saramacca) au Suriname (la « redevance Rosebel »), une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation, une redevance relative aux concessions Paul Isnard et des titres négociables. IAMGOLD détient une participation de 90 % dans EURO, effectue des paiements trimestriels à EURO au titre de la redevance et reçoit une part de 90 % des dividendes annuels d'EURO, déduction faite des impôts sur le résultat en France et des retenues d'impôts. Les paiements au titre de la redevance Rosebel effectués par IAMGOLD s'appliquent aux sept premiers millions d'onces d'or produits à Rosebel et sont calculés à partir du cours de l'or à Londres l'après-midi, déduction faite de 300 \$ ou 350 \$ par once. Au 31 décembre 2022, Rosebel avait produit 5,7 millions d'onces d'or et il lui restait 1,3 million d'onces d'or dans le cadre de l'entente de redevance de Rosebel.

Après la vente de la mine Rosebel à Zijin, IAMGOLD continuera à effectuer des paiements trimestriels à EURO au titre de la redevance, sur la base de la production de Rosebel déclarée par Zijin, et recevra une part de 90 % de tout dividende annuel d'EURO, déduction faite des impôts sur le résultat en France et des retenues d'impôts.

Prospection

Au quatrième trimestre de 2022, les coûts de prospection et d'études de projet s'élevaient à 7,9 millions \$, comparativement à 8,4 millions \$ à la même période de l'exercice précédent. De cette somme, 6,1 millions \$ ont été imputés aux charges et 1,8 million \$ ont été incorporés. Au cours de l'exercice, les activités de forage des projets et des sites miniers actifs ont totalisé environ 130 000 mètres. Voir la rubrique « Rétrospective trimestrielle » pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets de prospection à proximité des mines et primaires. Les coûts de prospection prévues par la Société pour 2023 s'élèvent à 18 millions \$.

(millions \$)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ²
Projets de prospection primaire	5,6 \$	5,6 \$	25,1 \$	27,8 \$	19,9 \$
Projets de prospection à proximité des mines ¹	2,3	2,8	8,6	10,1	16,4
Total des activités poursuivies	7,9	8,4	33,7	37,9	36,3
Activités abandonnées	1,5	2,7	3,9	9,5	
BAIIA – toutes les exploitations	9,4 \$	11,1 \$	37,6 \$	47,4 \$	36,3 \$

1. Les projets de prospection à proximité des mines au quatrième trimestre de 2022 comprenaient 1,8 million \$ pour les projets de prospection à proximité des mines et de mise en valeur de ressources (1,2 million \$ au quatrième trimestre de 2021, 5,4 millions \$ en 2022, 4,2 millions \$ en 2021 et 8,4 millions \$ en 2020).

2. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

Activités abandonnées – Amérique du Sud

District de Rosebel (Suriname)

Le 18 octobre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive avec Zijin Mining Group Co. Ltd. visant la vente de sa participation dans Rosebel Gold Mines N.V. (« Rosebel » ou « Rosebel Gold Mines »). À la clôture de la transaction, le 31 janvier 2023, la Société a reçu un produit net de 371,5 millions \$, soit 360,0 millions \$ représentant le produit de la vente et 15,0 millions \$ en trésorerie détenus par Rosebel au 31 janvier 2023, déduction faite d'un ajustement préliminaire du fonds de roulement de 3,5 millions \$. La Société devrait recevoir environ 24,8 millions \$ d'ici le 31 mars 2023, soit le solde de la trésorerie détenue par Rosebel au 31 janvier 2023, sous réserve des derniers ajustements du fonds de roulement. En outre, Zijin a pris en charge les soldes impayés des contrats de location en vigueur représentant environ 39,5 millions \$ et les prêts intragroupe à la clôture.

Rosebel Gold Mines N.V. comprend la mine à ciel ouvert Rosebel, située à 85 kilomètres au sud de la capitale du Suriname, Paramaribo, et la fosse satellite à ciel ouvert de Saramacca, située à 25 kilomètres des activités de Rosebel.

Mine Rosebel (participation d'IAMGOLD – 95 %)¹

	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020
Importantes statistiques d'exploitation					
Minerai extrait² (milliers de tonnes)	1 723	2 194	6 172	5 975	7 032
Stériles extraits² (milliers de tonnes)	11 384	11 594	48 823	37 163	35 348
Matière extraite² (milliers de tonnes) – total	13 107	13 788	54 995	43 138	42 380
Ratio de découverte²,³	6,6	5,3	7,9	6,2	5,0
Minerai usiné (milliers de tonnes) – Rosebel	1 457	1 461	5 723	6 232	7 973
Minerai usiné² (milliers de tonnes) – Saramacca	598	988	2 665	3 655	2 347
Minerai usiné² (milliers de tonnes) – total	2 055	2 449	8 388	9 887	10 320
Teneur à l'usine²,⁴ (g/t)	1,29	0,78	1,00	0,70	0,82
Récupération² (%)	96	86	94	85	91
Production aurifère² (milliers d'onces) – 100 %	82	53	252	188	245
Production aurifère¹ (milliers d'onces) – propriétaire-exploitant	73	44	225	162	221
Production d'or attribuable (milliers d'onces) – 95 %	69	42	214	154	210
Ventes d'or¹ (milliers d'onces) – propriétaire-exploitant	71	50	226	156	216
Prix moyen réalisé de l'or⁵ (\$/once)	1 725 \$	1 795 \$	1 793 \$	1 777 \$	1 757 \$
Résultats financiers (millions \$)¹					
Produits⁸	122,9 \$	88,2 \$	405,2 \$	276,2 \$	380,5 \$
Coûts d'exploitation	(69,3)	(68,9)	(253,9)	(220,1)	(206,2)
Redevances	(7,8)	(5,4)	(26,8)	(19,9)	(22,4)
Coûts décaissés⁵,⁶	(77,1) \$	(74,3) \$	(280,7) \$	(240,0) \$	(228,6) \$
Autres coûts d'exploitation minière⁷	(0,2)	(20,1)	(6,1)	(20,1)	(2,5)
Coût des ventes⁸	(77,3) \$	(94,4) \$	(286,8) \$	(260,1) \$	(231,1) \$
Coûts en immobilisations de maintien⁵,⁹	(30,2)	(13,3)	(105,2)	(42,2)	(29,3)
Autres coûts et ajustements¹⁰	(3,2)	18,1	(4,1)	13,5	(4,4)
CMTI⁵	(110,7) \$	(89,6) \$	(396,1) \$	(288,8) \$	(264,8) \$
Coûts en immobilisations d'expansion⁵,¹¹	(2,2) \$	(17,1) \$	(25,6) \$	(56,4) \$	(38,5) \$
Mesures de rendement¹²					
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement¹³ (\$/once vendue)	1 085 \$	1 922 \$	1 269 \$	1 674 \$	1 068 \$
Coûts décaissés⁵ (\$/once vendue)	1 083 \$	1 514 \$	1 243 \$	1 545 \$	1 056 \$
CMTI⁵ (\$/once vendue)	1 554 \$	1 824 \$	1 753 \$	1 859 \$	1 224 \$

1. Rosebel à 100 % et Saramacca à 70 %, comme il est indiqué dans les états financiers consolidés, à moins d'indication contraire.

2. Comprend Saramacca sur une base à 100 %.

3. Le ratio de découverte se calcule en divisant les stériles extraits par le minerai extrait.

4. Comprend la teneur à l'usine de 1,15 g/t au quatrième trimestre de 2022 à la concession Rosebel et celle à la concession Saramacca de 1,65 g/t (teneurs respectives de 0,70 g/t et de 0,91 g/t au quatrième trimestre de 2021).
5. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ».
6. Les coûts décaissés comprennent les crédits de sous-produits.
7. Les autres coûts miniers comprennent l'ajout de la portion à long terme hors trésorerie des dépréciations de la VNR des emplacements de néant au quatrième trimestre de 2022 (20 millions \$ au quatrième trimestre de 2021) et l'exclusion des crédits de sous-produits.
8. Conformément à la note 36 des états financiers consolidés concernant les produits et le coût des ventes. Le coût des ventes est présenté déduction faite de la charge d'amortissement.
9. Comprend les frais de découverte incorporés de maintien au quatrième trimestre de 2022 de 14,7 millions \$ (néant au quatrième trimestre de 2021) et de 50,1 millions \$ en 2022 (néant en 2021 et néant en 2020).
10. Les autres coûts et ajustements comprennent la portion de maintien des paiements du capital des contrats de location, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'épuisement, ainsi que les coûts d'exploitation des périodes précédentes, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.
11. Comprend les frais de découverte incorporés d'expansion au quatrième trimestre de 2022 de 1,0 million \$ (10,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2021) et de 19,6 millions \$ en 2022 (33,6 millions \$ en 2021 et 14,9 millions \$ en 2020).
12. Le calcul du coût des ventes, des coûts décaissés et des CMTI par once vendue pourrait ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.
13. Comprend la dépréciation de la VNR des emplacements hors trésorerie et des stocks de produits finis de néant au quatrième trimestre de 2022 (23,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2021) et 5,8 millions \$ en 2022 (38,2 millions \$ en 2021, néant en 2020), qui a eu une incidence sur le coût des ventes par once vendue de néant au quatrième trimestre de 2022 (469 \$ par once vendue au quatrième trimestre de 2021) et de 26 \$ par once vendue en 2022 (246 \$ par once vendue en 2021; néant par once vendue en 2020).

Aperçu des activités d'exploitation

- La production d'or annuelle attribuable à Rosebel de 214 000 onces a dépassé le haut de la fourchette des prévisions révisées établies entre 175 000 et 200 000 onces et est supérieure de 39 % à celle de l'exercice précédent. La production d'or de 69 000 onces au quatrième trimestre affichait une hausse de 64 % par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. L'accroissement de la production est attribuable à l'amélioration de la récupération, à la suite des mises à niveau réalisées à l'usine et des teneurs à l'usine plus élevées, qui a été contrebalancée en partie par la baisse du débit.
- Au quatrième trimestre, les 13,1 millions de tonnes de matière extraite ont diminué de 5 % comparativement à la même période de l'exercice précédent en raison d'une proportion plus élevée de matière extraite provenant de Saramacca, des distances de transport plus longues, en plus des retards occasionnés par les conditions de sol mou.
- Le débit de l'usine de 2,1 millions de tonnes a diminué de 16 % au quatrième trimestre, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, d'une teneur à l'usine de 1,29 g/t, en raison d'une plus grande proportion de roche dure usinée. L'apport de Rosebel en minerai d'une teneur moyenne à l'usine de 1,25 g/t représentait 57 %, tandis que celui de Saramacca comptait pour 27 %, d'une teneur moyenne à l'usine de 1,72 g/t. Les 16 % restant ont été soutirée des emplacements de minerai d'une teneur moyenne à l'usine de 0,75 g/t. La récupération à l'usine de 96 % au quatrième trimestre est supérieure à celle à la même période de l'exercice précédent en raison des améliorations apportées au circuit d'éluion et de régénération du charbon à la fin de 2021.

Rendement financier – 4^e t. 2022 par rapport au 4^e t. 2021

- Les coûts de production ont été plus élevés au quatrième trimestre en raison des répercussions de l'inflation sur les consommables et les fournitures, ainsi que des coûts et des redevances plus élevés découlant de l'augmentation des ventes d'or.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, de 77,3 millions \$ a diminué de 17,1 millions \$ ou 18 % en raison d'une dépréciation de la VNR de 23,1 millions \$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2021, qui a été en partie contrebalancée par des coûts de production plus élevés. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement de 1 085 \$ par once vendue, affichait une baisse de 837 \$ ou de 44 % attribuable à l'augmentation des ventes d'or et à la baisse du coût des ventes.
- Le coût des ventes a augmenté de 2,8 millions \$, ou 4 %, pour s'établir à 77,1 millions \$, en raison des coûts d'exploitation minière accrus. Les coûts décaissés par once vendue de 1 083 \$ affichaient une baisse de 431 \$ ou de 28 %, essentiellement attribuable à l'augmentation des ventes d'or, qui a été en partie contrebalancée par la hausse des coûts de production.
- Les CMTI par once vendue se sont établis à 1 554 \$, en baisse de 270 \$ ou de 15 %, en raison des ventes d'or supérieures, qui ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation des coûts en immobilisations de maintien et des coûts décaissés.
- Les frais de découverte incorporés ont totalisé 15,7 millions \$, soit une augmentation de 5,4 millions \$ ou de 52 %, en raison de la hausse des coûts d'exploitation minière et du volume des activités de découverte.
- Les coûts en immobilisations de maintien, exception faite des frais de découverte incorporés, de 15,5 millions \$, comprenaient des pièces de rechange de 5,4 millions \$, de l'équipement d'usine de 1,6 million \$, de l'équipement mobile de 1,3 million \$, des activités de gestion des résidus de 1,3 million \$, des activités de développement de la fosse Saramacca de 0,9 million \$ et d'autres projets de maintien de 5,0 millions \$. Les coûts en immobilisations d'expansion, à l'exclusion des frais de découverte incorporés de 1,2 million \$, comprenaient le projet Saramacca et d'autres projets d'expansion.

Rendement financier – 2022 par rapport à 2021

- Les coûts de production ont été plus élevés en 2022 en raison des répercussions de l'inflation sur les consommables et les fournitures, ainsi que les coûts et les redevances plus accrus découlant de l'augmentation des ventes d'or.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, a augmenté de 26,7 millions \$ ou de 10 %, s'établissant à 286,8 millions \$, principalement en raison de la hausse des coûts de production, qui a été en partie contrebalancée par la dépréciation de la VNR de 38,2 millions \$ comptabilisée en 2021. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, de 1 269 \$, a diminué de 405 \$ ou de 24 %, principalement en raison des ventes d'or supérieures, en partie contrebalancées par des coûts d'exploitation minière supérieurs.

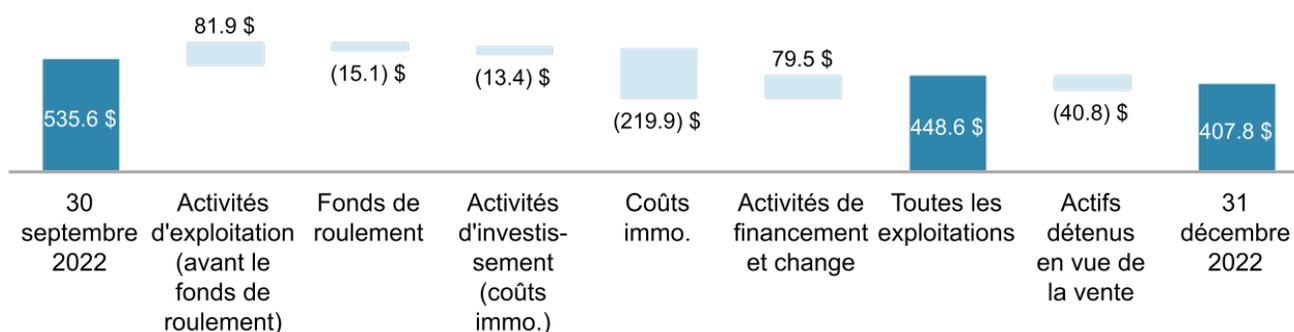
- Le coût des ventes a augmenté de 40,7 millions \$, ou 17 %, pour s'établir à 280,7 millions \$ en raison des coûts d'exploitation minière accrus. Les coûts décaissés par once vendue, de 1 243 \$, ont subi une baisse de 302 \$ ou 20 %, essentiellement provoquée par une augmentation des ventes d'or, en partie contrebalancée par des coûts de production plus élevés.
- Les CMTI par once vendue se sont établis à 1 753 \$, en baisse de 106 \$ ou de 6 %, essentiellement en raison de l'augmentation des ventes d'or, en partie contrebalancée par la hausse des coûts en immobilisations de maintien et des coûts décaissés.
- Le total des frais de découverte incorporés, de 69,7 millions \$, a augmenté de 36,1 millions \$ ou de 107 % en raison de l'augmentation du volume des activités de découverte.
- Les coûts en immobilisations de maintien, exception faite des frais de découverte incorporés, de 55,1 millions \$, comprenaient des pièces de rechange de 22,0 millions \$, de l'équipement d'usine de 7,0 millions \$, de l'équipement mobile de 5,3 millions \$, des activités de gestion des résidus de 5,0 millions \$, des activités de mise en valeur de la fosse Saramacca de 3,7 millions \$, de gestion de l'eau de 2,9 millions \$ et d'autres projets de maintien de 9,2 millions \$. Des coûts en immobilisations d'expansion de 6,0 millions \$, excluant les frais de découverte incorporés, comprenaient principalement le projet de développement de Saramacca.

SITUATION FINANCIÈRE

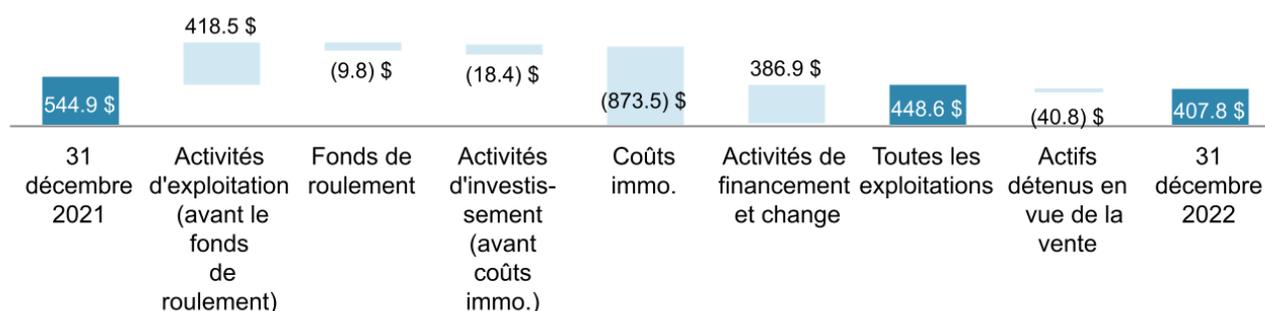
Liquidités et ressources en capital

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies de la Société s'établissaient à 407,8 millions \$ et la dette nette¹ s'élevait à 605,6 millions \$. Environ 26,6 millions \$ étaient disponibles en vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de la Société (la « facilité de crédit »), portant ainsi les liquidités disponibles¹ au 31 décembre 2022 à environ 434 millions \$. Au 31 décembre 2022, les actifs détenus en vue de la vente comprenaient 40,8 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, 38,5 millions \$ étant détenus à Rosebel, pour un total en trésorerie et équivalents de trésorerie de 448,6 millions \$. À la conclusion de la vente de Rosebel, la Société a reçu 15 millions \$ du solde de la trésorerie de Rosebel, totalisant 39,8 millions \$ au 31 janvier 2023, et recevra le solde résiduel d'ici la fin mars 2023. La convention de coentreprise Côté Gold stipule que les partenaires en coentreprise doivent financer à l'avance deux mois de dépenses futures. Au cours du troisième trimestre, cette exigence a été modifiée et est passée de trois à deux mois. La Société utilise des dividendes et des prêts intragroupe pour rapatrier les fonds générés par ses activités d'exploitation. Le moment du paiement des dividendes pourrait avoir une incidence sur le montant du financement nécessaire et le moment où il aura lieu, y compris les sommes prélevées sur la facilité de crédit. Au 31 décembre 2022, Côté Gold et Essakane détenaient 236,4 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie. La trésorerie servira à couvrir les dépenses de Côté Gold et la trésorerie excédentaire à Essakane qui est rapatriée au moyen de paiements de dividendes correspondant à la part de 90 % de la Société, déduction faite de l'impôt sur les dividendes. En 2022, la Société a financé sa portion des fonds de la coentreprise Côté Gold à même la trésorerie générée par ses activités d'exploitation et en prélevant des sommes sur sa facilité de crédit. La trésorerie soumise à restrictions pour assumer les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture d'Essakane, de Doyon et du projet Côté Gold totalisait 56,3 millions \$. Voici les variations du solde de trésorerie du 30 septembre 2022 au 31 décembre 2022 et du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 :

Solde de trésorerie au 31 décembre 2022 par rapport au 30 septembre 2022
(millions \$)



Solde de trésorerie au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021
(millions \$)



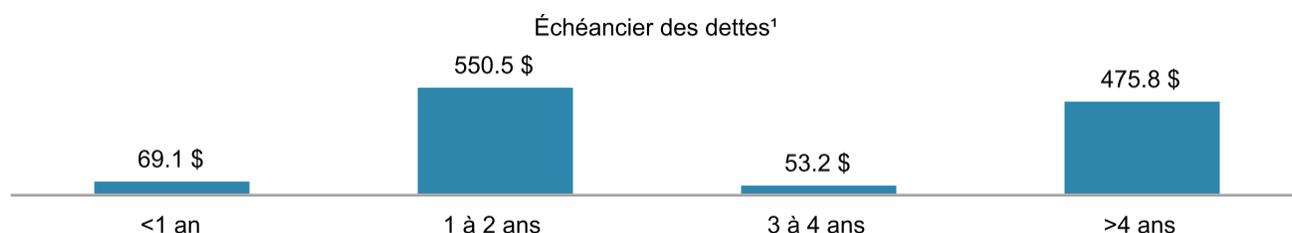
1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ».

Les actifs courants totalisaient 1 521,3 millions \$ au 31 décembre 2022, en hausse de 570,2 millions \$ comparativement au 31 décembre 2021. L'augmentation est attribuable au fait que les actifs à long terme de Rosebel et de Bambouk ont été classés comme des actifs détenus en vue de la vente de 785,6 millions \$, et dont le montant a été contrebalancé par une diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements à court terme de 144,7 millions \$, dont 40,8 millions \$ ont été reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente, et des stocks de 102,2 millions \$, dont 115,4 millions \$ ont été reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente. Les passifs courants se chiffraient à 646,2 millions \$ au 31 décembre 2022, en hausse de 64,5 millions \$ comparativement au 31 décembre 2021. L'augmentation est attribuable au fait que les passifs à long terme de Rosebel et de Bambouk ont été reclassés comme des passifs détenus en vue de la vente de 162,9 millions \$, et dont le montant contrebalancé par une diminution de la portion courante des produits différés de 189,7 millions \$ en lien avec l'accord de paiement anticipé sur la vente d'or de 2019 de la Société (l'« accord de paiement anticipé de 2019 »), lesquels ont été comptabilisés dans les produits lors des livraisons mensuelles égales de 12 500 onces d'or en 2022, et par une diminution des fournisseurs et autres créditeurs de 10,3 millions \$, dont 89,7 millions \$ ont été reclassés dans les passifs détenus en vue de la vente.

Le tableau suivant résume les éléments de la dette à long terme de la Société.

(millions \$) ¹	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Facilité de crédit	455,0 \$	— \$	—
Billets de premier rang de 5,75 %	447,6	445,7	438,6
Prêts pour équipement	16,1	18,7	28,0
	918,7 \$	464,4 \$	466,6 \$

1. La dette à long terme ne comprend pas les contrats de location liés aux activités poursuivies de 73,8 millions \$ au 31 décembre 2022 (11,4 millions \$ au 31 décembre 2021, 10,3 millions \$ au 31 décembre 2020).



1. Comprend les paiements du capital et des intérêts de la facilité de crédit, les billets de premier rang de 5,75 % et les prêts pour équipement. Ne comprend ni le remboursement au titre des accords de paiement anticipé de 2022 (définis ci-après), qui seront physiquement réglés en 2024, ni les contrats de location.

Facilité de crédit

La Société dispose d'une facilité de crédit de 500 millions \$ qui a été conclue en décembre 2017 et modifiée en février 2021, principalement pour reporter la date d'échéance des 490 millions \$ de crédit disponible du 31 janvier 2023 au 31 janvier 2025. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a prélevé 455 millions \$ sur la facilité de crédit. Au 31 décembre 2022, la Société disposait de lettres de crédit correspondant à 18,4 millions \$ aux termes de la facilité de crédit pour garantir certaines obligations environnementales. Le solde de la facilité de crédit disponible était de 26,6 millions \$. Après l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a émis une lettre de crédit totalisant 10,8 millions \$ dans le cadre de la facilité de crédit pour garantir certaines indemnités environnementales. Le 31 janvier 2023, la Société a remboursé 9,1 millions \$ sur la facilité de crédit. Le crédit disponible a été réduit à 490 millions \$.

La facilité de crédit prévoit une marge à un taux d'intérêt supérieur au taux interbancaire offert à Londres, au taux des acceptations bancaires ou au taux privilégié qui varient, ainsi que les frais connexes, selon le ratio de la dette nette totale sur le BAIIA de la Société. La facilité de crédit est garantie par certains actifs réels de la Société, par des garanties de certaines filiales de la Société et par des nantissements d'actions de certaines filiales de la Société. Les principales modalités de la facilité de crédit comprennent des restrictions de financement supplémentaire par emprunt, des restrictions applicables aux distributions et des clauses restrictives financières, y compris la dette nette par rapport au BAIIA et la couverture de l'intérêt. La Société a adopté une modification parallèlement à l'entente définitive conclue visant la vente de sa participation dans la mine Rosebel selon laquelle les prêteurs de la facilité de crédit consentent à la libération de la garantie relative à la mine Rosebel à la clôture de la transaction. Cette modification stipule que les produits de la vente doivent servir à financer le projet Côté Gold à quelques exceptions près. La Société a convenu d'une autre modification pour obtenir le consentement de modifier la convention de contrepartie dans le cadre de l'entente de financement avec SMM. Après le 31 décembre 2022, la Société a obtenu le consentement pour la vente des actifs de Bambouk.

Billets de premier rang

En septembre 2020, la Société a réalisé l'émission de billets de premier rang d'une valeur nominale de 450 millions \$ portant intérêt au taux de 5,75 % par année (les « billets »). Les billets sont libellés en dollars américains et viennent à échéance le 15 octobre 2028. L'intérêt est exigible à terme échu en versements égaux semi-annuels le 15 avril et le 15 octobre de chaque année commençant le 15 avril 2021. Le montant de chaque versement est d'environ 12,9 millions \$. Les billets sont garantis par

certaines filiales de la Société. La Société a engagé des coûts de transaction de 7,5 millions \$ qui ont été inscrits à l'actif et comptabilisés en diminution de la valeur comptable des billets dans la dette à long terme aux états consolidés de la situation financière et amortis en utilisant le mode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Au 31 décembre 2022, la Société avait des obligations locatives de 73,8 millions \$ à un taux d'emprunt moyen pondéré de 6,26 %. Le 29 avril 2022, la Société a conclu, au nom de la coentreprise Côté Gold, un contrat-cadre de location d'une valeur d'environ 125 millions \$ avec Caterpillar Financial Services Limited visant certains équipements mobiles dont la livraison est prévue en 2022 et 2023. À cet égard, SMM a conclu une garantie visant 30 % des obligations en vertu de ce contrat, reflétant sa participation au prorata dans la coentreprise Côté Gold. Les IFRS exigent que la Société constate 100 % de l'obligation locative et des actifs au titre des droits d'utilisation de la coentreprise Côté Gold et des actifs au titre des droits d'utilisation de Côté Gold dans son bilan, y compris la portion de 16,9 millions \$ garantie par SMM qui représente sa participation de 30 % dans la coentreprise non constituée en société.

Prêts pour équipement

Au 31 décembre 2022, la Société détenait des prêts pour équipement dont la valeur comptable s'élevait à 16,1 millions \$, garantis par certains équipements mobiles, à des taux d'intérêt compris entre 5,23 % et 5,95 %, qui viennent à échéance en 2024. Les prêts pour équipement sont inscrits au coût amorti aux états consolidés de la situation financière. Le 31 mars 2022, la Société a conclu une modification visant à augmenter la facilité de crédit des prêts pour équipement de 6,2 millions \$ selon les mêmes modalités. La facilité de prêts pour équipement avait été entièrement utilisée au 31 décembre 2022.

Accords de paiement anticipé

En 2019, la Société a conclu l'accord de paiement anticipé de 2019, comprenant un tunnel d'options se situant dans une fourchette comprise entre 1 300 \$ et 1 500 \$ par once à un coût de 5,38 % par année. Conformément à l'accord de paiement anticipé de 2019, la Société a reçu un paiement anticipé en trésorerie de 169,8 millions \$ en décembre 2019 en contrepartie de la livraison de 150 000 onces d'or en 2022. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a livré 150 000 onces en vertu de l'accord de paiement anticipé de 2019 et a reçu un paiement en trésorerie de 30,0 millions \$ relativement au tunnel, ce qui complète l'accord de paiement anticipé de 2019.

En 2021, la Société a conclu des accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (les « accords de paiement anticipé de 2022 ») à un coût moyen pondéré de 4,45 % par année visant 150 000 onces d'or. Ces accords établissent un prix de vente à terme moyen de 1 753 \$ par once pour 50 000 onces et un tunnel se situant dans une fourchette comprise entre 1 700 \$ et 2 100 \$ par once pour 100 000 onces. La Société a reçu 236,0 millions \$ en 2022 et doit livrer physiquement 150 000 onces en 2024. Les accords de paiement anticipé de 2022 ont eu pour effet de reporter l'accord de paiement anticipé de 2019 de 2022 à 2024 après la fin de la construction de Côté Gold.

Cautionnements et cautions de bonne exécution

Au 31 décembre 2022, la Société avait fourni (i) des cautionnements totalisant 215,8 millions \$ CA (159,5 millions \$) en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir certaines obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la division Doyon et du projet Côté Gold, et (ii) des cautions de bonne exécution de 37,3 millions \$ CA (27,6 millions \$) à l'appui de certaines obligations liées à la construction de Côté Gold.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société avait garanti 29,3 millions \$ relativement à certains cautionnements. Un montant de 10,9 millions \$ a été accordé en nantissement en espèces et une lettre de crédit de 24,9 millions \$ CA (18,4 millions \$) a été consentie aux termes de la facilité de crédit. Le solde de 130,2 millions \$ demeure sans garantie a été inscrit à titre de garantie en trésorerie, et un montant de 24,9 millions \$ CA (18,4 millions \$) provient de l'émission d'une lettre de crédit aux termes de la facilité de crédit. Le solde de 130,2 millions \$ demeure sans garantie.

La Société s'attend à ce que les cautionnements relatifs à la division Doyon doivent être augmentés pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture actualisés du plan de fermeture mis à jour, une fois que ce plan de fermeture aura été approuvé par les organismes de réglementation pertinents. La Société devra également obtenir des cautionnements supplémentaires pour Côté Gold lorsque le projet aura atteint le stade de la production commerciale.

Dérivés

En plus des modalités de paiement anticipé sur la vente d'or susmentionnées, et afin d'atténuer la volatilité pendant la construction de Côté Gold, la Société a mis en place des contrats dérivés à l'égard de certaines de ses ventes d'or futures et de ses taux de change. De plus, la Société gère l'exposition de certains autres produits de base, comme le pétrole, au moyen de dérivés. Voir la rubrique « Risque de marché – Sommaire du portefeuille de couvertures » pour obtenir des renseignements sur les dérivés en vigueur de la Société, y compris les dérivés associés à Côté Gold.

Liquidités

Au 31 décembre 2022, la Société disposait de liquidités totalisant 434,4 millions \$, soit 407,8 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, et 26,6 millions \$ en vertu de la facilité de crédit. Au 31 décembre 2022, Côté Gold et Essakane détenaient 236,4 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie. La convention de coentreprise Côté Gold stipule que les partenaires en coentreprise doivent financer à l'avance deux mois de dépenses futures estimées. La Société utilise les dividendes pour rapatrier les fonds d'Essakane, lesquels peuvent être déclarés uniquement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice, ce qui a une incidence sur la trésorerie détenue par Essakane.

Le solde du financement nécessaire attribuable à la Société pour achever la construction du projet Côté Gold est estimé entre 800 et 875 millions \$ au 1^{er} janvier 2023. SMM financera jusqu'à 340 millions \$ de ce montant au nom de la Société conformément à l'entente de financement conclue avec SMM le 19 décembre 2022 (voir la rubrique « Projet Côté Gold »), ce qui obligera la Société

à financer environ 460 à 535 millions \$ en 2023. Après le 31 décembre 2022, SMM a financé 126,4 millions \$ pour le compte de la Société, soit un financement aux termes duquel la participation de la Société dans le projet Côté Gold est réduite de 5,0 %, pour atteindre 65,0 %, selon les calculs de la Société.

La transaction avec Zijin Mining Group Co. Ltd. visant la vente de la participation de la Société dans la mine Rosebel a été conclue le 31 janvier 2023, et la Société a reçu une contrepartie en trésorerie totale de 371,5 millions \$ le 31 janvier 2023. La Société devrait recevoir un produit supplémentaire estimé à 24,8 millions \$ d'ici la fin de mars 2023, sous réserve des ajustements du fonds de roulement à la clôture. La Société prévoit conclure la transaction de la vente de sa participation dans les actifs de Bambouk au cours des deuxième et troisième trimestres de 2023, moyennant une contrepartie en trésorerie avant impôt de 282 millions \$.

Selon les transactions stratégiques conclues au quatrième trimestre de 2022, les renseignements actuellement disponibles et les conditions du marché, qui ont une incidence sur les dépenses du projet et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, la Société croit satisfaire aux exigences de financement restantes pour achever la construction du projet Côté Gold en fonction des coûts et du calendrier actuellement prévus et ne s'attend pas à avoir besoin de liquidités supplémentaires en 2023. La Société continue de faire progresser d'autres possibilités de financement pour renforcer sa situation financière, améliorer ses liquidités et diminuer les montants prélevés sur sa facilité de crédit et lui permettre de rétablir sa participation dans le projet Côté Gold à 70 % au moment voulu.

Les résultats financiers de la Société dépendent grandement du cours de l'or et du pétrole, de même que des taux de change, et les variations futures de ces facteurs auront par conséquent une incidence sur son rendement. La Société comptera sur les flux de trésorerie générés par le projet Côté Gold pour rembourser ses dettes actuelles ou futures ainsi que tout autre emprunt contracté pour financer le reste des coûts de construction du projet Côté Gold. Les lecteurs sont priés de lire les rubriques « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque » contenues dans la notice annuelle 2022 de la Société, disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ainsi que les rubriques « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion.

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2022, les obligations contractuelles liées aux activités poursuivies ayant diverses échéances s'élevaient à environ 2,0 milliards \$. Elles comprenaient principalement les paiements contractuels futurs prévus au titre de la dette à long terme, y compris le capital et les intérêts, les obligations d'achat, les obligations liées aux coûts en immobilisations, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les obligations locatives, en partie contrebalancés par des lettres de crédit non garanties et de la trésorerie soumise à restrictions pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de certaines mines. La Société croit que ces obligations seront respectées grâce aux ressources en trésorerie disponibles et à la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation. La Société a mis en place des dérivés à des fins de gestion des risques. Ces dérivés ne sont pas inclus dans les obligations contractuelles. Voir la rubrique « Risque de marché – Sommaire du portefeuille de couvertures » pour obtenir plus de détails sur ces contrats.

Au 31 décembre 2022	Paiements exigibles par période ¹				
	Total	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	Plus de 4 ans
Dette à long terme	1 148,6 \$	69,1 \$	550,5 \$	53,2 \$	475,8 \$
Obligations d'achats	114,6	102,3	3,8	4,8	3,7
Obligations liées aux coûts en immobilisations	347,0	327,2	15,8	4,0	—
Obligations locatives	33,7	8,4	15,8	4,3	5,2
Total des obligations contractuelles	1 643,9 \$	507,0 \$	585,9 \$	66,3 \$	484,7 \$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	315,3	5,5	19,7	21,5	268,6
	1 959,2 \$	512,5 \$	605,6 \$	87,8 \$	753,3 \$

1. Les obligations contractuelles totales excluent les accords de paiement anticipé de 2022, qui seront physiquement réglés en 2024.

La Société utilise des dérivés à des fins de couverture dans le cadre de sa gestion des risques. Voir la rubrique « Risque de marché – Sommaire du portefeuille de couvertures » pour obtenir plus de détails sur ces contrats.

Flux de trésorerie

(millions \$)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020
Trésorerie nette générée (utilisée) selon les états financiers consolidés :					
Activités d'exploitation	66,8 \$	67,5 \$	408,7 \$	285,0 \$	347,6 \$
Activités d'investissement	(233,3)	(263,3)	(891,9)	(630,7)	(246,2)
Activités de financement	64,2	0,4	404,0	(41,2)	0,8
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	15,3	(1,8)	(17,1)	(9,7)	8,7
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(87,0) \$	(197,2) \$	(96,3) \$	(396,6) \$	110,9 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	535,6	742,1	544,9	941,5	830,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période – toutes les exploitations	448,6 \$	544,9 \$	448,6 \$	544,9 \$	941,5 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie compris dans les actifs détenus en vue de la vente	(40,8)	—	(40,8)	—	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période – activités poursuivies	407,8 \$	544,9 \$	407,8 \$	544,9 \$	941,5 \$

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation au quatrième trimestre de 2022 ont atteint 66,8 millions \$ et comprenaient des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 12,3 millions \$ liés aux activités poursuivies et de 54,5 millions \$ liés aux activités abandonnées. La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation liée aux activités poursuivies a diminué de 40,4 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement des éléments suivants :

- le résultat en trésorerie plus faible, de 35,6 millions \$,
- une variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 13,3 millions \$, partiellement contrebalancés par :
- le produit net tiré des accords de paiement anticipé de 2022 de 10,3 millions \$.

Pour l'exercice 2022, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont établis à 408,7 millions \$ et comprenaient des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 257,6 millions \$ liés aux activités poursuivies et de 151,1 millions \$ liés aux activités abandonnées. La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation liée aux activités poursuivies a diminué de 0,2 million \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de ce qui suit :

- une variation défavorable de 42,4 millions \$ des mouvements hors trésorerie du fonds de roulement et des réserves de minerai non courantes découlant d'une augmentation de 55,3 millions \$ de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe de vente harmonisée à recevoir, et une augmentation de 9,5 millions \$ des stocks de fournitures, des réserves de minerai et des stocks de produits finis,

partiellement contrebalancées par :

- une augmentation de 20,7 millions \$ des fournisseurs et autres créiteurs en raison du calendrier des paiements des fournisseurs,
- une augmentation de 31,4 millions \$ des impôts sur le résultat payés découlant des retenues d'impôt sur les fonds rapatriés de 26,9 millions \$,

contrebalancées par :

- le résultat en trésorerie plus élevé, de 19,3 millions \$,
- les produits nets tirés des accords de paiement anticipé de 2022, de 41,0 millions \$,
- les entrées de trésorerie supérieures dégagées du règlement de produits dérivés de 11,8 millions \$.

Activités d'investissement

La trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement au quatrième trimestre de 2022 a atteint 233,3 millions \$ et comprenait la trésorerie utilisée dans les activités d'investissement liées aux activités poursuivies et aux activités abandonnées de 205,4 millions \$ et de 27,9 millions \$ respectivement. Par rapport au quatrième trimestre de 2021, la trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement liées aux activités poursuivies a diminué de 28,3 millions \$, en raison principalement de la baisse des coûts d'immobilisations corporelles de 13,4 millions \$ et du produit de l'aliénation de placements dans des fonds d'obligations et des titres négociables totalisant 13,3 millions \$.

La trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement pour l'exercice 2022 a atteint 891,9 millions \$ et comprenait la trésorerie utilisée dans les investissements liée aux activités poursuivies de 761,2 millions \$ et liées aux activités abandonnées de 130,7 millions \$. La trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement de l'exercice 2022 a augmenté de 234,2 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un accroissement de 217,5 millions \$ des coûts en immobilisations relatifs à la construction de Côté Gold, d'une augmentation de la trésorerie soumise à restrictions de 10 millions \$ et d'une

augmentation des coûts d'emprunt de 8,6 millions \$, qui ont été partiellement contrebalancés par le produit de l'aliénation de placements dans des titres négociables et de fonds obligataires de 38,0 millions \$. Les activités d'investissement de l'exercice précédent comprenaient également le produit de la vente de redevances non stratégiques de 45,9 millions \$.

Activités de financement

La trésorerie nette générée (utilisée) par les activités de financement au quatrième trimestre de 2022 se chiffrait à 64,2 millions \$ et comprenait la trésorerie générée par les activités de financement liées aux activités poursuivies de 68,6 millions \$ et aux activités abandonnées de (4,4 millions \$). Par rapport au quatrième trimestre de 2021, la trésorerie nette générée par les activités de financement liées aux activités poursuivies a augmenté de 66,1 millions \$, principalement en raison du produit généré par les sommes prélevées de la facilité de crédit de 75,0 millions \$.

Pour l'exercice 2022, la trésorerie nette générée par les activités de financement a totalisé 404,0 millions \$ et comprenait la trésorerie nette générée par les activités de financement liées aux activités poursuivies et aux activités abandonnées de 420,9 millions \$ et de (16,9 millions \$). La trésorerie nette générée par les activités de financement provenant des activités d'exploitation a augmenté de 443,7 millions \$ par rapport à la période précédente principalement en raison des sommes prélevées sur la facilité de crédit de 455,0 millions \$ et des prêts pour équipement de 6,0 millions \$ qui ont été en partie contrebalancés par une baisse des dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle de 13,4 millions \$.

Tendances du marché

Conditions des marchés financiers à l'échelle mondiale et prix de l'or

Le prix de l'or au comptant à la fin du quatrième trimestre de 2022 était de 1 814 \$ par once et l'or se négociait dans une fourchette de 1 628 \$ à 1 824 \$ par once au cours du quatrième trimestre de 2022.

Le prix de l'or est un facteur clé de la rentabilité de la Société. Le prix de l'or au comptant moyen et de clôture, de même que le prix moyen de l'or réalisé par la Société sont présentés ci-dessous. La stratégie de couverture de la Société est conçue pour atténuer le risque lié au prix de l'or pendant la construction du projet Côté Gold. Voir la rubrique « Risque de marché » pour plus de renseignements.

	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ³
Prix moyen de l'or sur le marché (\$/once)	1 726 \$	1 795 \$	1 801 \$	1 799 \$	1 769 \$
Prix moyen réalisé de l'or ^{1,2} (\$/once)	1 639 \$	1 794 \$	1 721 \$	1 793 \$	1 778 \$
Prix moyen de l'or sur le marché de clôture (\$/once)	1 814 \$	1 806 \$	1 814 \$	1 806 \$	1 888 \$

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ».

2. En excluant l'incidence de l'accord de paiement anticipé de 2019, le prix moyen de l'or réalisé était de 1 704 \$ au quatrième trimestre de 2022 et de 1 802 \$ pour l'exercice 2022.

3. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

Inflation

L'inflation continue d'avoir une incidence sur les activités et le déséquilibre entre l'offre et la demande continue d'influencer les prix. En conséquence, les banques centrales continuent d'augmenter les taux de référence dans le but de freiner l'inflation. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a continué d'augmenter le taux des fonds fédéraux, soit de 50 points de base en décembre et de 25 points de base en février 2023. Cela porte la fourchette des taux prêteurs de référence à 4,50 % à 4,75 %.

Devises et prix du pétrole

Le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les produits de la Société sont principalement libellés en dollars américains. La Société est principalement exposée à des risques relatifs au dollar canadien, à l'euro et aux prix du pétrole.

Le risque de change lié au dollar canadien a trait aux coûts d'exploitation et aux coûts en immobilisations au Canada. La stratégie de couverture de la Société a été conçue pour atténuer le risque d'exposition à la volatilité du taux de change du dollar canadien. Voir la rubrique « Risque de marché ».

Le risque de change lié à l'euro de la Société a trait aux coûts d'exploitation et aux coûts en immobilisations en Afrique de l'Ouest. La Société vend une partie de son or en euros pour atténuer partiellement son exposition au risque de change.

L'exposition de la Société au risque lié au pétrole a principalement trait à ses propriétés minières en Afrique de l'Ouest et en Amérique du Sud. La stratégie de couverture de la Société a été conçue pour atténuer le risque d'appréciation des prix du pétrole étant donné les prix élevés des intrants connexes dans le cadre de la production d'or. Voir la rubrique « Risque de marché ».

	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020
Taux moyens					
\$ US/\$ CA	1,3573	1,2606	1,3019	1,2537	1,3409
€/\$ US	1,0220	1,1436	1,0533	1,1828	1,1419
Taux de clôture					
\$ US/\$ CA	1,3533	1,2656	1,3533	1,2656	1,2754
€/\$ US	1,0694	1,1377	1,0694	1,1377	1,2228
Prix moyen du Brent (\$/baril)	89 \$	80 \$	99 \$	71 \$	43 \$
Prix de clôture du Brent (\$/baril)	86 \$	78 \$	86 \$	78 \$	52 \$
Prix moyen du WTI (\$/baril)	83 \$	77 \$	94 \$	68 \$	39 \$
Prix de clôture du WTI (\$/baril)	80 \$	75 \$	80 \$	75 \$	49 \$

Analyse de la sensibilité

Le tableau suivant présente la sensibilité relative aux coûts estimés par once relativement à certains intrants, excluant l'incidence du programme de couverture de la Société, qui peut avoir un effet sur ses résultats d'exploitation, compte tenu de la production et des coûts prévisionnels pour 2022 :

	Variation de	Incidence annualisée sur le coût des ventes (\$/once)	Incidence annualisée sur les coûts décaissés ¹ (\$/once)	Incidence annualisée sur les CMTI ¹ (\$/once)
Prix de l'or ²	100 \$/once	5 \$	5 \$	5 \$
Prix du pétrole	10 \$/baril	12 \$	12 \$	14 \$
\$ US/\$ CA	0,10 \$	26 \$	26 \$	39 \$
€/\$ US	0,10 \$	25 \$	25 \$	40 \$

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières hors PCGR ». Les coûts décaissés et les CMTI par once d'or comprennent ceux d'Essakane et de Westwood sur une base attribuable respective de 90 % et de 100 %.

2. La sensibilité relative au prix de l'or comprend les redevances et les coûts additionnels ayant un lien avec le prix de l'or, qui sont compris dans le total du coût des ventes, des coûts décaissés et des CMTI.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix en vigueur sur le marché. Pour les activités de couverture, il s'agit du risque que la juste valeur d'un dérivé subisse l'effet négatif d'une variation des prix des marchandises ou des taux de change et, par ricochet, qu'il y ait un effet négatif sur la situation financière de la Société. La Société signe des ententes de marché avec des contreparties en vertu desquelles il n'y a pas d'obligations de fournir de garanties ni d'effectuer des appels de marge sur les dérivés. Les contreparties ne peuvent exiger le règlement seulement en raison d'une variation défavorable de la juste valeur du dérivé.

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar américain, ce qui entraîne un risque de change principalement lié au dollar canadien et à l'euro. Pour gérer ce risque, la Société utilise diverses stratégies de couverture, y compris des comptes bancaires en dollars canadiens ou en euros pour sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ce qui constitue un mécanisme de compensation naturel, et des dérivés, comme des contrats à terme et des contrats d'options. Les contrats d'options peuvent également être combinés et prendre la forme de tunnels d'options d'achat et de vente ayant différentes dates d'échéance et différents prix d'exercice.

Risque lié aux contrats sur le pétrole et au prix de marché du carburant

Le pétrole brut Brent et le pétrole brut West Texas Intermediate (« WTI ») sont des composants du diesel et du mazout qui comptent parmi les principaux intrants ayant une incidence sur les coûts de la Société. Pour gérer le risque associé à la fluctuation des coûts de ces produits, la Société utilise diverses stratégies de couverture, comme les options. Les contrats d'options peuvent également être combinés et prendre la forme de tunnels d'options d'achat et de vente ayant différentes dates d'échéance et différents prix d'exercice.

Risque lié aux contrats sur l'or et au prix de marché de l'or

Les produits de la Société sont principalement tirés de l'or. La stratégie de couverture de la Société est conçue pour atténuer le risque lié au prix de l'or pendant la construction du projet Côté Gold. Pour gérer ce risque, la Société utilise diverses stratégies de couverture, comme les contrats d'options d'achat. Les contrats d'options peuvent également inclure des tunnels d'options d'achat et de vente ayant différentes dates d'échéance et différents prix d'exercice.

Sommaire du portefeuille de couvertures

Au 31 décembre 2022, les contrats de change et les dérivés sur le pétrole s'établissaient comme suit :

	2023	2024
Devise ^{1, 5}		
Contrats en dollars canadiens ² (millions \$ CA)	575	163
Fourchette de taux (\$ US/\$ CA)	1,30 à 1,46	1,30 à 1,32
Ratio de couverture ³	57 %	15 %
Marchandises ⁴		
Contrats sur le pétrole Brent (milliers de barils)	428	270
Fourchette de prix du contrat (\$/baril de pétrole brut)	41 à 65	41 à 55
Ratio de couverture ³	56 %	36 %
Contrats sur le pétrole WTI (milliers de barils)	473	270
Fourchette de prix du contrat (\$/baril de pétrole brut)	36 à 60	38 à 50
Ratio de couverture ^{3, 6}	66 %	38 %

Le sommaire du portefeuille de couvertures comprend d'autres instruments que la Société considère comme des couvertures économiques.

- Les couvertures en dollars canadiens de 2023 excluent les fonds en caisse en dollars canadiens, qui servent de couverture naturelle aux dépenses de la Société en dollars canadiens pour 2023.
- La Société souscrit des tunnels d'options sur le dollar canadien qui consistent en des options d'achat et de vente sur le dollar canadien dont les prix se situent dans une fourchette donnée pour 2023 et 2024. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice d'achat en dollars canadiens. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice de vente en dollars canadiens. Les couvertures de 2023 comprennent le contrat de type TARF et les contrats à terme, qui comportent une composante de prolongation dont il est question ci-dessous. La Société estime que le calendrier des barrières désactivantes futures du contrat de type TARF sera fondé sur les estimations consensuelles des taux de change des analyses.
- La Société calcule les ratios de couverture en fonction des estimations futures des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations, comme les coûts d'exploitation et les coûts en immobilisations en dollars canadiens de Westwood et de son siège social et les coûts en immobilisations en dollars canadiens de Côté Gold pendant la période de construction, des utilisations de marchandises futures estimées et de la production future estimée. Les contrats de dérivés en vigueur sont répartis selon une méthode de répartition précise. Environ 87 % du risque de change lié au dollar canadien à Côté Gold pour 2023 a été couvert après l'intégration du financement de SMM de 340 millions \$ à un taux hypothétique de 1,32.
- La Société souscrit des tunnels d'options sur le pétrole brut Brent et le WTI qui consistent en des options d'achat et de vente sur le pétrole brut Brent et le WTI dont les prix d'exercice se situent dans la fourchette donnée pour 2023 et 2024. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de vente. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice d'achat. Comprend le risque sur le WTI couvert pour Côté Gold en 2023 et 2024, à des ratios de couverture respectifs de 30 % et de 0 %. Après la vente de Rosebel, les couvertures sur le WTI seront appliquées à Côte en 2023 et 2024, à des ratios de couverture respectifs de 260 % et de 170 %.
- Au quatrième trimestre, la Société a exécuté des contrats à terme sur les taux de change \$ US/\$ CA un taux moyen de 1,3612 \$ pour 150 millions \$ CA.
- À la suite de l'annonce de la vente de la mine Rosebel, le 18 octobre 2022, cette dernière a été classée parmi les activités abandonnées. La Société a mis en place des contrats sur le WTI pour couvrir le risque lié aux prix du pétrole à Rosebel, auquel la Société n'est plus exposée depuis la vente de Rosebel. Le nombre de contrats sur le pétrole continue d'inclure les contrats sur le WTI précédemment attribués à Rosebel. Toutefois, après la vente de Rosebel, le risque lié au WTI de la Société sera uniquement lié au projet Côté Gold.

La Société n'a pas désigné le contrat de type TARF comme une couverture en lien avec la construction de Côté Gold à des fins comptables, bien qu'elle considère ce contrat comme une couverture économique efficace. La Société n'a pas désigné le contrat de type TARF comme une couverture à des fins comptables, bien qu'elle considère ce contrat comme une couverture économique efficace. Ce contrat est assorti d'une clause de résiliation et d'un effet de levier. Le contrat de type TARF comprend les modalités suivantes :

- Il existe quatre contrats sous-jacents dont les prix d'exercice varient de 1,30 à 1,31.
- À la date mensuelle fixée de l'option, si le taux de change \$ US/\$ CA est inférieur au prix d'exercice, la Société compte exercer son option, livrer 7,7 millions \$ et recevoir 10 millions \$ CA.
- À la date mensuelle fixée de l'option, si le taux de change \$ US/\$ CA est supérieur au prix d'exercice, la Société s'attend à ce que la contrepartie exerce son option et dans un tel cas, la Société devra livrer 15,3 millions \$ et recevra 20 millions \$ CA.
- La durée du contrat est de 30 mois, soit de janvier 2022 à juin 2024. Si le contrat est exercé au total 12 fois et que le taux de change \$ US/\$ CA est inférieur au prix d'exercice, le contrat sera annulé. Les quatre contrats ont été exercés de janvier à mai et de juillet à août lorsque le taux de change \$ US/\$ CA était inférieur au prix d'exercice. Trois des quatre contrats ont été exercés en juin. Aucun des quatre contrats n'a été exercé du mois de septembre au 31 décembre 2022. Ainsi, il reste trois contrats comportant quatre barrières désactivantes et un contrat comportant cinq barrières désactivantes.
- Pour le trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2022, la Société a réalisé un gain (perte) de (2,4 millions \$) et de (1,0) million \$, respectivement, sur le contrat de type TARF, y compris des produits d'intérêts et des gains (pertes) sur dérivés et autres placements comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte).

Dans le cadre de la construction du projet Côté Gold, la Société a conclu un contrat à terme qui prévoit une option de prolongation pour acheter 10 millions \$ CA par mois en 2022, pour un total de 120 millions \$ à un taux de change à terme de 1,32 \$ US/\$ CA. La contrepartie peut, à son entière discrétion, prolonger le contrat de douze mois, ce qui obligerait la Société à acheter 10 millions \$ CA par mois en 2024 au taux de change à terme. L'option expire en novembre 2023. Pour le trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2022, la Société a réalisé un gain de (0,8) million \$ et de (1,6) million \$, respectivement, sur ce contrat, y compris des produits d'intérêts et des gains (pertes) sur dérivés et autres placements comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte). Au 31 décembre 2022, les contrats sur l'or et les accords de paiement anticipé sur la vente d'or en vigueur s'établissaient comme suit :

	Option de vente	Option d'achat	2023	2024
	Moyenne pondérée (\$/once)		Milliers d'onces	
Tunnels à coût nul	1 700	2 252	93	—
Tunnels à coût nul	1 850	1 990	75	—
Tunnels à coût nul	1 850	2 175	15	—
Tunnels à coût nul	1 850	2 191	15	—
Sous-total des contrats sur l'or			198	—
Accords de paiement anticipé de 2022 – tunnel	1 700	2 100	—	100
Accords de paiement anticipé de 2022 – à terme	1 753	—	—	50
Accords de paiement anticipé sur la vente d'or – sous-total			—	150
Total¹			198	150

1. La Société souscrit des tunnels d'options sur l'or qui consistent en des options d'achat et de vente sur l'or dont les prix d'exercice se situent dans une fourchette donnée en 2023. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice de vente. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de vente. Au premier trimestre, la Société souscrit des tunnels d'options sur l'or dont la fourchette des prix moyens se situe entre 1 850 \$ et 1 990 \$ pour 75 000 onces. Au quatrième trimestre, la Société souscrit d'autres tunnels d'options sur l'or dont la fourchette des prix moyens se situe entre 1 850 \$ et 2 183 \$ pour 30 000 onces.

L'incidence des gains et des pertes réalisés sur les dérivés sur les mesures des coûts s'établit comme suit :

	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ¹
Coût des ventes par once vendue avant couverture	1 181 \$	1 475 \$	1 075 \$	1 148 \$	1 029 \$
Gains (pertes) sur dérivés réalisés par once vendue	24	24	34	13	(28)
Coût des ventes par once vendue	1 157 \$	1 451 \$	1 041 \$	1 135 \$	1 057 \$
Coûts décaissés par once vendue avant la couverture	1 250 \$	1 103 \$	1 086 \$	1 058 \$	1 010 \$
Gains (pertes) sur dérivés réalisés par once vendue	24	24	34	13	(28)
Coûts décaissés par once vendue	1 226 \$	1 079 \$	1 052 \$	1 045 \$	1 038 \$
CMTI par once vendue avant la couverture	1 765 \$	1 438 \$	1 533 \$	1 300 \$	1 202 \$
Gains (pertes) sur dérivés réalisés par once vendue	24	28	25	19	(30)
CMTI par once vendue	1 741 \$	1 410 \$	1 508 \$	1 281 \$	1 232 \$

1. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

Les données pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

Opérations entre parties liées

La Société avait des créances sans intérêt sur Yatéla qui ont été remboursées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Rémunération des gestionnaires clés

La rémunération du personnel clé de gestion, qui comprend les membres du conseil d'administration et de la haute direction, se répartit comme suit :

	2022	2021	2020
Salaires et autres avantages	5.8 \$	6.0 \$	5.7 \$
Avantages de retraite	2.4	0.3	6.1
Paiements fondés sur des actions	2.6	3.1	2.5
	10.8 \$	9.4 \$	14.3 \$

Capitaux propres

	31 décembre 2022	15 février 2023
Nombre émis et en circulation (millions)		
Actions ordinaires	479.0	479.0
Options ¹	4,7	4,7

1. Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés pour voir toutes les attributions d'actions en circulation.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

(en millions \$, sauf indication contraire)	2022							
	4 ^e t.	3 ^e t.	2 ^e t.	1 ^{er} t.	4 ^e t.	3 ^e t.	2 ^e t.	1 ^{er} t.
Produits	207,2	\$ 254,5	\$ 232,1	\$ 265,0	\$ 206,4	\$ 230,1	\$ 220,4	\$ 218,6
Profit net (perte nette) lié aux activités poursuivies	(0,2)	\$ (43,5)	\$ (16,5)	\$ 23,8	\$ (54,2)	\$ (57,8)	\$ 4,4	\$ 19,7
Profit net (perte nette) lié aux activités abandonnées	29,0	\$ (66,4)	\$ 13,0	\$ 8,0	\$ (149,8)	\$ (14,7)	\$ (4,7)	\$ 2,0
Profit net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres	(3,8)	\$ (45,5)	\$ (22,2)	\$ 16,0	\$ (51,9)	\$ (61,4)	\$ (0,1)	\$ 17,6
Profit net (perte nette) par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	(0,01)	\$ (0,09)	\$ (0,05)	\$ 0,03	\$ (0,11)	\$ (0,13)	\$ —	\$ 0,04
Résultat (perte) dilué attribuable aux détenteurs de capitaux propres par action (\$/action)	(0,01)	\$ (0,09)	\$ (0,05)	\$ 0,03	\$ (0,11)	\$ (0,13)	\$ —	\$ 0,04

Au troisième trimestre de 2022 et au quatrième trimestre de 2021, les pertes nettes liées aux activités abandonnées ont été plus élevées en raison des pertes de valeur comptabilisées en lien avec Rosebel.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée à la haute direction afin de permettre la prise de décisions en temps opportun quant à l'information à fournir. Une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, selon la définition comprise dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été menée au 31 décembre 2022, sous la supervision du comité de communication de l'information de la Société, avec la participation de la direction. À la lumière des résultats de cette évaluation, la chef de la direction par intérim et le chef de la direction financière par intérim ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2022, fournissant une assurance raisonnable que l'information devant être communiquée dans les documents annuels, les documents provisoires ou les autres rapports déposés ou soumis par la Société en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et communiquée conformément à la législation sur les valeurs mobilières.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers de la Société conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société comprend des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers qui donnent une image fidèle des opérations de la Société;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB;
- fournissent une assurance raisonnable que les recettes et les dépenses de la Société ne sont faites qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société;
- fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute opération non autorisée qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, y compris une évaluation des changements importants qui pourraient avoir influé sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui pourraient vraisemblablement avoir influé sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Cette évaluation a été menée au 31 décembre 2022 par la direction de la Société, y compris la chef de la direction par intérim et le chef de la direction financière par intérim. À la lumière de cette évaluation, les membres de la direction, y compris la chef de la direction par intérim et le chef de la direction financière par intérim, ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace au 31 décembre 2022.

Limites du contrôle et des procédures

Les membres de la direction de la Société, y compris la chef de la direction par intérim et le chef de la direction financière par intérim, estiment que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière peuvent comporter des limites inhérentes, même s'ils sont bien conçus. Par conséquent, même les systèmes jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs des contrôles sont atteints.

JUGEMENTS IMPORTANTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La direction de la Société porte des jugements dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables de la Société lors de la préparation de ses états financiers consolidés. De plus, la préparation des données financières exige que la direction de la Société ait recours à des hypothèses et à des estimations quant aux effets d'événements futurs incertains sur les valeurs comptables des actifs et des passifs de la Société à la fin de la période de présentation de l'information financière, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations, car le processus d'estimation est fondamentalement incertain. Les estimations sont examinées de façon continue en fonction de l'expérience historique et d'autres facteurs jugés pertinents dans les circonstances. Les révisions des estimations et les effets qui en découlent sur les valeurs comptables des actifs et des passifs de la Société sont comptabilisés de manière prospective.

Les jugements importants, les estimations et les hypothèses appliqués à la préparation des états financiers consolidés de la Société sont indiqués à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Personnes qualifiées et renseignements techniques

Les renseignements techniques et scientifiques concernant les activités de prospection divulgués dans le présent document sont préparés sous la supervision de Craig MacDougall, géologue professionnel, premier vice-président, Croissance, pour IAMGOLD et sont revus et vérifiés par ce dernier. M. MacDougall est une « personne qualifiée » selon le Règlement 43-101.

La vérification des données comprend la saisie et l'examen des données par les géologues principaux des projets sur place, la production de rapports hebdomadaires et mensuels à l'intention de la haute direction de la prospection, et la tenue de visites des sites par la haute direction de la prospection pour examiner l'état des activités des projets en cours et les données sous-jacentes aux résultats déclarés. Tous les résultats de forage des projets de prospection et estimations concernant les ressources et les réserves connexes dont il est question dans le présent rapport de gestion ont été communiqués précédemment dans des communiqués de presse publiés par la Société ou par l'exploitant, selon le cas (voir les communiqués de presse mentionnés), et ont été préparés conformément au Règlement 43-101. L'échantillonnage et les résultats d'analyse des carottes de sondages sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) adhérant aux meilleures pratiques de l'industrie. Les échantillons de carottes de sondages (tailles HQ et NQ) sont sélectionnés par les géologues d'IAMGOLD et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence. En général, la longueur des intervalles d'échantillonnage varie de 1,0 à 1,5 mètre et les trous de forage par circulation inverse sont échantillonnés à des intervalles de 1,0 mètre à l'installation de forage. Les échantillons sont préparés et analysés sur place pour les mines en exploitation de la Société, et dans des laboratoires régionaux accrédités pour les projets de prospection de la Société, à l'aide de techniques d'analyse, comme des essais pyrognostiques standard sur une charge de 50 grammes, des essais pyrognostiques avec fini gravimétrique, ou des essais pyrognostiques sur une charge de 50 grammes avec lixiviation au cyanure accélérée (LeachWELL).

MISE EN GARDE AUX INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA COMMUNICATION DES ESTIMATIONS DES RÉSERVES ET DES RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des ressources et des réserves minérales contenues dans le présent rapport ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions pour les ressources minérales et les réserves minérales de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM »), adoptées par le conseil de l'ICM, telles qu'elles sont modifiées (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles utilisées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7*, de la Securities and Exchange Commission (la « SEC »), aux États-Unis, selon l'interprétation qu'en fait le personnel de la SEC (le « guide »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et des normes de l'ICM diffèrent de celles du guide à certains égards. Par conséquent, les renseignements sur les ressources et les réserves minérales contenus dans le présent rapport pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires présentés par des sociétés américaines. Selon le guide, il est possible que la minéralisation ne soit pas classée comme des « réserves », à moins qu'il ait été déterminé que cette minéralisation est ou sera économiquement ou légalement exploitable au moment de la détermination des réserves.

Par suite de l'adoption de modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101, et les normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et dans les normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2021 ou à une date ultérieure, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé Multijurisdictional Disclosure System (« MJDS ») puissent toujours utiliser le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées », ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de pré-faisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent rapport sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les estimations des ressources minérales contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et au Joint Ore Reserves Committee Code.

Lisa Ragsdale, géologue (directrice, Géologie minière, IAMGOLD Corporation), est la personne qualifiée responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales contenues dans le présent document, au 31 décembre 2022. Guy Bourque, ing. (directeur, Exploitation minière, IAMGOLD Corporation) est la personne qualifiée responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales contenues dans le présent document, au 31 décembre 2022.

Les renseignements techniques ont été inclus dans le présent rapport de gestion avec le consentement des personnes qualifiées précitées, qui les ont préalablement examinés et qui ont vérifié les données communiquées et les données sous-jacentes aux renseignements et opinions contenus dans le présent rapport de gestion.

NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES

Pour consulter les commentaires sur les nouvelles méthodes comptables adoptées et les nouvelles méthodes émises mais non encore en vigueur pouvant avoir une incidence sur la Société, veuillez vous reporter à la note 3 des états financiers consolidés de la Société.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à divers risques commerciaux, financiers et opérationnels qui pourraient avoir une incidence négative importante sur ses affaires, ses activités et sa situation financière futures, et qui pourraient faire en sorte que ces affaires, ces activités et cette situation financière futures diffèrent considérablement des énoncés et renseignements prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion et tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Les lecteurs du présent rapport de gestion doivent tenir compte de l'information incluse ou intégrée par renvoi aux présentes ainsi que des états financiers consolidés de la Société et des notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. La nature des activités de la Société et les lieux où elle exerce ses activités font en sorte que la Société est généralement exposée à des facteurs de risque importants, connus ou inconnus, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté. La gestion de ces risques est un élément clé de la stratégie d'affaires de la Société et s'appuie sur une culture de gestion des risques et un système efficace de gestion du risque d'entreprise (« GRE »). Le point de vue de la Société à l'égard des risques n'est pas figé. Une composante importante de l'approche de GRE consiste à assurer que les principaux risques qui évoluent ou émergent sont bien identifiés,

gérés et intégrés aux processus d'évaluation, de mesure, de surveillance et de production de rapports en place dans le cadre de la GRE. Ces pratiques permettent de s'assurer que la direction évalue les risques de façon prospective. La détermination des principaux risques se fait dans le cadre des activités, en adoptant des stratégies approuvées, conformément aux responsabilités de la direction et du conseil d'administration en matière de surveillance des risques.

Les principaux risques et incertitudes qui ont trait aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société qui ont été identifiés par la direction, considérés comme nouveaux ou accrus au quatrième trimestre de 2022, sont décrits à la rubrique « Risque de marché ». Les lecteurs sont avertis qu'aucun cadre ou système de GRE ne peut garantir que tous les risques auxquels la Société est exposée, à tout moment, sont correctement identifiés, évalués ou gérés, ou efficacement contrôlés et atténués. Par conséquent, au quatrième trimestre de 2022, la Société pourrait être exposée à d'autres risques, nouveaux ou accrus, qui ne sont pas décrits à la rubrique « Risque de marché » ou ci-après.

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur la Société, ses activités commerciales et son rendement financier, veuillez vous reporter aux renseignements sur les risques communiqués dans la plus récente notice annuelle de la Société, ainsi que dans les états financiers consolidés et les rapports de gestion pour les trimestres terminés le 31 mars 2022, le 30 juin 2022 et le 30 septembre 2022, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com, et dans le formulaire 40-F, déposé auprès de la Securities Exchange Commission des États-Unis, au www.sec.gov, qui est intégré par renvoi aux présentes.

Liquidités et ressources en capital

Le produit de la vente récente de la mine Rosebel et le produit prévu de la vente des actifs de Bambouk, conjugués à l'entente de financement annoncée avec Sumitomo, visent à répondre aux besoins de financement restants de la Société pour l'achèvement de la construction du projet Côté Gold. Si la conclusion de la vente des actifs de Bambouk n'a pas lieu, ou si Sumitomo ne respecte pas son engagement résiduel au titre de l'entente de financement, la Société devra obtenir un financement supplémentaire pour achever la construction du projet Côté Gold.

Les limitations liées au transfert de trésorerie ou d'autres actifs entre la société mère et ses filiales et entités à l'étranger, au contrôle sur le rapatriement de trésorerie et aux demandes de gouvernements locaux concernant la vente d'or par des exploitations à l'échelle locale pourraient restreindre la capacité de la Société à financer ses exploitations efficacement, et la Société pourrait devoir utiliser d'autres sources de financement pour atteindre ces objectifs.

La disponibilité du capital et le coût du capital pour la Société sont assujettis aux conditions économiques générales et à l'intérêt des prêteurs et des investisseurs à l'égard de la Société et de ses projets. Le coût du capital a augmenté en 2022 en raison du conflit en cours en Ukraine et des pressions inflationnistes et du marché qui y sont liées. Il ne peut y avoir aucune certitude que la Société réussira à obtenir des ententes de financement supplémentaires ou à prolonger ou à modifier ses ententes de financement actuelles selon des modalités favorables pour elle, ou à obtenir, à prolonger ou à modifier ces ententes tout court, si elle a besoin d'un financement supplémentaire.

L'incapacité de la Société à augmenter ses liquidités et son capital, au besoin, pourrait avoir une incidence négative importante sur ses affaires, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Exécution des projets

Les coûts de construction et la période estimée pour réaliser un projet peuvent être influencés par une grande variété de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Les coûts en immobilisations et le délai requis pour terminer la construction de Côté Gold sont considérables, et les variations des coûts attribuables à l'inflation, à la disponibilité et à la productivité de la main-d'œuvre, à la disponibilité de l'équipement et des matériaux, aux conditions météorologiques, aux conditions du marché ou à d'autres événements qui ont une incidence sur les calendriers de construction et de mise en service peuvent avoir une incidence négative sur le calendrier et les coûts estimatifs d'achèvement du projet et les coûts de la Société, et peuvent avoir un effet négatif important sur les activités commerciales, les liquidités et les ressources en capital de la Société. De plus, certaines initiatives de limitation ou de réduction des coûts en place peuvent ne pas être viables sur une plus longue période.

Gestion des coûts

L'inflation continue de se situer aux niveaux les plus élevés observés depuis des décennies au Canada et ailleurs dans le monde. L'inflation est principalement attribuable au coût des produits, et ce, en raison de l'augmentation continue du coût des intrants et des prix élevés de l'énergie. Toute incapacité à contenir les coûts d'exploitation, comme les coûts de la main-d'œuvre, de l'énergie, du carburant et des consommables, ou toute augmentation des redevances et des impôts, peut avoir une incidence négative sur les revenus, les résultats et les flux de trésorerie, et pourrait avoir un effet négatif important sur les activités de la Société, ses liquidités et ses ressources en capital. De plus, certaines initiatives de limitation ou de réduction des coûts en place peuvent ne pas être viables sur une plus longue période.

Sécurité et instabilité politique

Le contexte politique et la sécurité se sont détériorés au Burkina Faso au cours de l'exercice 2022 et demeurent volatils, particulièrement dans la région du Sahel, où se trouve la mine Essakane. Des coups d'État militaires ont eu lieu en janvier 2022 et en septembre 2022. Il y a eu des attaques militantes contre la chaîne d'approvisionnement et les voies de transport au cours de 2022. Les activités d'exploitation minière ont été touchées en 2022 en raison de la détérioration de la sécurité. La Société considère que la sécurité de son personnel et de ses biens matériels est d'une importance capitale et continue d'ajuster ses activités d'exploitation en raison des problèmes de sécurité actuels.

Le degré de risque pour les activités, les actifs, les résultats financiers et le personnel de la Société au Burkina Faso est élevé dans un avenir prévisible. La chaîne d'approvisionnement et les voies de transport sur les routes nationales demeurent particulièrement exposées à des risques élevés de nouvelles attaques militantes. Une attaque terroriste réelle, potentielle ou

imminente, contre les exploitations, ou le personnel ou les fournitures en déplacement sur les routes de la Société pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités, l'exploitation, les liquidités et les ressources en capital de la Société.

Les activités de la Société à Essakane devraient représenter l'ensemble des flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière de la Société en 2023. Toute condition défavorable affectant l'exploitation minière, les conditions de traitement, les relations de travail, la chaîne d'approvisionnement ou la fiscalité pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, l'exploitation, les liquidités et les ressources en capital de la Société.

MESURES FINANCIÈRES HORS PCGR¹

La Société utilise certaines mesures financières hors PCGR dans son rapport de gestion, lesquelles sont décrites dans cette section. La Société croit que certains investisseurs utilisent les présentes mesures de rendement financier hors PCGR en plus des mesures financières courantes établies conformément aux IFRS pour évaluer le rendement de la Société. Ces mesures de rendement financier hors PCGR n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS, peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés et ne doivent pas être envisagées hors contexte ni remplacer les mesures de rendement établies conformément aux IFRS. La définition de ces mesures, le rapprochement des montants présentés dans les états financiers consolidés et les raisons de la présentation de ces mesures sont compris ci-dessous. Les mesures financières hors PCGR sont conformes à celles présentées précédemment, et il n'y a pas eu de changement à la base des calculs, sauf pour le changement à la présentation des coûts décaissés par once vendue, décrit plus en détail ci-dessous.

Prix moyen réalisé de l'or par once vendue – activités poursuivies

Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue permet à la direction de mieux comprendre le prix moyen réalisé de l'or vendu pour chaque période de présentation de l'information financière, déduction faite de l'incidence des produits non aurifères et des crédits de sous-produits, qui, dans le cas de la Société, ne sont pas considérables, et permet aux investisseurs de comprendre le rendement financier de la Société sur la base des produits moyens réalisés de la vente de la production d'or au cours de la période considérée.

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ⁴
Produits	207,2 \$	206,4 \$	958,8 \$	875,5 \$	1 241,7 \$
Crédits de sous-produits et autres produits	(0,6)	(0,4)	(2,9)	(1,3)	(3,1)
Produits aurifères	206,6 \$	206,0 \$	955,9 \$	874,2 \$	1 238,6 \$
Ventes (milliers d'onces) – 100 %	126	114	555	487	696
Prix moyen réalisé de l'or par once ^{1, 2, 3} (\$/once)	1 639 \$	1 794 \$	1 721 \$	1 793 \$	1 778 \$

1. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue pourrait ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

2. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue est calculé en fonction des ventes provenant des mines Westwood et Essakane de la Société.

3. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue est établi en fonction de 37 500 onces (150 000 onces livrées pour l'exercice) livrées et d'un prix de 1 500 \$ l'once, conformément à l'accord de paiement anticipé de 2019.

4. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

1. PCGR – Principes comptables généralement reconnus.

Coûts décaissés, coûts décaissés par once vendue, CMTI et CMTI par once vendue

La Société présente les coûts décaissés, les coûts décaissés par once vendue, les CMTI et les CMTI par once vendue afin de fournir aux investisseurs des informations sur les mesures clés utilisées par la direction pour surveiller le rendement des sites miniers en production commerciale et sa capacité à générer des flux de trésorerie positifs.

Les coûts décaissés comprennent les coûts d'exploitation minière d'un site, y compris l'extraction, le traitement, l'administration, les redevances et les taxes sur la production, ainsi que les gains ou les pertes réalisés sur dérivés, mais ne comprennent pas l'amortissement, les coûts de réhabilitation, les coûts en immobilisations, ni les coûts de prospection et d'évaluation. Les CMTI comprennent les coûts des ventes, déduction faite de la charge d'amortissement, les coûts en immobilisations de maintien, qui sont nécessaires au maintien des exploitations existantes, les coûts de prospection incorporés, la portion de maintien des paiements du capital, les charges d'amortissement et de désactualisation de réhabilitation environnementale, les crédits de sous-produits et les frais généraux et administratifs. Ces coûts sont ensuite divisés par le nombre d'onces d'or attribuables à la Société vendues par les sites miniers en production commerciale au cours de la période pour obtenir les coûts décaissés par once vendue et les CMTI par once vendue. La Société présente cette mesure visant les CMTI en incluant et en excluant une déduction pour les crédits de sous-produits pour les mines Essakane, Rosebel et Westwood.

Avant le premier trimestre de 2022, en ce qui concerne les coûts décaissés, la Société excluait les coûts liés à certains impôts et permis, les provisions, les coûts d'exploitation des périodes précédentes et les coûts liés au développement communautaire. Depuis le premier trimestre de 2022, ces coûts ne sont plus exclus. Ces changements ont été apportés afin de mieux s'aligner sur les sociétés homologues. Toutes les périodes correspondantes ont été retraitées et mises à jour en jour conséquence.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les coûts décaissés et les coûts décaissés par once vendue sur une base attribuable et le coût des ventes selon les états financiers consolidés.

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ⁵
Coût des ventes	187,2 \$	249,1 \$	810,9 \$	813,3 \$	991,4 \$
Charge d'amortissement ¹	(43,7)	(83,6)	(240,5)	(264,2)	(256,7)
Coût des ventes ¹ , exception faite de la charge d'amortissement	143,5 \$	165,5 \$	570,4 \$	549,1 \$	734,7 \$
Ajustement effectué pour tenir compte de ce qui suit :					
Ajustement des empilements et produits finis	9,5	(42,9)	9,5	(42,9)	—
Autres coûts d'exploitation minière	(0,5)	(0,3)	(2,8)	(1,3)	(5,6)
Estimation révisée du règlement de la taxe d'eau	—	—	—	—	(7,2)
Coûts imputés à des participations ne donnant pas le contrôle ²	(11,3)	(9,3)	(44,0)	(42,8)	(51,6)
Coûts décaissés – attribuables	141,2 \$	113,0 \$	533,1 \$	462,1 \$	670,3 \$
Ventes d'or totales (milliers d'onces) – attribuables	115	105	506	442	646
Coûts décaissés ⁴ (\$/once vendue) – attribuables	1 226 \$	1 079 \$	1 052 \$	1 045 \$	1 038 \$
Coûts décaissés de Rosebel – attribuables	73,2 \$	70,6 \$	266,6 \$	228,0 \$	
Ventes d'or de Rosebel (milliers d'onces) – attribuables	68	47	215	148	
Total des coûts décaissés ⁴ de toutes les exploitations – attribuables	214,4 \$	183,6 \$	799,7 \$	690,1 \$	670,3 \$
Ventes d'or totales ³ de toutes les exploitations (milliers d'onces) – attribuables	183	152	721	590	646
Coûts décaissés ⁴ de toutes les exploitations (\$/once vendue) – attribuables	1 173 \$	1 213 \$	1 109 \$	1 170 \$	1 038 \$

1. Conformément à la note 36 des états financiers consolidés concernant le coût des ventes et la charge d'amortissement.

2. Les ajustements à la consolidation d'Essakane (90 %) en fonction de sa proportion attribuable du coût des ventes.

3. Comprend Essakane, Rosebel et Westwood sur une base respective de 90 %, 95 % et 100 %.

4. Les coûts décaissés par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

5. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les CMTI et les CMTI par once vendue sur une base attribuable et le coût des ventes selon les états financiers consolidés.

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ⁷
Coût des ventes	187,2 \$	249,1 \$	810,9 \$	813,3 \$	991,4 \$
Charge d'amortissement ¹	(43,7)	(83,6)	(240,5)	(264,2)	(256,7)
Coût des ventes ¹ , exception faite de la charge d'amortissement	143,5 \$	165,5 \$	570,4 \$	549,1 \$	734,7 \$
Ajustement effectué pour tenir compte de ce qui suit :					
Coûts en immobilisations de maintien ¹	50,6	28,1	190,4	63,2	79,1
Frais généraux et administratifs ²	11,0	6,8	48,3	38,2	45,1
Ajustement des empilements et produits finis	9,5	(42,9)	9,5	(42,9)	—
Autres coûts ³	1,6	1,7	5,5	7,3	0,6
Estimation révisée du règlement de la taxe d'eau	—	—	—	—	(7,2)
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle ⁴	(15,7)	(11,8)	(60,3)	(48,7)	(57,0)
CMTI – attribuables	200,5 \$	147,4 \$	763,8 \$	566,2 \$	795,3 \$
Ventes d'or totales (milliers d'onces) – attribuables	115	105	506	442	646
CMTI ⁶ (\$/once vendue) – attribuables	1 741 \$	1 410 \$	1 508 \$	1 281 \$	1 232 \$
CMTI, exception faite des crédits de sous-produits ⁶ (\$/once vendue) – attribuables	1 746 \$	1 413 \$	1 513 \$	1 284 \$	1 236 \$
CMTI de Rosebel – attribuables	105,2 \$	85,2 \$	376,3 \$	274,4 \$	
Ventes d'or de Rosebel (milliers d'onces) – attribuables	68	47	215	148	
CMTI de toutes les exploitations – attribuables	305,7 \$	232,6 \$	1 140,1 \$	840,6 \$	795,3 \$
Ventes d'or totales ⁵ de toutes les exploitations (milliers d'onces) – attribuables	183	152	721	590	646
CMTI ⁶ de toutes les exploitations (\$/once vendue) – attribuables	1 672 \$	1 537 \$	1 581 \$	1 426 \$	1 232 \$
CMTI de toutes les exploitations, exception faite des crédits de sous-produits ⁶ (\$/once vendue) – attribuables	1 675 \$	1 540 \$	1 585 \$	1 428 \$	1 236 \$

1. Conformément à la note 36 des états financiers consolidés concernant le coût des ventes et la charge d'amortissement.

2. Les frais généraux et administratifs excluent la charge d'amortissement.

3. Les autres coûts comprennent la portion de maintien des paiements du capital, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'épuisement, ainsi que les coûts d'exploitation des périodes précédentes, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.

4. Les ajustements à la consolidation d'Essakane (90 %) en fonction de sa proportion attribuable du coût des ventes.

5. Comprend Essakane, Rosebel et Westwood sur une base respective de 90 %, 95 % et 100 %.

6. Le calcul des CMTI par once vendue pourrait ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

7. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

La Société présente ses coûts en immobilisations de maintien dans ses CMTI afin de tenir compte du capital lié à la production et à la vente d'or à même les activités d'exploitation minière. Les distinctions entre les coûts en immobilisations de maintien et les coûts en immobilisations d'expansion utilisées par la Société sont conformes aux lignes directrices établies par le World Gold Council. Les coûts en immobilisations d'expansion sont constitués des coûts en immobilisations engagés au titre de nouveaux projets et des coûts en immobilisations liés à des projets majeurs ou à l'expansion d'exploitations existantes lorsque ces projets apporteront des avantages importants aux exploitations. Depuis 2022, une proportion accrue des frais de découverte est classée dans les coûts en immobilisations de maintien par rapport aux coûts en immobilisations d'expansion en raison des secteurs particuliers dans lesquels l'extraction est prévue et à l'étape à laquelle est rendu le plan minier à long terme conformément aux directives du World Gold Council. Cette mesure financière hors PCGR assure une transparence aux fins des investisseurs concernant les coûts en immobilisations nécessaires pour soutenir les activités en cours dans ses mines par rapport aux coûts en immobilisations globaux.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ¹
Coûts en immobilisations corporelles	187,5 \$	200,8 \$	742,7 \$	525,2 \$	292,1 \$
Investissement dans des actifs de prospection et d'évaluation	0,7	0,3	1,9	1,9	0,6
	188,2 \$	201,1 \$	744,6 \$	527,1 \$	292,7 \$
Coûts en immobilisations – maintien	50,6	28,1	190,4	63,2	79,1
Coûts en immobilisations – expansion	137,6 \$	173,0 \$	554,2 \$	463,9 \$	213,6 \$

1. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ¹
Essakane	42,4 \$	22,9 \$	158,8 \$	51,2 \$	37,3 \$
Rosebel	—	—	—	—	29,3
Westwood	7,8	5,1	30,3	11,4	11,7
	50,2 \$	28,0 \$	189,1 \$	62,6 \$	78,3 \$
Siège social	0,4	0,1	1,3	0,6	0,8
Coûts en immobilisations – maintien	50,6 \$	28,1 \$	190,4 \$	63,2 \$	79,1 \$

1. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ¹
Essakane	1,3 \$	24,1 \$	3,8 \$	84,4 \$	76,4 \$
Rosebel	—	—	—	—	38,5
Westwood	2,1	0,3	4,8	2,9	9,5
	3,4 \$	24,4 \$	8,6 \$	87,3 \$	124,4 \$
Côté Gold (70 %)	132,1	142,6	531,7	343,0	73,1
Boto	2,1	6,0	13,9	33,6	16,1
Coûts en immobilisations – expansion	137,6 \$	173,0 \$	554,2 \$	463,9 \$	213,6 \$

1. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

BAIIA et BAIIA ajusté

Le BAIIA (résultat avant intérêts, impôts et amortissements) est un indicateur de la capacité de la Société à produire des flux de trésorerie d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement, le service de la dette et les coûts en immobilisations.

Le BAIIA ajusté représente le BAIIA déduction faite de certaines incidences, comme des changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés, une perte (gain) non réalisée sur dérivés non utilisés à des fins de couverture, les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur, la dépréciation d'actifs et les pertes (gains) de change qui sont des éléments hors trésorerie et certains éléments de trésorerie qui sont non récurrents ou temporaires par nature, ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement opérationnel récurrent. La direction estime que ces informations supplémentaires sont utiles aux investisseurs pour comprendre la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie d'exploitation en excluant du calcul les montants hors trésorerie et les montants en trésorerie qui ne sont pas représentatifs du rendement récurrent des activités sous-jacentes pour les périodes présentées.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le BAIIA et le BAIIA ajusté par rapport aux états financiers consolidés :

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ²
Profit (perte) avant impôts sur le résultat – activités poursuivies	10,8 \$	(56,7) \$	41,7 \$	(54,5) \$	98,8 \$
Majoré de ce qui suit :					
Amortissement	44,0	84,0	242,0	265,9	258,2
Frais financiers	3,0	(10,6)	8,6	5,2	23,3
BAIIA – activités poursuivies	57,8 \$	16,7 \$	292,3 \$	216,6 \$	380,3 \$
Éléments ajustés :					
Perte (gain) non réalisée sur les dérivés non liés à des instruments de couverture	(25,3)	(2,6)	(1,4)	8,0	49,1
Dépréciation d'actifs	1,9	2,4	2,0	3,7	2,0
Dépréciation de la VNR des stocks d'empilement/produits finis	(7,3)	47,2	(1,3)	55,0	—
Perte (gain) de change	(10,9)	(0,6)	5,0	6,0	(2,2)
Gain sur la vente de redevances	—	—	—	(45,9)	—
Dépenses liées à la COVID-19, déduction faite de la subvention ¹	—	0,5	—	3,1	22,0
Coûts de surveillance et maintien à Westwood	—	—	—	24,5	19,8
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola	(0,5)	(4,6)	(0,7)	(4,6)	—
Perte de valeur (reprise de perte de valeur)	17,1	15,0	17,1	15,0	(45,8)
Gain sur la vente de l'investissement dans INV Metal Inc.	—	—	—	(16,1)	—
Changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés	6,1	0,3	1,6	40,7	6,1
Autre	—	—	(1,2)	1,0	19,1
BAIIA ajusté – activités poursuivies	38,9 \$	74,3 \$	313,4 \$	307,0 \$	450,4 \$
Comprend les activités abandonnées :					
BAIIA – activités abandonnées	47,6 \$	(210,1) \$	8,1 \$	(189,5) \$	
Éléments ajustés :					
Perte (gain) non réalisée sur les dérivés non liés à des instruments de couverture	2,7	9,0	(5,5)	5,9	
Dépréciation des empilements/produits finis	—	23,1	5,8	38,3	
Perte de valeur (reprise de perte de valeur)	(5,7)	190,1	110,1	190,1	
Perte (gain) de change	(0,1)	1,4	(0,4)	—	
Recouvrements d'assurance et autre	—	—	—	(10,2)	
Dépenses liées à la COVID-19 ¹	—	1,9	—	12,9	
Dépréciation d'actifs	0,2	0,3	2,5	1,2	
BAIIA – toutes les exploitations	105,4 \$	(193,4) \$	300,4 \$	27,1 \$	380,3 \$
BAIIA ajusté – toutes les exploitations	83,6 \$	90,0 \$	434,0 \$	355,7 \$	450,4 \$

1. Les dépenses liées à la COVID-19 font partie des coûts d'exploitation pour l'exercice financier de 2022.

2. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

Profit net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres

Le profit net ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres représente le profit net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres exception faite de certaines incidences, nettes d'impôts, comme des changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés, un gain (perte) non réalisé sur dérivés et bons de souscription non utilisés à des fins de couverture, des charges d'amortissement et des reprises de pertes de valeur, une dépréciation d'actifs et une perte (gain) de change qui sont des éléments hors trésorerie et certains éléments de trésorerie qui sont non récurrents ou temporaires par nature, ces éléments n'étant pas indicatifs du rendement opérationnel récurrent. Cette mesure ne représente pas nécessairement le profit net (perte nette) ou les flux de trésorerie établis conformément aux IFRS. La direction estime que cette mesure reflète mieux le rendement de la Société pour la période courante et présente une meilleure indication du rendement prévu pour les périodes futures. Par conséquent, la Société croit que cette mesure est aussi utile aux investisseurs pour évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Le tableau suivant présente un rapprochement du profit (perte) avant les charges d'impôts et les participations ne donnant pas le contrôle selon les états consolidés des résultats (perte) de 10,8 millions \$ et du profit net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société de (9,0 millions \$) au quatrième trimestre de 2022.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ²
Profit (perte) avant impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle – activités poursuivies	10,8 \$	(56,7) \$	41,7 \$	(54,5) \$	98,8 \$
Éléments ajustés :					
Perte non réalisée sur dérivés non utilisés à des fins de couverture	(25,3)	(2,6)	(1,4)	8,0	49,1
Dépréciation d'actifs	1,9	2,4	2,0	3,7	2,0
Dépréciation de la VNR des stocks d'empilement/produits finis	(14,7)	79,9	(8,2)	88,5	—
Perte de change	(10,9)	(0,6)	5,0	6,0	(2,2)
Gain sur la vente de redevances	—	—	—	(45,9)	—
Dépenses liées à la COVID-19, déduction faite de la subvention ¹	—	0,5	—	3,1	22,0
Coûts de surveillance et maintien à Westwood	—	—	—	24,5	19,8
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola	(0,5)	(4,6)	(0,7)	(4,6)	—
Perte de valeur (reprise de perte de valeur)	17,1	15,0	17,1	15,0	(45,8)
Gain sur la vente de l'investissement dans INV Metal Inc.	—	—	—	(16,1)	—
Changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés	6,1	0,3	1,6	40,7	6,1
Autre	—	—	(1,2)	1,0	19,1
Profit (perte) avant impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle – activités poursuivies	(15,5) \$	33,6 \$	55,9 \$	69,4 \$	168,9 \$
Impôts sur le résultat	(11,0)	2,5	(78,1)	(33,4)	(44,1)
Impôts sur l'écart de conversion de change des soldes d'impôts différés sur le résultat	24,7	15,6	9,0	11,2	(12,1)
Incidence fiscale sur les éléments ajustés	(3,6)	(17,7)	(3,3)	(14,3)	(8,8)
Participations ne donnant pas le contrôle	(3,6)	2,3	(19,1)	(7,9)	(16,2)
Profit net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités poursuivies	(9,0) \$	36,3 \$	(35,6) \$	25,0 \$	87,7 \$
Profit net (perte nette) ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités poursuivies	(0,02) \$	0,08 \$	(0,07) \$	0,05 \$	0,19 \$
Comprend les activités abandonnées :					
Profit net (perte nette) ajusté avant impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle – activités abandonnées	43,0 \$	(235,9) \$	(37,0) \$	(265,1) \$	
Éléments ajustés :					
Perte (gain) non réalisée sur les dérivés non liés à des instruments de couverture	2,7	9,0	(5,5)	5,9	
Dépréciation de la VNR des stocks d'empilement/produits finis	—	31,3	8,0	50,1	
Perte de valeur (reprise de perte de valeur)	(5,7)	190,1	110,1	190,1	
Perte (gain) de change	(0,1)	1,4	(0,4)	—	
Recouvrements d'assurance	—	—	—	(10,2)	
Dépenses liées à la COVID-19, déduction faite de la subvention ¹	—	1,9	—	12,9	
Dépréciation d'actifs	0,2	0,3	2,5	1,2	
Profit (perte) ajusté avant impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle – activités abandonnées	40,1 \$	(1,9) \$	77,7 \$	(15,1) \$	
Impôts sur le résultat	(14,0)	86,1	20,6	97,9	
Incidence fiscale sur les éléments ajustés	0,7	(83,8)	(41,8)	(89,6)	
Participations ne donnant pas le contrôle	(1,2)	7,6	1,8	8,6	

Profit net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités abandonnées	25,6 \$	8,0 \$	58,3 \$	1,8 \$	
Profit net (perte nette) ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités abandonnées	0,05 \$	0,02 \$	0,12 \$	— \$	
Profit net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres – toutes les exploitations	16,6 \$	44,3 \$	22,7 \$	26,8 \$	87,7 \$
Profit net (perte nette) ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres – toutes les exploitations	0,03 \$	0,09 \$	0,05 \$	0,06 \$	0,19 \$
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation de base (en millions)	479,0	476,9	478,6	476,5	472,6

1. Les dépenses liées à la COVID-19 font partie des coûts d'exploitation pour l'exercice financier de 2022.

2. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement

La Société fait référence à la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, qui est calculée comme la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation déduction faite des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des emplacements de minerai non courants. Plusieurs facteurs peuvent rendre le fonds de roulement volatil, notamment une accumulation ou une diminution des stocks. La direction estime que cette mesure hors PCGR, qui exclut ces éléments hors trésorerie, permet aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société en matière de flux de trésorerie d'exploitation.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement et la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ¹
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies	12,3 \$	52,7 \$	257,6 \$	257,8 \$	347,6 \$
Éléments ajustés des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des emplacements de minerai non courants					
Créances et autres actifs courants	31,6	5,0	36,9	(16,7)	24,4
Stocks et emplacements de minerai non courants	7,7	10,7	32,6	23,1	3,4
Fournisseurs et autres créditeurs	(15,4)	(5,1)	(28,9)	(8,2)	(7,3)
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement	36,2	63,3	298,2	256,0	368,1
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement	45,7	12,7	120,3	37,0	
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement	81,9 \$	76,0 \$	418,5 \$	293,0 \$	368,1 \$

1. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

Flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière

Les flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière sont calculés à partir des activités des sites d'exploitation minière, déduction faite des coûts d'immobilisations corporelles relatives au site minier. La Société croit que cette mesure est utile aux investisseurs pour évaluer la capacité de la Société d'exploiter ses sites miniers sans avoir à emprunter ou utiliser la trésorerie existante.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 ^e t. 2022	4 ^e t. 2021	2022	2021	2020 ¹
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies	12,3 \$	52,7 \$	257,6 \$	257,8 \$	347,6 \$
Majoré de ce qui suit :					
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation utilisés aux fins d'activités non liées aux sites d'exploitation minière	19,4	26,2	107,3	91,7	78,3
Flux de trésorerie générés par les sites d'exploitation minière – activités poursuivies	31,7	78,9	364,9	349,5	425,9
Coûts en immobilisations – activités poursuivies	188,2	201,1	744,6	527,1	292,7
Moins :					
Coûts en immobilisations dans les projets de construction et de mise en valeur et du siège social	(134,6)	(148,7)	(546,9)	(377,2)	(90,0)
Coûts en immobilisations des sites d'exploitation minière – activités poursuivies	53,6	52,4	197,7	149,9	202,7
Flux de trésorerie générés par les sites d'exploitation minière – activités poursuivies	(21,9)	26,5	167,2	199,6	
Flux de trésorerie – activités abandonnées	54,5	14,7	151,2	27,3	
Coûts en immobilisations – activités abandonnées	(32,4)	(30,4)	(130,8)	(98,6)	
Flux de trésorerie générés par les sites d'exploitation minière – activités abandonnées	22,1	(15,7)	20,4	(71,3)	
Total des flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière	0,2 \$	10,8 \$	187,6 \$	128,3 \$	223,2 \$

1. Les résultats financiers de 2020 n'ont pas été retraités et incluent Rosebel.

Liquidités et trésorerie (dette) nette

Les liquidités sont définies comme la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements à court terme et le crédit disponible aux termes de la facilité de crédit. La trésorerie (dette) nette est calculée comme la trésorerie et équivalents de trésorerie et les investissements à court terme déduction faite de la dette à long terme, des contrats de location et de la portion utilisée de la facilité de crédit. La Société estime que cette mesure fournit aux investisseurs des informations supplémentaires sur la position de liquidité de la Société.

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	407,8 \$	544,9 \$	941,5 \$
Placements à court terme	—	7,6	6,0
Facilité de crédit disponible	26,6	498,3	498,3
Liquidités	434,4 \$	1 050,8 \$	1 445,8 \$

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	407,8 \$	544,9 \$	941,5 \$
Placements à court terme	—	7,6	6,0
Obligations locatives	(73,8)	(65,6)	(66,8)
Dette à long terme ¹	(921,2)	(468,9)	(478,2)
Lettres de crédit consenties aux termes de la facilité de crédit	(18,4)	(1,7)	(1,7)
Trésorerie (dette) nette	(605,6) \$	16,3 \$	400,8 \$

1. Comprend le capital des billets de 450 millions \$, une facilité de crédit de 455 millions \$ et des prêts pour équipement de 16,2 millions \$ (établis respectivement à 450 millions \$, à néant et à 18,9 millions \$ au 31 décembre 2021 et respectivement à 450 millions \$, à néant et à 28,2 millions \$ au 31 décembre 2020). Exclut les coûts de transaction différés et le dérivé incorporé aux billets.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion, y compris les renseignements relatifs au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des anticipations, des estimations et des projections formulées à la date du présent rapport de gestion. Par exemple, les énoncés prospectifs dans le présent rapport de gestion se retrouvent notamment sous les rubriques intitulées « Perspectives », « Prospection » et « Liquidités et ressources en capital » et comprennent des énoncés quant à : l'estimation de réserves minérales et de ressources minérales; le rendement financier et opérationnel, y compris les prévisions et les résultats réels de la production, des dépenses et des coûts en immobilisations et autres dépenses, comme la prospection ainsi que la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif; les coûts et le calendrier prévus pour achever la construction du projet Côté Gold, la mise à jour du plan minier à long terme, des hypothèses sur l'accroissement de la production et d'autres mesures du projet, notamment les coûts d'exploitation du projet Côté Gold; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou qui seront mises en œuvre par la Société; les activités de développement minier; l'affectation du capital de la Société; la composition du portefeuille d'actifs de la Société, y compris ses mines en exploitation et ses projets de mise en valeur et de prospection; les besoins en capitaux supplémentaires et la capacité de mener à bien une ou plusieurs solutions de financement; la mise en œuvre d'un plan de financement intégral afin d'achever la construction du projet Côté Gold selon le calendrier et les estimations de coûts mis à jour; la conclusion de la vente des actifs de Bambouk; l'obtention des permis au moment opportun et les délais d'obtention prévus, les répercussions de la COVID-19; les répercussions de la guerre en Ukraine; l'inflation; les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale; la capacité de trouver d'autres fournisseurs de consommables de qualité comparable et selon des modalités raisonnables; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, les coûts de main-d'œuvre et autres répercussions liées à la main-d'œuvre, y compris celles découlant du processus et des négociations de conventions collectives; les répercussions des conditions météorologiques; le cours futur de l'or et des autres marchandises; les taux de change et les fluctuations des monnaies; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs; les problèmes de sécurité et de sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur le rendement opérationnel et financier de la Société ainsi que sa situation financière; et la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « potentiel », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « stratégie », « supérieur », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent rapport de gestion, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société, la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues, la production et les flux de trésorerie futurs prévus, la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités, le cours de l'or, du cuivre, de l'argent et d'autres marchandises clés, les teneurs minérales prévues, les taux de change internationaux, les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus, ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : l'incapacité à finaliser la vente prévue des actifs Bambouk, faute d'obtenir les approbations réglementaires ou autres, ou à répondre à toute condition préalable ou autre, ce qui ferait en sorte que la Société ne reçoive pas la contrepartie en trésorerie attendue, partie intégrante du programme de financement exhaustif recherché en vue de combler le manque à gagner dans le financement de la mise en valeur et de la construction du projet Côté Gold et autres besoins importants de liquidités à court terme; les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité à les mettre en œuvre; les risques relatifs à la sécurité, y compris les troubles civils, la guerre ou le terrorisme ainsi que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement de la Société en raison de ces risques relatifs à la sécurité, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel entourant la mine Essakane de la Société; les répercussions continues de la COVID-19 (et de ses variants) et de la guerre en Ukraine sur la Société et sa main-d'œuvre; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs; les intrants clés de la Société et des chaînes d'approvisionnement mondiales, la volatilité des titres de la Société, les litiges, les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur, les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines, la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise, l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière, les conditions géologiques inattendues, la concurrence croissante dans le secteur minier, l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier, les fluctuations des cours mondiaux de l'or et de marchandises utilisées dans les activités de la Société (comme le diesel et l'électricité), la consolidation de l'industrie minière aurifère, les risques de litiges, les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques, les nouveaux développements dans

les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités, les mesures gouvernementales prises en réponse à la COVID-19, y compris les nouveaux variants de la COVID-19, et toute aggravation de ceux-ci, les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers, l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation, les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement, l'incapacité d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond de tunnels d'options (aussi appelées opérations à fourchette de taux) souscrits dans le cadre d'un accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or, la disponibilité du capital, le niveau de liquidités et de ressources en capital, l'accès aux marchés de capitaux et au financement, le niveau d'endettement de la Société, la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit, les mouvements des taux d'intérêt, les changements défavorables de la notation de crédit de la Société, les choix de la Société en ce qui a trait à l'allocation du capital, l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts, la capacité à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités de la Société, les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles et/ou leur efficacité à cet égard, les risques liés à la détention de dérivés, les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres devises, des taux d'intérêt ou des taux d'emprunt de l'or, les contrôles des capitaux et des devises dans les territoires étrangers, l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs, la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves, l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation, la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier, les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine, l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels, les défaillances de l'équipement, les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité, les lois et règlements régissant la protection de l'environnement, les relations avec le personnel et les conflits de travail, l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables, le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau, les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique, les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers, l'attraction et la rétention des employés clés et autre personnel qualifié, la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes, la possibilité que les nouvelles conventions collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables, la disponibilité d'entrepreneurs qualifiés et la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables, la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société, les droits ou les revendications des autochtones, l'exploitation minière illégale, les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses ou les pandémies, comme l'épidémie de la COVID-19, et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur www.sedar.com et sur www.sec.gov/edgar.shtml, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs par suite de nouveaux faits ou renseignements ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	52
Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	53
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	54 à 55
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	56
États financiers consolidés	
États consolidés de la situation financière	57
États consolidés des résultats (perte)	58
États consolidés du résultat global (perte)	59
États consolidés des flux de trésorerie	60
États consolidés des variations des capitaux propres	61
Notes afférentes aux états financiers consolidés	62 à 110

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'IAMGOLD Corporation

Les états financiers consolidés d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») ci-joints, leur présentation et l'information contenue dans le rapport de gestion, y compris les renseignements établis par des spécialistes, sont la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

L'information financière de la Société qui figure dans le rapport de gestion est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de l'intégrité du processus lié à la présentation de l'information financière consolidée. La direction maintient des systèmes de contrôles internes conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à l'autorisation adéquate des transactions, la protection des actifs et la production d'une information financière fiable. La direction choisit les principes et les méthodes comptables appropriés qui s'appliquent aux contextes dans lesquels évolue la Société, et détermine certains montants divulgués à partir d'estimations ou de jugements.

Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations en ce qui a trait à la présentation de l'information financière. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement au moyen de son comité d'audit et des finances, qui se compose de membres du conseil indépendants. Le conseil d'administration a également désigné le président du comité d'audit et des finances à titre d'expert financier du conseil d'administration. Le comité d'audit et des finances rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes afin de discuter de questions touchant les contrôles internes, l'audit et les exigences en matière de présentation de l'information financière. Le comité d'audit et des finances s'assure que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses obligations, passe en revue les états financiers consolidés trimestriels et annuels et tout rapport produit par les auditeurs externes et émet ses recommandations au sujet de la nomination des auditeurs externes pour examen par le conseil d'administration et l'approbation des actionnaires.

Les auditeurs externes vérifient les états financiers consolidés annuellement au nom des actionnaires de la Société. Les auditeurs externes ont plein et libre accès à la direction et au comité d'audit et des finances.



Maryse Bélanger

Présidente et chef de la direction par intérim

16 février 2023



Maarten Theunissen

Chef de la direction financière par intérim

16 février 2023

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception, la mise en place et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022. Cette évaluation incluait l'examen de la documentation des contrôles, l'évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles, les tests portant sur l'efficacité du fonctionnement des contrôles, ainsi qu'une conclusion de cette évaluation. Selon cette évaluation, la direction a conclu à l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, d'après les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

L'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022 a été auditée par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, comme indiqué dans leur rapport à la page 49 des états financiers consolidés.

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'IAMGOLD Corporation

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, des états consolidés des résultats (perte), du résultat global (perte), des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes ci-jointes (collectivement appelés les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices de la période de deux exercices terminée le 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») (États-Unis), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en date du 31 décembre 2022, d'après les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 16 février 2023 exprime une opinion sans réserve de l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La direction de la Société est responsable de ces états financiers consolidés. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société, conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons mené nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits comprennent la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui correspondent à ces risques. Ces procédures comprenaient l'examen, par sondages, des éléments probants relatifs aux montants et à l'information divulguée dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables retenus et des estimations comptables importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable pour fonder notre opinion.

Question critique de l'audit

La question critique de l'audit présentée ci-après découle de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été communiquée au comité d'audit et des finances, ou qui doit l'être, et qui : 1) porte sur les comptes ou les informations à fournir qui sont importants par rapport aux états financiers consolidés; 2) fait intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La présentation d'une question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en présentant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur la question critique de l'audit ni sur les comptes ou informations fournies auxquels elle se rapporte.

Valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Côté Gold

Comme il est indiqué à la note 3(g) des états financiers consolidés, les valeurs comptables des actifs non courants de la Société sont analysées chaque date de clôture pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation. Si de tels indicateurs existent, la Société effectue un test de dépréciation. Comme il est mentionné à la note 29, les coûts à jour pour l'achèvement, les aspects économiques du projet et le PMLT à inclure dans un nouveau rapport technique ont été considérés par la Société comme des indices de perte de valeur pour l'UGT Côté Gold. Un test de dépréciation a été effectué et il a été déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à la valeur comptable et qu'aucune comptabilisation de perte de valeur n'était nécessaire. Le montant recouvrable de l'UGT a été déterminé en calculant la JVDCS. La JVDCS s'obtient en calculant la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs estimés (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs). Les estimations et hypothèses importantes utilisées dans la détermination de la JVDCS de l'UGT comprenaient les réserves et les ressources, le profil de production du PMLT, les coûts de construction restants, les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation futurs, les prix de l'or futurs, les taux de change futurs, le taux d'actualisation, ainsi que les valeurs de la minéralisation non modélisée.

Nous avons déterminé que l'appréciation de la valeur recouvrable de l'UGT Côté Gold constitue une question critique de l'audit. Un haut degré de jugement de la part des auditeurs a été nécessaire pour évaluer les flux de trésorerie futurs estimés utilisés pour estimer le montant recouvrable de l'UGT Côté Gold, en particulier certaines hypothèses clés concernant les prix futurs de l'or, les taux de change futurs, le taux d'actualisation, les coûts futurs et la valeur de la minéralisation non modélisée. De plus, le jugement de la part des auditeurs a été nécessaire pour évaluer les réserves et ressources minérales qui forment l'assise des plans de durée de vie des mines.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit comprennent ce qui suit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle de certains contrôles internes liés au processus de test de dépréciation, notamment ceux relatifs à la détermination de certaines des principales hypothèses utilisées aux fins de l'estimation de la valeur recouvrable et des contrôles relatifs à la détermination de l'estimation des réserves et ressources minérales. Nous avons comparé les coûts futurs des modèles de flux de trésorerie actualisés de l'UGT Côté Gold au rapport technique et à certains coûts historiques engagés. Nous avons apprécié les compétences, les capacités et l'objectivité du personnel de la Société qui a réalisé l'estimation des réserves et ressources minérales, y compris les normes de l'industrie et des autorités de réglementation qu'il a utilisées. Nous avons fait appel à des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées en évaluation afin de nous aider à :

- évaluer les hypothèses des prix futurs de l'or, des taux d'actualisation et des taux de change en les comparant aux estimations élaborées de façon indépendante à l'aide de sources et de données sur des entités comparables de tierces parties qui sont accessibles au public ;
- apprécier la valeur de la minéralisation modélisée en comparant l'hypothèse de la valeur implicite par once utilisée dans le cadre d'opérations sur le marché comparables et la valeur implicite par once des réserves et ressources minérales dans les flux de trésorerie actualisés.



/s/KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Société depuis 1998.

Toronto (Canada)
16 février 2023

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'IAMGOLD Corporation

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») en date du 31 décembre 2022, selon les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Société maintenait, à tous égards importants, un contrôle interne efficace en ce qui a trait à l'information financière au 31 décembre 2022, selon les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, les états consolidés de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, les états consolidés des résultats (perte), le résultat global (perte), les variations des capitaux propres et les flux de trésorerie s'y rapportant pour la période de deux exercices terminée le 31 décembre 2022, ainsi que les notes afférentes (collectivement appelés les « états financiers consolidés »). Notre rapport daté du 16 février 2023 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Société de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, et cette évaluation est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société, conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons mené notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de façon à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace en ce qui a trait à l'information financière est maintenu, à tous égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse notable, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Notre audit comportait également la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable pour fonder notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la communication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société comprend les politiques et les procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la Société ; 2) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les recettes et les dépenses de la Société ne sont faites qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou de la diminution du niveau de respect des politiques ou des procédures.



/s/KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Canada)
16 février 2023

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En millions de dollars américains)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	407,8 \$	544,9 \$
Placements à court terme		—	7,6
Créances et autres actifs courants	9	128,0	96,5
Stocks	10	199,9	302,1
Actifs détenus en vue de la vente	5	785,6	—
		1 521,3	951,1
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	11	2 598,0	2 587,9
Actifs de prospection et d'évaluation	12	28,3	61,7
Trésorerie soumise à restrictions	8	56,3	42,2
Stocks	10	92,4	124,1
Autres actifs	13	128,8	204,6
		2 903,8	3 020,5
		4 425,1 \$	3 971,6 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs		294,1 \$	304,4 \$
Impôts sur le résultat à payer		37,8	29,5
Autres passifs courants	14	24,2	218,9
Portion courante des obligations locatives	16	5,1	21,4
Portion courante de la dette à long terme	19	8,7	7,5
Passifs détenus en vue de la vente	5	276,3	—
		646,2	581,7
Passifs non courants			
Passifs d'impôts différés sur le résultat	17	22,6	61,2
Provisions	15	310,4	470,2
Obligations locatives	16	68,7	44,2
Dette à long terme	19	910,0	456,9
Produits différés	20	240,8	—
Autres passifs	18	19,6	40,3
		1 572,1	1 072,8
		2 218,3	1 654,5
Capitaux propres			
Attribuable aux porteurs de capitaux propres			
Actions ordinaires		2 726,3	2 719,1
Surplus d'apport		58,2	59,1
Déficit cumulé		(632,4)	(562,2)
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		(21,3)	23,8
		2 130,8	2 239,8
Participations ne donnant pas le contrôle		76,0	77,3
		2 206,8	2 317,1
Engagements et éventualités	15(b), 37		
Événements postérieurs	5, 6, 19		
		4 425,1 \$	3 971,6 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Signés au nom du conseil d'administration



Maryse Bélanger, présidente



David Smith, administrateur principal

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS (PERTE)

(En millions de dollars américains, sauf les données par action)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Activités poursuivies			
Produits		958,8 \$	875,5 \$
Coût des ventes	27	(810,9)	(813,3)
Profit brut		147,9	62,2
Frais généraux et administratifs	28	(52,0)	(38,8)
Coûts de prospection		(28,4)	(35,1)
Perte de valeur		(17,1)	(15,0)
Autres charges	30	(9,1)	(77,9)
Profit (perte) provenant des activités d'exploitation		41,3	(104,6)
Frais financiers	31	(8,6)	(5,2)
Perte de change		(5,0)	(6,0)
Produits d'intérêts, gains sur dérivés et autres placements	32	14,0	61,3
Profit (perte) avant les impôts sur le résultat		41,7	(54,5)
Charge d'impôts	17	(78,1)	(33,4)
Perte nette liée aux activités poursuivies		(36,4)	(87,9)
Perte nette liée aux activités abandonnées, déduction faite des impôts sur le résultat	5	(16,4)	(167,2)
Perte nette		(52,8) \$	(255,1) \$
Profit net (perte nette) lié aux activités poursuivies attribuable aux :			
Porteurs de capitaux propres		(55,5) \$	(95,8) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		19,1	7,9
Perte nette liée aux activités poursuivies		(36,4) \$	(87,9) \$
Profit net (perte nette) attribuable aux :			
Porteurs de capitaux propres		(70,1) \$	(254,4) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		17,3	(0,7)
Perte nette		(52,8) \$	(255,1) \$
Attribuable aux porteurs de capitaux propres			
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
De base et diluée	34	478,6	476,5
Perte par action liée aux activités poursuivies de base et diluée	34	(0,12) \$	(0,20) \$
Perte par action liée aux activités abandonnées de base et diluée	34	(0,03) \$	(0,33) \$
Perte de base et diluée par action	34	(0,15) \$	(0,53) \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL (PERTE)

(En millions de dollars américains)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Perte nette		(52,8) \$	(255,1) \$
Autres éléments du résultat global (perte), déduction faite des impôts sur le résultat			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat (perte)			
Variation dans la réserve des variations de la juste valeur des titres négociables			
Variation nette non réalisée de la juste valeur des titres négociables		(4,2)	(4,4)
Variation nette réalisée de la juste valeur des titres négociables	21(b)	(2,9)	0,2
Incidence fiscale	17	(0,1)	0,4
		(7,2)	(3,8)
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat (perte)			
Variation dans la réserve des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie			
Partie efficace de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	21(c)(i)	29,7	57,8
Valeur temps des contrats d'options exclus de la relation de couverture	21(c)(i)	(7,4)	3,3
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie reclassées en résultat (perte)	21(c)(ii)	(34,0)	(11,5)
Gain non réalisé reclassé ou ajusté à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie en raison de l'annulation de la désignation de couvertures	21(c)(i)	(17,3)	—
Incidence fiscale	17	0,9	(2,6)
		(28,1)	47,0
Écart de conversion cumulé		—	2,5
		(28,1)	49,5
Total des autres éléments du résultat global		(35,3)	45,7
Perte globale		(88,1) \$	(209,4) \$
Résultat global (perte) attribuable aux :			
Porteurs de capitaux propres		(105,4) \$	(208,7) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		17,3	(0,7)
Perte globale		(88,1) \$	(209,4) \$
Perte globale totale attribuable aux porteurs de capitaux propres liée aux :			
Activités poursuivies		(90,8) \$	(50,1) \$
Activités abandonnées		(14,6)	(158,6)
Perte globale totale attribuable aux porteurs de capitaux propres		(105,4) \$	(208,7) \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars américains)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Activités d'exploitation			
Perte nette liée aux activités poursuivies		(36,4) \$	(87,9) \$
Ajustements :			
Charge d'amortissement		242,0	273,5
Produits différés comptabilisés	20	(195,0)	—
Perte de valeur		17,1	15,0
Charge d'impôts	17	78,1	33,4
Perte (gain) sur dérivés	21(c), 21(d)	(21,9)	1,3
Dépréciation des stocks		1,3	59,9
Frais financiers	31	8,6	5,2
Autres éléments hors trésorerie	35(a)	15,8	(15,1)
Ajustements des éléments de trésorerie :			
Produits tirés de paiement anticipé sur l'or	20	236,0	—
Produits obtenus d'une demande d'indemnisation d'assurance		1,2	—
Règlement de dérivés		20,9	9,1
Déboursés relatifs aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	15(a)	(2,0)	(2,3)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des emplacements de minerai non courants	35(b)	(40,6)	1,8
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation, avant les impôts sur le résultat payés		325,1	293,9
Impôts sur le résultat payés	17	(67,5)	(36,1)
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation liée aux activités poursuivies		257,6	257,8
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation liée aux activités abandonnées		151,1	27,2
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation		408,7	285,0
Activités d'investissement			
Coûts en immobilisations corporelles		(742,7)	(525,2)
Coûts d'emprunts incorporés	31	(37,8)	(29,2)
Cession de titres négociables (nette)		27,6	—
Produits de la vente de redevances	32	—	45,9
Autres activités d'investissement	35(c)	(8,3)	(18,5)
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement liées aux activités poursuivies		(761,2)	(527,0)
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement liées aux activités abandonnées		(130,7)	(103,7)
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement		(891,9)	(630,7)
Activités de financement			
Produits tirés de la facilité de crédit	19(a)	455,0	—
Paiement des obligations locatives		(4,4)	(4,7)
Dividendes payés à des participations ne donnant pas le contrôle		(18,4)	(5,1)
Produits du prêt pour équipement	35(d)	6,0	—
Remboursement de prêts pour équipement	35(d)	(7,4)	(7,7)
Actions ordinaires émises en échange de trésorerie à l'exercice d'options d'achat d'actions		1,0	0,6
Autres activités de financement		(10,9)	(5,9)
Trésorerie nette provenant des (utilisée dans les) activités de financement		420,9	(22,8)
Trésorerie nette utilisée dans les activités de financement liées aux activités abandonnées		(16,9)	(18,4)
Trésorerie nette provenant des (utilisée dans les) activités de financement		404,0	(41,2)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(17,1)	(9,7)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(96,3)	(396,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		544,9	941,5
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie compris dans les actifs détenus en vue de la vente à la fin de l'exercice	5	(40,8)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		407,8 \$	544,9 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(En millions de dollars américains)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Actions ordinaires			
Solde au début de l'exercice		2 719,1 \$	2 710,8 \$
Émissions d'actions ordinaires aux fins des paiements fondés sur des actions		7,2	8,3
Solde à la fin de l'exercice		2 726,3	2 719,1
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice		59,1	60,6
Émissions d'actions ordinaires aux fins des paiements fondés sur des actions		(7,2)	(8,3)
Paiements fondés sur des actions	26	5,7	6,9
Autre		0,6	(0,1)
Solde à la fin de l'exercice		58,2	59,1
Déficit cumulé			
Solde au début de l'exercice		(562,2)	(307,9)
Perte nette attribuable aux porteurs de capitaux propres		(70,1)	(254,4)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		(0,5)	—
Autre		0,4	0,1
Solde à la fin de l'exercice		(632,4)	(562,2)
Cumul des autres éléments du résultat (perte)			
Réserve de la juste valeur des titres négociables			
Solde au début de l'exercice		(36,0)	(32,2)
Variation nette de la juste valeur des titres négociables, déduction faite des impôts sur le résultat		(7,2)	(3,8)
Solde à la fin de l'exercice		(43,2)	(36,0)
Réserve de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice		59,8	29,4
Variation nette de la juste valeur et de la valeur temps des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée dans les immobilisations corporelles	21(c)(ii)	(9,8)	(16,6)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (perte), déduction faite des impôts sur le résultat		(28,1)	47,0
Solde à la fin de l'exercice		21,9	59,8
Écart de conversion cumulé			
Solde au début de l'exercice		—	(2,5)
Variation de l'exercice		—	(0,7)
Vente d'investissement		—	3,2
Solde à la fin de l'exercice		—	—
Total du cumul des autres éléments du résultat global (perte)		(21,3)	23,8
Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres		2 130,8	2 239,8
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice		77,3	87,3
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		(0,2)	—
Profit net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		17,3	(0,7)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle		(18,4)	(9,3)
Solde à la fin de l'exercice		76,0	77,3
		2 206,8 \$	2 317,1 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021

(Les montants dans les notes et les tableaux sont en millions de dollars américains, sauf indication contraire.)

1. Renseignements sur la Société et nature des activités

IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») est une société régie par la Loi canadienne sur les sociétés par actions, domiciliée au Canada et dont les actions sont inscrites à la Bourse de New York (NYSE : IAG) et à la Bourse de Toronto (TSX : IMG). L'adresse du siège social de la Société est : 401, Bay Street, bureau 3200, Toronto (Ontario) M5H 2Y4, Canada.

La Société possède trois mines en exploitation, Essakane (Burkina Faso), Rosebel (Suriname) et Westwood (Canada), et construit actuellement le projet à grande échelle et à longue durée Côté Gold (Canada), dont la production devrait commencer au début de 2024. Le 18 octobre 2022, la Société a conclu une entente définitive visant la vente de sa participation dans la mine Rosebel. La conclusion de la transaction a eu lieu le 31 janvier 2023. Rosebel est comptabilisée comme un actif détenu en vue de la vente et activité abandonnée (note 5). La Société possède un éventail établi de projets à des stades primaires et avancés dans des districts à fort potentiel dans les Amériques. La Société a annoncé le 20 décembre 2022 la vente de sa participation dans ses actifs de mise en valeur et de prospection en Afrique de l'Ouest (les « actifs de Bambouk ») (note 5).

La Société assume actuellement des coûts en trésorerie importants dans le cadre de la mise en valeur du projet Côté Gold. La portion du financement de la coentreprise non constituée en société de Côté Gold nécessaire pour achever la construction du projet est estimée entre 800 et 875 millions \$ au 1^{er} janvier 2023. Le partenaire en coentreprise de la Société, Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. (« SMM »), financera jusqu'à 340 millions \$ de ce montant au nom de la Société conformément à l'entente de financement conclue entre les parties le 19 décembre 2022 (note 6). La Société entend utiliser les fonds tirés de la vente de Rosebel et les produits anticipés de la vente des actifs de Bambouk en Afrique de l'Ouest pour financer la portion restante du projet Côté Gold.

2. Mode de préparation

(a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés d'IAMGOLD et de toutes ses filiales, ses coentreprises et son entreprise associée au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 et pour les exercices terminés à ces dates ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Les principales méthodes comptables appliquées aux présents états financiers consolidés sont présentées à la note 3 et ont été appliquées de façon uniforme au cours de chaque exercice présenté.

La publication des états financiers consolidés d'IAMGOLD a été autorisée par résolution du conseil d'administration le 16 février 2023.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments évalués à la juste valeur présentés à la note 22.

(c) Principes de consolidation

Les filiales et les divisions rattachées aux principales propriétés de la Société sont comptabilisées selon les indications suivantes :

Nom	Propriété (emplacement)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Type de participation	Méthode comptable
IAMGOLD Essakane S.A. (« Essakane S.A. »)	Mine Essakane (Burkina Faso)	90 %	90 %	Filiale	Consolidation
Rosebel Gold Mines N.V. ¹	Mine Rosebel (Suriname)	95 %	95 %	Filiale	Consolidation
Division Doyon, y compris la mine Westwood ²	Division Doyon (Canada)	100 %	100 %	Division	Consolidation
Division Côté Gold ^{2,3}	Projet Côté Gold (Canada)	70 %	70 %	Division	Participation proportionnelle
IAMGOLD Boto S.A. ⁴	Projet Boto (Sénégal)	90 %	90 %	Filiale	Consolidation
Euro Ressources S.A.	France	90 %	90 %	Filiale	Consolidation
Merrex Gold Inc.	Projet Diakha-Siribaya (Mali) ⁴	100 %	100 %	Filiale	Consolidation

1. Au 31 décembre 2022, la mine Rosebel, qui comprend le projet Saramacca, répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente et comme activité abandonnée (note 5). La vente de la mine Rosebel a été conclue le 31 janvier 2023.

2. Fait partie d'IAMGOLD Corporation.

3. La Société détient une participation de 70 % dans les actifs, les passifs, les produits et les charges dans le cadre d'une coentreprise non constituée en société avec SMM en ce qui a trait au projet Côté Gold (la « coentreprise »). Une tierce partie détient divers intérêts de profit net et de participation nette dans le titre minier visant le projet. La participation nette d'IAMGOLD dans le titre minier visant l'enveloppe de la fosse actuelle est d'environ 64,75 %.

4. Au 3 décembre 2022, le projet Boto et le projet Diakha-Siribaya répondaient aux critères pour être classés comme détenus en vue de la vente (note 5).

(i) Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la Société peut exercer un contrôle. La Société exerce le contrôle d'une entité lorsqu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ce rendement par le pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière. En particulier, la Société contrôle une entité si tous les facteurs suivants sont présents : elle exerce un pouvoir sur l'entité (c'est-à-dire les droits existants qui donnent à la Société la capacité de diriger les activités pertinentes de l'entité) ; elle est exposée, ou a droit aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et elle a la capacité d'influer sur ces rendements par le pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière. Les filiales sont comprises dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition, qui est la date à laquelle la Société obtient le contrôle de l'entité acquise. Si la participation de la Société dans une filiale est inférieure à 100 %, la Société comptabilise une participation ne donnant pas le contrôle. Tous les soldes, les transactions, les produits, les charges, les gains et les pertes découlant des transactions intragroupe ont été éliminés à la consolidation.

(ii) Partenariats

Les partenariats sont des ententes à l'égard desquelles la Société exerce un contrôle conjoint établi selon des ententes contractuelles et pour lesquelles les décisions financières et opérationnelles qui les concernent requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Coentreprises

Les résultats financiers de coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date où le contrôle conjoint commence jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint cesse ou lorsque l'investissement est classé comme détenu en vue de la vente, et ils sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Société en utilisant des méthodes comptables uniformes.

La part des pertes nettes de la coentreprise est comptabilisée aux états financiers consolidés jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation dans la coentreprise soit réduite à néant. Par la suite, les pertes sont constatées seulement dans la mesure où la Société a une obligation de financer les activités de la coentreprise ou a effectué des paiements au nom de la coentreprise.

Les dividendes reçus de la coentreprise de la Société sont présentés en tant qu'activités d'exploitation dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société.

(iii) Partenariats non constitués en société

La Société détient des participations dans des partenariats non constitués en société et a droit à sa part des actifs, des passifs, des produits et des charges indivis des propriétés, sous réserve des modalités du partenariat, au lieu d'un droit au rendement net. Tous ces montants, qui correspondent habituellement à la participation de la Société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des propriétés, sont mesurés conformément aux modalités des partenariats. Ces montants sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société aux rubriques appropriées.

(iv) Entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qui n'est pas sous son contrôle ou contrôle conjoint. Une influence notable est présumée exister lorsque la Société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote, ou si la Société détient moins de 20 % des droits de vote, mais a un pouvoir de participation active et exerce une influence sur les décisions relatives aux politiques ayant une incidence sur l'entité. La part de la Société des actifs nets et du résultat net (profit net ou perte nette) dans une entreprise associée est comptabilisée dans les états financiers consolidés en utilisant la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable commence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse ou la participation est vendue.

La part des pertes nettes dans l'entreprise associée est comptabilisée aux états financiers consolidés jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée soit réduite à néant. Par la suite, les pertes sont constatées seulement dans la mesure où la Société a une obligation de financer les activités de l'entreprise associée ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

(d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle des filiales et de la coentreprise de la Société est le dollar américain. La monnaie de présentation des états financiers consolidés de la Société est le dollar américain.

Les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité comme suit :

- Les actifs et les passifs monétaires sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière ;
- Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date où l'opération a eu lieu ;
- Les actifs et les passifs d'impôts différés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans la charge d'impôts sur le résultat ;

- Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen tout au long de la période de présentation de l'information financière, à l'exception des charges d'amortissement, qui sont converties au cours de change applicable aux actifs auxquels ils sont liés, et les charges au titre de paiements fondés sur les actions à la date d'octroi des paiements fondés sur les actions.

Les gains ou les pertes de change sur la conversion d'opérations sont inclus dans les états consolidés des résultats (perte). Lorsqu'un gain ou une perte sur des éléments non monétaires, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, est constaté dans les AERG, les écarts de change sont aussi comptabilisés dans les AERG.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par la Société, ses filiales, sa coentreprise et son entreprise associée à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

(a) Instruments financiers

La Société constate les actifs et les passifs financiers à partir de la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif financier a été transférée ou lorsque les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation indiquée au contrat est acquittée, résiliée ou expirée. Certains instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Se reporter à la note 22 concernant la détermination de la juste valeur.

(i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et majorés des coûts de transaction attribuables, le cas échéant, en ce qui a trait aux instruments financiers non classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la constatation initiale, les instruments financiers non dérivés sont classés et évalués comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

La trésorerie et équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les placements à court terme, les placements dans des fonds obligataires et les bons de souscription sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués à leur juste valeur. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. Les placements à court terme ont une échéance initiale supérieure à trois mois, mais inférieure à douze mois. Les gains ou les pertes non réalisés liés aux variations de la juste valeur sont présentés sous les produits d'intérêts et gains (pertes) sur dérivés et autres placements aux états consolidés des résultats (perte).

Coût amorti

Les créances clients, les autres débiteurs et les placements à taux fixe sont classés et évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur, le cas échéant.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les placements de la Société dans des titres négociables sont désignés comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction et comprennent les coûts de transaction directement associés dans le montant comptabilisé. Les variations futures de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global.

Passifs financiers non dérivés

Les comptes fournisseurs, les autres créditeurs, les billets de premier rang, les prêts pour équipement et les emprunts en vertu de la facilité de crédit sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des coûts d'émission des billets de premier rang et des coûts de transaction des prêts pour équipement est calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement des coûts d'émission de la facilité de crédit est calculé sur une base linéaire sur la durée de la facilité de crédit.

(ii) Dérivés non utilisés à des fins de couverture

La Société peut détenir des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de fluctuation des autres monnaies par rapport au dollar américain et aux risques de fluctuation des prix de marchandises, comme l'or, le pétrole et le carburant. Tous les instruments financiers dérivés non définis dans une relation de couverture qui satisfait aux exigences liées à la comptabilité de couverture sont classés dans les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les dérivés incorporés, devant être séparés de leurs contrats hôtes, sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, qui sont estimées chaque date de présentation de l'information financière, sont incluses dans les gains ou les pertes sur dérivés non utilisés à des fins de couverture aux états consolidés des résultats (perte).

Les dérivés incorporés des passifs financiers évalués au coût amorti sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte.

(iii) Dérivés utilisés à des fins de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux fluctuations des cours de change de ses produits, ses coûts d'exploitation et ses achats d'actifs non financiers libellés en monnaie étrangère, et son exposition aux fluctuations de prix rattachées aux achats de marchandises.

La Société consigne officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que ses stratégies et objectifs de gestion du risque justifiant les transactions de couverture. Ce processus comprend de rattacher tous les dérivés de couverture aux transactions prévues. L'efficacité d'une couverture est évaluée selon le degré de compensation des flux de trésorerie issus des contrats dérivés par rapport aux flux de trésorerie des transactions couvertes sous-jacentes.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est inscrite dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts. Pour les éléments couverts autres que l'acquisition d'actifs non financiers, les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état consolidé des résultats (perte) lorsque la transaction couverte sous-jacente, qui est déterminée au moment de la passation du contrat, a une incidence sur le résultat net. Lorsque le fait de couvrir une transaction prévue conduit à la comptabilisation d'un actif non financier, les montants cumulés dans les capitaux propres sont retirés et ajoutés dans la valeur comptable de l'actif non financier.

Toute partie inefficace d'une relation de couverture est immédiatement comptabilisée aux états consolidés des résultats (perte). La Société a choisi d'exclure des relations de couverture l'élément de valeur temps des contrats d'options et de l'élément report des contrats à terme, et les variations de ces montants sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global comme frais de couverture. Pour les éléments couverts autres que l'achat d'actifs non financiers, le coût des montants de couverture est reclassé aux états consolidés des résultats (perte) lorsque la transaction couverte sous-jacente a une incidence sur le résultat net. Lorsque le fait de couvrir une transaction prévue conduit à la comptabilisation d'un actif non financier, les frais de couverture sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif non financier.

Lorsque des contrats de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont résiliés, expirés, vendus ou ne satisfont plus à la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Tout montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global jusqu'au moment où les contrats ne satisfont plus à la comptabilité de couverture demeure dans les autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats (perte) pendant la période à laquelle la transaction couverte sous-jacente est réalisée. Les gains ou les pertes survenant après que les contrats dérivés ne satisfont plus à la comptabilité de couverture sont comptabilisés pendant la période où ils ont été engagés à l'état consolidé des résultats (perte).

Si la transaction prévue ne devait plus se produire, alors les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés aux états consolidés des résultats (perte).

(b) Stocks

Les produits finis et les emplacements de minerai sont évalués au moindre du coût de production moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de fournitures minières sont évalués au moindre du coût d'achat moyen et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente la différence entre le prix de vente estimé et les coûts estimés pour rendre le produit commercialisable, majorés de divers frais de vente.

Les coûts de production comprennent les coûts des matériaux, de main-d'œuvre, les coûts indirects de production au site minier et l'amortissement à l'étape applicable de traitement. Les coûts indirects de production sont imputés aux stocks selon la capacité normale des installations de production.

Le coût des emplacements de minerai augmente en fonction des coûts de production actuels connexes pour la période, et les diminutions des emplacements sont imputées au coût des ventes en utilisant le coût moyen pondéré par once. Les emplacements sont séparés entre les stocks courants et les stocks non courants aux états consolidés de la situation financière selon la période prévue de leur utilisation.

Le coût des stocks est réduit à la valeur nette de réalisation afin de refléter les variations des teneurs, de la quantité ou d'autres facteurs économiques et les intentions actuelles concernant l'utilisation des articles excédentaires ou à rotation lente. Les provisions pour le stock de fourniture excédentaires ou à rotation lente sont effectuées en fonction d'éléments de stocks en particulier. La Société reprend les dépréciations lorsqu'une augmentation de la valeur nette de réalisation se produit par la suite et si les stocks sont toujours disponibles.

Les pièces de rechange, les pièces de réserve et le matériel d'entretien sont généralement classés dans les stocks. Les principales pièces de rechange et de réserve sont inscrites comme faisant partie des immobilisations corporelles.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût d'origine d'un actif comprend le coût de son acquisition ou de sa construction, tous les coûts directement attribuables à la mise en service de l'actif pour l'usage auquel il est destiné, l'estimation à l'origine de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisation (« OMHS ») et les coûts d'emprunt pour les actifs qualifiés.

Le prix d'acquisition ou le coût de construction est la somme totale payée en trésorerie et la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour faire l'acquisition de l'actif.

Les gains ou les pertes sur la sortie d'immobilisations corporelles sont établis en comparant le produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et ils sont comptabilisés aux états consolidés des résultats (perte) dans les autres charges.

Le coût de remplacement d'un composant d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés aux états consolidés des résultats (perte) au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles présentées dans les états consolidés de la situation financière représentent les coûts en immobilisations incorporés liés à la construction en cours, aux propriétés minières, aux frais de découverte, aux usines et aux équipements, y compris les équipements généraux.

(i) Construction en cours

Une fois la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales établies, les actifs de prospection et d'évaluation associés (note 3(e)) sont transférés à la construction en cours. Ces montants et tous les coûts de développement subséquents sont comptabilisés dans l'actif. Les coûts ne sont amortis que lorsque le projet est prêt à être utilisé, comme prévu par la direction.

Les coûts de construction minière comprennent les coûts liés à la mise en valeur de nouveaux gisements, à la définition de davantage de minéralisation dans les corps minéralisés existants, et à la construction, l'installation et l'achèvement des infrastructures.

Les coûts d'emprunt sont inscrits et imputés spécifiquement aux actifs qualifiés au moment où les fonds sont empruntés, soit spécifiquement pour financer un projet ou comme emprunts généraux pendant la période de construction.

Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent plus de six mois de préparation pour arriver jusqu'à l'endroit et dans l'état prévus par la direction. L'incorporation des coûts d'emprunt cesse lorsque de tels actifs sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés.

La date de transition de la comptabilité de construction à la comptabilité de production est fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs, notamment l'achèvement substantiel du projet, un niveau soutenu de production, un niveau soutenu d'activités de traitement et le passage d'une période raisonnable. À l'achèvement des activités de construction de la mine (selon l'établissement du commencement de la production), les coûts sont retirés des actifs de construction en cours et intégrés aux catégories appropriées des immobilisations corporelles.

Les produits tirés de la vente découlant de toute production, y compris de la production à l'étape de la mise en service, sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte).

(ii) Propriétés minières

Les coûts incorporés d'évaluation sur les sites ou adjacents aux sites où la Société possède des gisements miniers sont classés comme des propriétés minières incluses dans les immobilisations corporelles.

(iii) Frais de découverte

Les coûts liés aux activités de découverte d'une mine à ciel ouvert sont imputés au coût des ventes, à moins qu'il soit possible de démontrer que les activités de découverte procurent un meilleur accès à des quantités additionnelles de minerai qui seront exploitées au cours de périodes futures. Dans un tel cas, les frais de découverte sont inscrits dans les propriétés minières des immobilisations corporelles. De plus, les frais de découverte sont inscrits dans les stocks dans la mesure où les avantages tirés de l'activité de découverte sont liés aux stocks de production d'or ou aux empilements de minerai.

(iv) Usines et équipements

Les usines et équipements situés aux sites administratifs de l'entreprise comprennent les catégories d'actifs suivants : le mobilier et l'équipement, le matériel informatique, les logiciels, les instruments et le matériel scientifiques, les véhicules et les améliorations locatives. Sur le site minier, ils comprennent les terrains et édifices, les usines et les équipements, les pièces de rechange et autre matériel.

(d) Amortissement

À partir du moment où un actif est disponible pour l'usage auquel il est destiné, les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire ou selon la méthode des unités de production sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée de vie économique de l'actif ou celle de l'exploitation minière. L'amortissement est établi selon la méthode qui représente le mieux l'utilisation des actifs.

Les estimations des réserves et des ressources de chaque exploitation minière constituent les facteurs déterminants de la durée de vie d'une mine. En général, lorsque la durée d'utilité d'une immobilisation corporelle équivaut à la durée

d'utilité de l'exploitation minière et que la minéralisation du corps minéralisé est raisonnablement bien définie, l'actif est amorti selon la méthode des unités de production sur la base de ses réserves minérales prouvées et probables. Les ressources ne faisant pas partie des réserves peuvent être incluses dans les calculs d'amortissement dans de rares cas où il existe un degré élevé de certitude quant à l'extraction économique. La Société évalue l'estimation des réserves et des ressources minérales au moins une fois par année et ajuste le calcul selon la méthode des unités de production de manière prospective. En 2022 et en 2021, la Société n'a inclus aucune ressource ne faisant pas partie des réserves dans ses calculs d'amortissement selon la méthode des unités de production. Lorsque l'amortissement des immobilisations corporelles se fait suivant la méthode linéaire, la durée d'utilité de l'exploitation minière est établie selon le plus récent plan minier à long terme (« PMLT »). Les PMLT sont habituellement élaborés annuellement selon les meilleures estimations actuelles de la direction des plans optimisés de la mine et du traitement, des coûts d'exploitation futurs et de l'évaluation des coûts en immobilisations d'un site minier.

Les durées d'utilité estimatives varient habituellement de trois à quinze ans pour les usines et les équipements de production, et peuvent atteindre un maximum de vingt ans pour les bâtiments.

Les montants qui concernent les conversions économiques prévues de ressources en réserves comptabilisées dans une acquisition d'actif ou un regroupement d'entreprises ne sont amortis que lorsque les ressources sont converties en réserves. Les montants liés aux coûts comptabilisés dans des actifs de prospection et d'évaluation et aux coûts comptabilisés dans des constructions en cours ne sont pas amortis, car les actifs ne sont pas prêts à être utilisés.

Les frais de découverte incorporés sont amortis en fonction des réserves bénéficiant directement des activités spécifiques de découverte en utilisant la méthode des unités de production.

Les coûts d'emprunt incorporés sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont examinées au moins une fois par année et ajustées au besoin. L'incidence des modifications à la durée d'utilité estimée, au mode d'amortissement ou aux valeurs résiduelles est comptabilisée prospectivement.

(e) Coûts de prospection minérale et coûts d'évaluation

Les activités de prospection correspondent à la collecte des données de prospection qui comprennent les renseignements sur la géologie, la géophysique, la géochimie, l'échantillonnage, le forage, le creusement de tranchées, les essais analytiques, les analyses, la minéralogique, la métallurgie ou des renseignements semblables qui proviennent d'activités visant à localiser, à prospecter, à définir ou à délimiter une zone d'intérêt ou un gisement minéral. Les coûts de prospection minérale doivent être passés en charges au moment où ils ont été engagés.

Les coûts d'évaluation sont inscrits à l'actif et sont associés aux activités d'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale potentielle de l'extraction d'une ressource minérale aux sites où la Société ne possède pas de gisements déjà en exploitation ou de site en construction. La faisabilité technique et la viabilité commerciale sont établies d'après l'évaluation de la direction des propriétés géologiques d'un corps minéralisé selon l'information obtenue par des activités d'évaluation, notamment les essais métallurgiques, les estimations des réserves et des ressources et l'évaluation économique à savoir si le corps minéralisé peut être extrait économiquement. Les propriétés de prospection acquises au moyen d'acquisitions d'actifs sont aussi comptabilisées comme actifs de prospection et d'évaluation.

(f) Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si on s'attend à ce que leur valeur comptable soit recouvrée dans le cadre d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le critère pour le classement comme détenu en vue de la vente est satisfait seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou les groupes destinés à être cédés sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel. Les mesures nécessaires pour réaliser la vente doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements importants liés à la vente surviendront ou que la décision de vendre soit annulée. La direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif ou du groupe détenu en vue de la vente, et la vente devrait être réalisée dans l'année suivant la date de son classement.

Les actifs non courants ou groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable ou de leur juste valeur, déduction faite des coûts de la vente. Si la juste valeur moins les coûts de la vente est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée aux états consolidés des résultats (perte). Les actifs non courants ne sont pas amortis une fois classés comme détenus en vue de la vente. La mise en équivalence cesse pour la participation dans une entreprise associée et une coentreprise incorporée une fois classée comme détenue en vue de la vente. Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'éléments courants dans les états consolidés de la situation financière de la Société.

Un groupe détenu en vue de la vente est considéré comme une activité abandonnée s'il s'agit d'une composante dont la Société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui : (i) représente un important secteur d'activité distinct ou des activités menées dans une région géographique; (ii) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un important secteur d'activité distinct ou des activités menées dans une région géographique, ou (iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Une composante d'une entité comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'information financière, du reste de la Société. De plus, une activité abandonnée doit être une composante de la Société qui était une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») lorsqu'elle était retenue pour utilisation.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées dans un seul montant comme profit ou perte après impôts liée aux activités abandonnées aux états consolidés des résultats (perte).

(g) Perte de valeur et reprise de perte de valeur

(i) Actifs financiers

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués et amortis au coût. Chaque date de présentation de l'information financière, la Société établit la correction de valeur de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a considérablement augmenté depuis la date de comptabilisation initiale. Si, à la date de présentation de l'information financière, le risque de crédit de l'actif financier n'a pas considérablement augmenté depuis la date de comptabilisation initiale, la Société établit la correction de la valeur de l'actif financier à un montant égal à douze mois de pertes de crédit attendues. Les pertes de valeur sur les actifs financiers comptabilisées au coût amorti sont reprises lors de périodes ultérieures si l'actif financier n'est plus déprécié et si cette amélioration peut objectivement être associée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.

(ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non courants de la Société, y compris les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation, est évaluée à chaque date de présentation de l'information financière pour déterminer s'il y a des indices de perte de valeur. Si de tels indicateurs existent, la Société effectue un test de dépréciation.

Un test de dépréciation nécessite que la Société détermine la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Concernant les actifs non courants, y compris les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation, la valeur recouvrable est déterminée individuellement pour un actif, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, les actifs pris individuellement sont regroupés dans une UGT aux fins des tests de dépréciation. Un site minier ou un projet de mise en valeur distinct sont habituellement réputés comme étant des UGT assujetties au test de dépréciation.

La valeur recouvrable est établie à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie (« JVDCS ») de l'UGT et la valeur d'utilité (« VU »). Si la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est alors comptabilisée au prorata dans les autres actifs non courants de l'UGT.

Une évaluation a lieu chaque date de présentation de l'information financière pour déterminer s'il y a une indication que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement pourraient ne plus exister ou pourraient avoir été réduites. S'il est établi qu'une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable qui ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée aux états consolidés des résultats (perte). Les pertes de valeur comptabilisées liées au goodwill ne peuvent pas être reprises à la suite d'augmentations subséquentes de la valeur recouvrable de l'UGT.

En l'absence d'information comparative de marché, la JVDCS est généralement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés pour chaque actif à long terme ou UGT. Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la JVDCS des UGT sont généralement les données de production au cours de la durée prévue du PMLT, les prix des marchandises à long terme, les réserves et les ressources, les taux d'actualisation, les taux de change, les valeurs des réserves et ressources connues non comprises dans le PMLT (soit la minéralisation non modélisée), les coûts d'exploitation et les coûts en immobilisations, les multiples de la valeur nette de l'actif (« VNA ») et le commencement prévu de la production des projets de prospection et d'évaluation et des projets de mise en valeur. Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs sont assujetties à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à plus forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société. Ainsi, il est raisonnablement possible que des changements liés à la conjoncture surviennent qui pourraient avoir une incidence sur le montant recouvrable des actifs à long terme. Si la Société n'arrive pas à réaliser les hypothèses liées à ses évaluations ou si la juste valeur de l'un de ses actifs à long terme ou UGT connaît un déclin, une perte de valeur dans les périodes subséquentes susceptible de réduire les résultats de la Société pourrait s'ensuivre.

(iii) Participations dans une entreprise associée et une coentreprise constituée en société

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise non constituée en société. Est considérée comme une indication objective toute donnée observable indiquant qu'il y a une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés des activités de l'entité émettrice. Lorsqu'il y a une indication objective d'une dépréciation d'une participation, la valeur comptable d'une telle participation est comparée à sa valeur recouvrable, qui représente la valeur la plus élevée entre la JVDCS et sa VU. Si la valeur recouvrable d'une participation est inférieure à la valeur comptable de celle-ci, la valeur comptable est réduite à sa valeur recouvrable, et une perte de valeur, soit l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, est comptabilisée dans la période où les circonstances pertinentes sont identifiées. Lorsqu'une perte de valeur est reprise dans une période ultérieure, la valeur comptable de la participation est augmentée à la valeur comptable de l'estimation révisée dans la mesure où la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si une perte de valeur n'avait pas été précédemment comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée aux états consolidés des résultats (perte) dans la période où se produit la reprise.

(h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société enregistre les obligations légales et implicites nécessaires pour réhabiliter les sites au cours de la période où l'obligation est engagée par une augmentation correspondante de la valeur comptable des immobilisations corporelles afférentes et si l'incidence de l'actualisation est importante, elle l'évalue à sa valeur actualisée. Concernant les emplacements où les activités minières ont cessé, les modifications aux obligations sont imputées directement aux états consolidés des résultats (perte). Généralement, l'obligation est réputée engagée quand les actifs miniers sont construits ou quand les conditions du terrain sont perturbées au site de production. Le passif actualisé est ajusté à la fin de chaque période pour refléter le passage du temps en utilisant un taux d'actualisation sans risque qui doit tenir compte de l'évaluation actuelle du marché et des changements des flux de trésorerie estimés futurs en vertu de l'obligation.

La Société estime aussi les échéanciers des déboursés qui sont assujettis à des changements en fonction de l'exploitation continue ou de la découverte de nouvelles réserves.

La désactualisation périodique doit être comptabilisée dans les résultats comme charge de désactualisation comprise dans les frais financiers aux états consolidés des résultats (perte). Des perturbations supplémentaires ou des changements dans les coûts de réhabilitation ou dans les taux d'actualisation sont comptabilisés comme des changements aux actifs correspondants et aux OMHS d'immobilisations lorsqu'ils surviennent. Les coûts en réhabilitation environnementale liés aux mines en exploitation ainsi que les changements des coûts estimés et des taux d'actualisation pour les mines fermées sont imputés aux résultats dans la période au cours de laquelle ils sont survenus.

(i) Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle légale ou implicite résultant d'un événement passé, pour lequel il est probable que des sorties de ressources financières seront nécessaires pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles de la direction des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. Si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une obligation n'est plus probable, la provision doit être reprise. Les provisions sont réduites de la dépense actuelle à l'égard de l'obligation pour laquelle la provision a été constatée à l'origine.

Il est possible qu'à la date des états financiers consolidés, il existe certaines conditions pouvant occasionner une perte pour la Société qui sera réglée seulement quand un ou plusieurs événements futurs se produiront ou non. Si l'évaluation d'une éventualité indique la probabilité d'une perte et que le montant peut être estimé de manière fiable, alors une provision est comptabilisée. Lorsqu'une perte éventuelle n'est pas probable, mais raisonnablement possible, alors le passif éventuel est divulgué dans les états financiers consolidés.

(j) Impôts sur le résultat

(i) Impôts exigibles sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat exigibles pour la période courante et les périodes antérieures sont évalués au montant recouvrable ou payable prévu auprès des autorités fiscales. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat exigibles sont compensés uniquement s'il existe un droit exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles, et si la Société entend régler pour un montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les impôts exigibles sur le résultat liés aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

(ii) Impôts différés sur le résultat

Les impôts différés sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable des montants d'actifs et de passifs aux états consolidés de la situation financière et les bases fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- Lorsque le passif d'impôts différés est généré à partir de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'influe ni sur le bénéfice comptable ni sur le bénéfice imposable (perte fiscale) ;
- À l'égard des différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, une entreprise associée et une coentreprise, lorsque la société mère ou le coentrepreneur est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera, et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les reports en avant des crédits d'impôt non utilisés et des pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles, les reports en avant des crédits d'impôts non utilisés ou des pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible, sauf :

- Lorsque la différence temporaire est générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice (perte fiscale) ;

- À l'égard des différences temporaires déductibles liées à des participations dans des filiales, une entreprise associée et une coentreprise, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporaires s'inverseront dans un avenir prévisible et qu'il y aura un bénéfice imposable auquel pourront être imputées les différences temporaires.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à chaque date de l'état de la situation financière et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable de dégager des bénéfices imposables suffisants pour permettre l'utilisation totale ou partielle de l'actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont réappréciés chaque date de clôture de l'état de la situation financière et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront de les recouvrer.

Une monnaie d'imposition locale qui n'est pas la même que la monnaie fonctionnelle peut engendrer un écart de conversion lié aux impôts différés sur le résultat. Un actif ou un passif d'impôts différés est comptabilisé en fonction de la différence entre la valeur comptable (qui reflète le coût historique dans la monnaie fonctionnelle de l'entité) et la valeur fiscale sous-jacente (qui reflète le coût d'imposition actuel dans la monnaie locale, convertie dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change actuel). L'écart de conversion est comptabilisé dans les impôts sur le résultat dans les états consolidés des résultats (perte).

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'année au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition (et de la législation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière.

Les impôts différés liés aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles avec les passifs d'impôts exigibles et si les impôts différés sont liés à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

Il n'existe aucune certitude que les taux d'imposition futurs sur le résultat correspondront aux estimations actuelles.

(k) Résultat (profit ou perte) par action

La Société présente les données du résultat (profit ou perte) de base et dilué par action pour ses actions ordinaires. Le calcul du résultat (profit ou perte) de base par action est effectué en divisant le résultat (profit ou perte) attribuable aux porteurs de capitaux propres par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode de trésorerie pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription et selon la méthode de la conversion pour les unités d'actions réglées en actions. La méthode de rachat d'action suppose que les options sur actions et les bons de souscription en circulation dont le prix d'exercice moyen est inférieur au prix du marché des actions sous-jacentes sont censés être exercés et que le produit présumé est utilisé pour acheter des actions ordinaires de la Société au prix moyen du marché des actions ordinaires pour la période. La méthode de la conversion hypothétique suppose que toutes les unités d'actions réglées en instruments de capitaux propres ont été converties pour déterminer le résultat dilué par action si elles sont dans la monnaie, sauf si cette conversion a un effet antidilutif.

(l) Paiements fondés sur des actions

La Société possède les régimes de paiements suivants fondés sur des actions dont les coûts connexes sont compris dans les frais généraux et administratifs.

(i) Régime incitatif d'achat d'actions

La Société dispose de plusieurs régimes de paiements fondés sur des actions à l'intention des membres de son conseil d'administration et de son personnel, qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Les coûts des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et sont comptabilisés aux états consolidés des résultats (perte) et crédités au surplus d'apport dans les capitaux propres à partir de la date d'octroi sur la durée de la période de service connexe. La Société utilise la méthode d'acquisition graduelle des droits pour affecter les frais liés aux paiements fondés sur des actions sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur à la date d'octroi est basée sur le cours boursier sous-jacent des actions ordinaires de la Société et prend en considération les modalités selon lesquelles les instruments de capitaux propres ont été octroyés. La juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés est évaluée en utilisant le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes ou hypothèses appropriées à la date d'octroi. Les attributions réglées en instruments de capitaux propres ne sont pas réévaluées après la date d'octroi initiale.

La détermination de la juste valeur à la date d'octroi repose sur certaines estimations faites par la direction, comme le taux d'intérêt sans risque, la volatilité et la durée de vie moyenne pondérée attendue. Les frais liés aux options sur actions comprennent un taux d'extinction prévu qui est estimé selon les taux d'extinction historiques et les taux d'extinction futurs prévus. La Société effectue des ajustements si le taux d'extinction réel diffère du taux prévu.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi sert de base aux fins de l'établissement des paiements fondés sur des actions, qui est comptabilisée dans les résultats.

Lors de l'exercice d'options ou de l'émission d'actions, la contrepartie versée par les employés ainsi que la juste valeur à la date d'octroi du règlement en instruments de capitaux propres sont transférées aux actions ordinaires.

(ii) Régime d'achat d'actions

La Société a adopté un régime d'achat d'actions selon lequel la Société contribue à l'achat d'actions sur le marché. La contribution de la Société s'acquiert le 31 décembre de chaque année et est imputée aux résultats au cours de l'année de contribution.

(m) Constatation des produits

Les produits comprennent les ventes d'or et de sous-produits.

La Société comptabilise les produits d'activités ordinaires au moment où elle transfère le contrôle d'un bien au client. L'activité principale de laquelle la Société génère ses produits est la vente d'or à des tiers. La livraison de l'or représente la seule obligation de prestation. Les produits sont évalués selon la contrepartie indiquée dans le contrat avec le client.

(n) Produits différés

Les produits différés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lors de la réception d'un paiement anticipé d'un client avant la vente de l'or. Les produits sont constatés par la suite aux états consolidés des résultats (perte) lors du transfert du contrôle au client.

La Société comptabilise la valeur temps de l'argent lorsqu'il y a une composante importante de financement et que la période entre le paiement, par le client, et le transfert des biens contractés dépasse un an. La charge d'intérêts sur les produits différés est comptabilisée dans les frais financiers aux états consolidés des résultats (perte), à moins qu'elle soit inscrite dans la construction en cours conformément à la politique de la Société à l'égard des coûts d'emprunts incorporés.

La Société détermine la portion courante des produits différés d'après les quantités anticipées à recevoir au cours des douze prochains mois.

(o) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location. Au début, l'actif au titre des droits d'utilisation est évalué au coût, ce qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajustée de tout paiement de loyer versé à la date de début ou avant cette date, ainsi que de tout coût direct engagé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre des droits d'utilisation est amorti ultérieurement en utilisant la méthode linéaire à compter de la date de début jusqu'à la fin de la durée du contrat de location, y compris les périodes couvertes par une option de prolongation du contrat de location si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. En outre, l'actif au titre des droits d'utilisation est périodiquement réduit par des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte des réévaluations de l'obligation locative.

À la date de début, l'obligation locative doit être évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements de loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas tributaires d'un indice ou d'un taux ne sont pas compris dans l'évaluation de l'obligation locative. S'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, la Société utilise son taux d'emprunt marginal. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti en utilisant la méthode d'intérêt effectif en fonction de laquelle le solde est augmenté des frais d'intérêts et diminué des paiements de loyers. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, s'il y a un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou si la Société change son appréciation à savoir si elle exercera une option d'acquisition, de prolongation ou de résiliation.

La Société présente les actifs au titre des droits d'utilisations dans les immobilisations corporelles.

La Société a décidé de ne pas comptabiliser les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location comme des charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

(p) Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels de la Société sont ceux dont les résultats d'exploitation sont examinés par le principal décideur opérationnel de la Société en vue de prendre des décisions sur les ressources à allouer aux secteurs et d'évaluer le rendement de ceux-ci. Le principal décideur opérationnel de la Société est son équipe de la haute direction. Les secteurs opérationnels dont les produits, les résultats nets ou les actifs sont supérieurs à 10 % du total consolidé des produits, des résultats nets ou des actifs sont des secteurs à présenter.

La détermination des secteurs à présenter nécessite de prendre en considération divers facteurs, y compris l'emplacement géographique et la structure dirigeante. Il a été établi que le secteur aurifère de la Société est divisé et présenté en secteurs géographiques. Les autres secteurs à présenter de la Société sont le projet Côté Gold ainsi que les secteurs opérationnels de prospection et d'évaluation, de mise en valeur et du siège social, et comprennent les droits de redevance et les participations dans une entreprise associée et une coentreprise.

(q) Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Pour dresser les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit poser des jugements, faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants divulgués des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations et hypothèses, qui sont évaluées continuellement, reposent sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris l'anticipation des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

Les hypothèses liées à l'avenir et aux autres sources majeures d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière présentent un risque considérable d'entraîner un ajustement important des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les plus importants jugements et les sources majeures d'incertitudes de la Société qui pourraient avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans ses états financiers consolidés sont décrits ci-après.

(i) Réserves et ressources minérales

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les réserves et ressources minérales ont été estimées par des personnes qualifiées selon les exigences concernant la présentation de l'information de projets miniers du Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les estimations des réserves et des ressources minérales comportent un certain degré d'incertitudes et dépendent largement des interprétations géologiques et des inductions statistiques tirées du forage et d'autres données et nécessitent des estimations du prix futur de la marchandise et des coûts d'exploitation futurs. Les estimations des réserves et des ressources minérales sont sujettes à des incertitudes, et les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les résultats de forages, de tests et de production, de même que des changements importants dans les prix des métaux et des coûts d'exploitation après la date d'estimation, peuvent justifier la révision de telles estimations.

Les estimations des réserves et des ressources minérales, sur lesquelles reposent les PMLT, ont une incidence sur un certain nombre d'estimations comptables, telles qu'elles sont décrites dans les notes sur les méthodes comptables pertinentes :

- l'incorporation et l'amortissement des frais de découverte (note 3(c)(iii));
- la détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et l'évaluation de la charge d'amortissement (note 3(d));
- la prospection et l'évaluation des ressources minérales et la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale (note 3(e)). L'application de la méthode comptable utilisée par la Société à l'égard des coûts de prospection et d'évaluation requiert un jugement pour déterminer si les avantages économiques futurs peuvent être réalisés, lesquels sont établis selon des hypothèses concernant des événements et des circonstances futurs;
- une évaluation pour déterminer si les actifs acquis correspondent à la définition d'entreprise ou s'ils doivent être comptabilisés comme une acquisition d'actifs;
- l'analyse de la dépréciation et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers, y compris l'évaluation des flux de trésorerie estimés futurs des UGT (note 3(g)(ii));
- les estimations des échéanciers des déboursés relatifs aux OMHS (note 3(h)).

(ii) Dépréciation et reprise de perte de valeur des actifs non financiers

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs utilisées dans l'évaluation de la Société de la dépréciation d'actifs non financiers sont sujettes à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société.

S'il existe des indices de dépréciation ou de reprise de perte de valeur antérieure, ou si la faisabilité technique ou la viabilité commerciale d'un actif de prospection et d'évaluation est établie, une estimation de la valeur recouvrable de l'UGT est calculée. La valeur recouvrable est établie selon la valeur la plus élevée entre la JVDCS et la VU en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui prend en considération les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient, à moins qu'il existe un prix du marché disponible d'après un achat récent ou une vente récente d'une mine. Les flux de trésorerie couvrent les périodes jusqu'à la fin prévue de l'exploitation, qui varie selon un nombre de variables, y compris les réserves et les ressources minérales récupérables, les projets d'expansion et les prix de vente prévus de la production (note 29).

L'estimation de la valeur nette de réalisation des stocks requiert des estimations importantes concernant la quantité de métaux vendables contenus dans les empilements selon la quantité de minerai, la teneur du minerai, le pourcentage estimé de récupération, les coûts d'achèvement et les prix des marchandises à long terme. Il ne peut y avoir aucune garantie que les quantités réelles ne différeront pas de façon importante des estimations utilisées (note 10).

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

Les sources d'information internes et externes doivent être prises en compte pour déterminer la présence d'un indice de perte de valeur ou d'un indice de reprise d'une perte de valeur antérieure. Le jugement est requis en cas d'une

évolution défavorable considérable du climat d'affaires qui pourrait être un indice de perte de valeur, comme une baisse importante de la valeur marchande de l'actif, une diminution des réserves ou des ressources occasionnée notamment par une réévaluation géologique ou la modification de l'échéancier d'extraction des ressources ou des réserves, ce qui pourrait entraîner des changements dans les flux de trésorerie actualisés et des prix des métaux inférieurs ou des prix des intrants supérieurs par rapport à ceux auxquels on aurait pu s'attendre au vu de l'évaluation la plus récente. Le jugement est aussi requis lorsqu'il s'agit de déterminer si tout changement favorable important dans n'importe quel de ces éléments indique une reprise d'une perte de valeur antérieure.

Le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe des indications que la valeur comptable d'un projet de prospection ne puisse probablement pas récupérer dans sa totalité à la suite de la réalisation de la mise en valeur ou de la vente du projet.

(iii) Instruments financiers dérivés

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

La détermination de l'existence d'une relation de couverture efficace tout au long de la période de présentation de l'information financière requiert le jugement de la direction pour que les instruments financiers dérivés soient classés comme des couvertures de flux de trésorerie. La direction évalue continuellement les relations de couverture afin de déterminer si la comptabilité de couverture est adéquate.

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

La Société surveille régulièrement sa position de couverture liée à son exposition aux risques de fluctuation du dollar américain par rapport aux autres monnaies et aux risques de fluctuation des prix de marchandises, comme le pétrole et l'or. Les projections sont fondées sur des estimations de transactions futures. En ce qui concerne ses contrats dérivés, les évaluations sont établies selon des taux à terme et prennent en considération le prix du marché, le taux d'intérêt et la volatilité ainsi que le risque de crédit de l'instrument financier. Se reporter à la note 21 pour de plus amples renseignements et les analyses de sensibilité en fonction des fluctuations des monnaies et des prix des marchandises.

(iv) Provisions et comptabilisation d'un passif pour pertes éventuelles

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

La direction utilise son jugement pour déterminer s'il existe une obligation actuelle à la fin d'une période de présentation de l'information financière et elle évalue toute l'information disponible, y compris l'avis d'experts. Les provisions les plus importantes qui nécessitent le jugement de la direction afin de déterminer s'il existe une obligation sont les provisions pour pertes éventuelles découlant de litiges ou des OMHS. Ceci inclut l'évaluation sur la façon de comptabiliser les obligations selon les plus récents plans de fermeture et la réglementation environnementale.

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les provisions liées aux obligations actuelles, y compris les OMHS, sont établies d'après les meilleures estimations de la direction des montants probables des sorties de fonds futures, des dates prévues des paiements et des taux d'actualisation si l'incidence de l'actualisation est importante. Se reporter à la note 15(a).

(v) Produits différés

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

Dans la détermination de la comptabilisation des accords de vente à terme d'or (note 20), la Société a établi que les paiements anticipés en trésorerie reçus ne constituent pas un passif financier, puisque la vente sera réglée en ayant recours à la livraison de l'or, qui est un élément non financier, plutôt que par de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. La Société a l'intention de régler cet accord au moyen de sa production. S'il est prévu qu'un tel arrangement ne puisse pas se produire, l'accord de vente à terme deviendrait un passif financier, et un règlement en trésorerie pourrait être nécessaire.

4. Nouvelles méthodes comptables publiées mais non entrées en vigueur

L'IASB a publié certaines prises de position devant obligatoirement être appliquées pour les périodes comptables à compter du 31 décembre 2022 :

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Impôts différés liés aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Obligations locatives découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16, *Contrats de location*) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise (modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28), devant s'appliquer de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Le 17 décembre 2015, l'IASB a décidé de reporter l'entrée en vigueur de ces modifications pour une période indéterminée.

Aucune de ces prises de position ne devrait avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société au moment de leur adoption.

5. Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Mine Rosebel

Le 18 octobre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive avec Zijin Mining Group Co. Ltd. visant la vente de sa participation de 95 % dans la mine Rosebel. À la clôture de la transaction le 31 janvier 2023, la Société a reçu un produit net de 371,5 millions \$, constitué du produit de la vente de 360,0 millions \$ et de 15,0 millions \$ en trésorerie détenues par Rosebel au 31 janvier 2023, déduction faite d'un ajustement préliminaire du fonds de roulement de 3,5 millions \$. La Société devrait recevoir environ 24,8 millions \$ d'ici le 31 mars 2023, soit le solde de la trésorerie détenue par Rosebel au 31 janvier 2023, sous réserve des derniers ajustements du fonds de roulement. La redevance actuelle, établie en fonction de la production de Rosebel et détenue par Euro Ressources S.A. (« EURO »), demeure une obligation de la Société.

Au 31 décembre 2022, la mine Rosebel répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente et comme activité abandonnée conformément à IFRS 5. Les résultats d'exploitation ont été retraités pour l'exercice visé et les exercices comparatifs à des fins de reclassement du profit net (perte nette) lié aux activités abandonnées. Tous les actifs et passifs se rapportant à la mine Rosebel ont été classés en tant qu'actifs et passifs courants détenus en vue de la vente au 31 décembre 2022.

Le profit net (perte nette) liée aux activités abandonnées de la mine Rosebel, qui comprend les résultats des activités d'exploitation des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, s'établit comme suit :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Produits	405,2 \$	276,2 \$
Coût des ventes	(330,7)	(335,7)
Frais généraux et administratifs	(3,5)	(3,2)
Coûts de prospection	(1,2)	(3,0)
Perte de valeur	(110,1)	(190,1)
Autres charges	(2,5)	(14,1)
Frais financiers	(1,2)	—
Perte (gain) de change	0,4	—
Produits d'intérêts, gains sur dérivés et autres placements	6,6	4,8
	(37,0)	(265,1)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	20,6	97,9
	(16,4) \$	(167,2) \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, une perte de valeur de 110,1 millions \$ (perte de valeur après impôts de 70,5 millions \$) a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte) afin d'harmoniser la valeur comptable de la mine Rosebel et le prix de vente.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, un test de dépréciation de l'UGT Rosebel a été réalisé et a démontré que la valeur recouvrable estimée dépassait sa valeur comptable de 373,8 millions \$. Cette détermination a entraîné la comptabilisation d'une perte de valeur hors trésorerie de 205,1 millions \$ (perte de valeur après impôts de 132,9 millions \$), qui a été comptabilisée au profit (perte) dans les états consolidés des résultats au quatrième trimestre. Au 31 décembre 2021, l'UGT Rosebel a été évaluée pour inclure la valeur comptable de la redevance détenue par EURO et les flux de trésorerie correspondants. Un montant de 190,1 millions \$ a été comptabilisé au 31 décembre 2021 relativement à Rosebel à titre de perte de valeur liée aux activités abandonnées, dont 15,0 millions \$ sont liés à EURO. La Société conserve sa participation dans EURO et continuera d'effectuer les paiements relatifs à la redevance de Rosebel à EURO.

Un sommaire des actifs et passifs de la mine Rosebel inclus dans les catégories détenues en vue de la vente est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2022
Actifs détenus en vue de la vente	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38,5 \$
Créances et autres actifs courants	4,9
Stocks	155,8
Immobilisations corporelles	435,8
Autres actifs non courants	34,6
	669,6 \$
Passifs détenus en vue de la vente	
Fournisseurs et autres créditeurs	84,2 \$
Portion courante des provisions	4,2
Passifs d'impôts différés sur le résultat	17,4
Contrats de location	39,5
Provisions	103,8
Autres passifs	19,5
	268,6 \$

Actifs de Bambouk

Le 20 décembre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive avec Managem, S.A. relativement à la vente de la participation de la Société dans ses projets de prospection et de mise en valeur au Sénégal, au Mali et en Guinée (les « actifs de Bambouk »). La Société recevra des paiements en trésorerie d'environ 282 millions \$ au total en contrepartie des actions et des prêts intragroupe consentis par les filiales des entités qui détiennent une participation de 90 % de la Société dans le projet Boto (« Boto »), au Sénégal, et une participation de 100 % dans les projets suivants : i) le projet Diakha-Siribaya, au Mali, le projet Karita et les propriétés de prospection connexes en Guinée, et ii) les propriétés de prospection préliminaire de Boto Ouest, de Senala Ouest, et Daorala, et iii) la participation acquise dans le cadre de la convention de participation conditionnelle de Senala, au Sénégal. La contrepartie totale de 282 millions \$ est assujettie à des changements dans les prêts intragroupe associés à l'avancement continu des projets entre le 20 décembre 2022 et la clôture de la vente des actifs respectifs. La participation restante de 10 % dans Boto continuera d'être détenue par le gouvernement du Sénégal.

La contrepartie totale comprend un paiement différé de 30 millions \$ à la suite du premier des événements suivants à survenir :

- six mois après la clôture de la vente du projet Boto et des propriétés connexes au Sénégal ou
- à une date mutuellement convenue.

Les transactions sont assujetties à certaines approbations des autorités de réglementation, y compris, le cas échéant, l'approbation du transfert des permis et licences des gouvernements du Sénégal, du Mali et de la Guinée, ainsi que les autres modalités courantes de clôture. La Société a reçu le consentement du syndicat de prêteurs d'IAMGOLD. Il est attendu que la clôture des divers éléments des transactions aura lieu une fois les conditions réglementaires applicables remplies et au cours du deuxième trimestre et du début du troisième trimestre de 2023.

Au 31 décembre 2022, les actifs de Bambouk répondaient aux critères de comptabilisation à titre d'éléments détenus en vue de la vente, conformément à IFRS 5. Tous les actifs et passifs se rapportant à Bambouk ont été classés en tant qu'actifs et passifs courants détenus en vue de la vente au 31 décembre 2022.

Un sommaire des actifs et passifs de Bambouk inclus dans les catégories détenues en vue de la vente est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2022
Actifs détenus en vue de la vente	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3 \$
Actifs de prospection et d'évaluation	34,1
Immobilisations corporelles	78,5
Autres actifs non courants	1,1
	116,0 \$
Passifs détenus en vue de la vente	
Fournisseurs et autres créditeurs	7,7 \$
	7,7 \$

6. Partenariat non constitué en société

La Société détient une participation de 70 % dans le projet Côté Gold, une coentreprise non constituée en société (la « coentreprise ») formée avec SMM pour construire et exploiter la mine Côté Gold. La coentreprise est régie par la convention de coentreprise Côté Gold (la « convention de coentreprise »). La convention de coentreprise confère à la Société et à SMM des participations et des obligations sur les actifs, passifs, produits et charges sous-jacents.

Le 19 décembre 2022, la Société a annoncé qu'une modification a été apportée à la convention de coentreprise intervenue entre elle et SMM. En vertu de la convention de coentreprise modifiée qui est entrée en vigueur en janvier 2023, SMM couvrira certaines obligations de la Société dans le cadre du financement du projet Côté Gold qui, au total, devraient représenter environ 340 millions \$ en 2023. En contrepartie avoir modifié la convention de coentreprise intervenue avec SMM. En vertu de la convention de coentreprise modifiée qui est entrée en vigueur en janvier 2023, SMM couvrira certaines obligations de la Société dans le cadre du financement du projet Côté Gold qui, au total, devraient représenter environ 340 millions \$ en 2023. En contrepartie du financement de ces sommes, la Société transférera progressivement, au total, une participation approximative de 10 % dans Côté Gold à SMM (la « participation transférée » au moment où SMM effectuera ces paiements, sous réserve du droit de la Société de racheter la participation transférée, conformément aux modalités de l'entente modifiée (l'« option de rachat »). La Société versera à SMM des frais au titre de l'option de rachat selon les modalités établies dans la convention de coentreprise, et la Société a le droit d'exercer l'option de rachat à sept dates tombant entre le 30 novembre 2023 et le 30 novembre 2026 afin de rétablir sa participation à 70 % dans le projet Côté Gold. La Société peut exercer son option par le paiement des montants totaux avancés par SMM pour la participation transférée, sous réserve de certains ajustements prévus dans la convention de coentreprise modifiée relativement à la période entre la production initiale et la production commerciale d'or.

Après le 31 décembre 2022, SMM a financé 126,4 millions \$ en vertu d'une entente de financement aux termes de laquelle la participation de la Société dans le projet Côté Gold est réduite de 5,0 %, pour atteindre 65,0 %, selon les calculs de la Société.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie	407,8 \$	429,7 \$
Dépôts à court terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins	—	115,2
	407,8 \$	544,9 \$

8. Trésorerie soumise à restrictions

Au 31 décembre 2022, la Société disposait d'une trésorerie à long terme soumise à restrictions se chiffrant à 27,8 milliards FCFA (45,3 millions \$ au 31 décembre 2022 – 24,4 milliards FCFA au 31 décembre 2021, 42,2 millions \$) pour garantir certaines obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la mine Essakane. Un montant de 11,0 millions \$ (néant au 31 décembre 2021) a été déposé à titre de garantie en trésorerie en cautionnement de certaines obligations environnementales liées aux coûts de fermeture de la division Doyon et du projet Côté Gold.

9. Créances et autres actifs courants

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts sur le résultat à recevoir		0,5 \$	0,5 \$
Montants à recevoir des gouvernements ¹		78,5	40,0
Contrepartie différée de la vente de Sadiola		1,2	1,2
Autres créances		4,0	6,7
Total des créances		84,2	48,4
Paiements anticipés pour autres actifs		—	0,3
Frais payés d'avance		13,4	17,1
Dérivés utilisés à des fins de couverture	21(c)(i)	21,3	30,7
Dérivés non utilisés à des fins de couverture		9,1	—
		128,0 \$	96,5 \$

1. Les montants à recevoir des gouvernements se rapportent principalement aux taxes sur la valeur ajoutée au Burkina Faso et aux taxes de vente harmonisées au Canada.

10. Stocks

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits finis	42,6 \$	95,2 \$
Empilements de minerai	30,4	33,6
Fournitures minières	126,9	173,3
	199,9	302,1
Empilements de minerai non courants	92,4	124,1
	292,3 \$	426,2 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une dépréciation à la valeur nette de réalisation des produits finis de 6,7 millions \$ (7,8 millions \$ au 31 décembre 2021).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une dépréciation à la valeur nette de réalisation dans les empilements de minerai courants de 2,1 millions \$ (6,9 millions \$ au 31 décembre 2021) et une contrepassation nette de pertes de dépréciations à la valeur nette de réalisation dans les empilements de minerai non courants de 17,0 millions \$ (dépréciation à la valeur nette de réalisation de 73,8 millions \$ au 31 décembre 2021).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une dépréciation des stocks de fournitures minières de 2,4 millions \$ (4,8 millions \$ au 31 décembre 2021).

11. Immobilisations corporelles

	Construction en cours	Propriétés minières	Usines et équipement	Actifs au titre des droits d'utilisation ¹	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	624,8 \$	3 106,6 \$	1 966,6 \$	92,2 \$	5 790,2 \$
Ajouts	474,8	142,3	83,2	21,4	721,7
Variations dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	42,0	—	—	42,0
Cessions	—	—	(79,4)	(4,4)	(83,8)
Transferts à même les immobilisations corporelles	(21,0)	14,1	7,5	(0,6)	—
Solde au 31 décembre 2021	1 078,6 \$	3 305,0 \$	1 977,9 \$	108,6 \$	6 470,1 \$
Ajouts	638,7	221,7	100,8	75,5	1 036,7
Variations dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	(22,4)	—	—	(22,4)
Cessions	—	—	(49,6)	(4,8)	(54,4)
Transferts à même les immobilisations corporelles	(73,8)	25,1	52,6	(3,9)	—
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	(79,6)	(1 022,6)	(583,5)	(90,0)	(1 775,7)
Solde au 31 décembre 2022	1 563,9 \$	2 506,8 \$	1 498,2 \$	85,4 \$	5 654,3 \$

	Construction en cours	Propriétés minières	Immobilisa- tions corporelles	Actifs au titre des droits d'utilisation ¹	Total
Amortissement et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	— \$	2 084,8 \$	1 324,0 \$	19,4 \$	3 428,2 \$
Charge d'amortissement ²	—	180,4	131,6	15,4	327,4
Cessions	—	—	(74,3)	(4,2)	(78,5)
Perte de valeur	—	154,1	37,3	13,7	205,1
Solde au 31 décembre 2021	— \$	2 419,3 \$	1 418,6 \$	44,3 \$	3 882,2 \$
Charge d'amortissement ²	—	183,8	126,9	15,9	326,6
Cessions	—	—	(46,7)	(4,4)	(51,1)
Perte de valeur	—	109,1	39,5	11,4	160,0
Transferts à même les immobilisations corporelles	—	—	2,0	(2,0)	—
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	—	(749,1)	(461,4)	(50,9)	(1 261,4)
Solde au 31 décembre 2022	— \$	1 963,1 \$	1 078,9 \$	14,3 \$	3 056,3 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2021	1 078,6 \$	885,7 \$	559,3 \$	64,3 \$	2 587,9 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2022	1 563,9 \$	543,7 \$	419,3 \$	71,1 \$	2 598,0 \$

1. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont constitués d'immobilisations corporelles liées à des actifs loués et comptabilisés selon IFRS 16. La Société a conclu des conventions de crédit-bail pour le compte du projet Côté Gold à titre d'exploitant dans le cadre de la coentreprise. Conformément à la norme IFRS 16, la Société a comptabilisé 100 % de l'obligation locative et des actifs au titre des droits d'utilisation dans le cadre de l'entente conclue à titre d'exploitant relativement à sa participation de 70 % dans la coentreprise de Côté Gold.

2. Exclut la charge d'amortissement liée aux équipements généraux comprise dans les autres actifs non courants, qui font partie des frais généraux et administratifs.

En 2022, les coûts d'emprunt attribuables aux actifs qualifiés associés au projet Côté Gold et aux mines Essakane et Westwood totalisant 49,0 millions \$ (38,3 millions \$ en 2021) ont été incorporés au taux d'intérêt moyen pondéré de 5,82 % (5,80 % en 2021). Le taux d'intérêt moyen pondéré était fondé sur les billets de premier rang de 5,75 %, la facilité de crédit, les prêts pour équipement, les paiements anticipés sur l'or et les contrats de location.

Au 31 décembre 2022, les propriétés minières comprenaient des frais de découverte incorporés de 196,6 millions \$ (192,0 millions \$ au 31 décembre 2021). Des frais de découverte de 109,7 millions \$ ont été incorporés au cours de 2022 (85,0 millions \$ en 2021), et 105,0 millions \$ ont été amortis au cours de 2022 (80,1 millions \$ en 2021).

12. Actifs de prospection et d'évaluation

	Projet Diakha-Siribaya	Propriété Fayolle	Projet Monster Lake	Autre	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	36,6 \$	7,3 \$	7,8 \$	3,1 \$	54,8 \$
Actifs de prospection et d'évaluation acquis	—	—	—	5,0	5,0
Coûts de prospection et d'évaluation	—	1,9	—	—	1,9
Solde au 31 décembre 2021	36,6 \$	9,2 \$	7,8 \$	8,1 \$	61,7 \$
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	(34,1)	—	—	—	(34,1)
Dépréciation	(1,2)	—	—	—	(1,2)
Reclassement dans la catégorie autre	(1,3)	—	—	1,3	—
Coûts de prospection et d'évaluation	—	1,9	—	—	1,9
Solde au 31 décembre 2022	— \$	11,1 \$	7,8 \$	9,4 \$	28,3 \$

13. Autres actifs non courants

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres négociables ¹	22(a)	6,1 \$	40,4 \$
Contrepartie différée de la vente de Sadiola	22(a)	19,6	18,9
Avances pour l'achat d'équipements immobilisés ²		66,4	44,6
Montant à recevoir de Staatsolie ³		—	10,7
Impôts sur le résultat à recevoir		2,7	27,0
Placements dans des fonds obligataires	22(a)	2,0	4,7
Droits de redevance ⁴		7,2	12,8
Paiement anticipé à long terme ⁵		3,6	4,0
Dérivés utilisés à des fins de couverture	21(c)(i)	7,0	34,0
Dérivés non utilisés à des fins de couverture		6,7	1,8
Autre		7,5	5,7
		128,8 \$	204,6 \$

1. Pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a vendu des titres négociables pour un produit de 27,6 millions \$. La perte de 0,3 million \$ a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

2. Comprend les avances relatives au projet Côté Gold de 59,0 millions \$ (33,0 millions \$ au 31 décembre 2021).

3. Au 31 décembre 2022, la mine Rosebel répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente et comme activité abandonnée (note 5).

4. La Société, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à 90 % EURO, détient une redevance selon laquelle EURO a le droit de recevoir 50 % de la production d'argent payable pendant la durée de vie de la mine dans le cadre du projet Bomboré, qui appartient à une filiale d'Orezone Gold Corporation. L'accord est comptabilisé au titre d'un droit de redevance. Le droit de redevance est comptabilisé au coût et évalué au coût par la suite moins l'amortissement cumulé. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 5,6 millions \$ relativement aux droits de redevance de Paul Isnard sur le projet Montagne d'Or, appartenant à Orea Mining et détenus par EURO.

5. Le 6 mars 2017, la Société a signé un accord avec un tiers pour la construction d'une centrale d'énergie solaire qui doit fournir de l'énergie à la mine Essakane pendant 15 ans, une fois la construction terminée et la centrale en fonction. La centrale d'énergie solaire a été mise en service le 1^{er} juin 2018. Un paiement anticipé de 4,9 millions \$ a été versé en 2017 pour l'achat d'énergie en lien avec l'accord, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, 0,4 million \$ ont été utilisés (0,3 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

14. Autres passifs courants

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Portion courante des provisions	15	5,6 \$	6,5 \$
Portion courante des autres passifs	18	18,6	22,7
Portion courante des produits différés	20	—	189,7
		24,2 \$	218,9 \$

15. Provisions

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(a)	298,5 \$	460,4 \$
Autre		17,5	16,3
		316,0 \$	476,7 \$
Portion courante des provisions		5,6 \$	6,5 \$
Portion non courante des provisions		310,4	470,2
		316,0 \$	476,7 \$

(a) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les activités de la Société sont soumises à différentes lois et règlements concernant la réhabilitation environnementale et la fermeture pour lesquelles la Société estime des coûts futurs et comptabilise des provisions. Ces provisions peuvent être revues en fonction des modifications à ces lois et règlements et de la disponibilité de nouvelles informations telles que des modifications apportées aux réserves correspondant à un changement dans le PMLT, aux taux d'actualisation, aux plans de fermeture approuvés, aux coûts estimés des activités de réhabilitation et à l'acquisition ou la construction d'une nouvelle mine. La Société calcule des provisions basées sur la meilleure estimation des coûts futurs de réhabilitation des sites miniers et des installations de production connexes sur une base actualisée.

Le tableau suivant présente le rapprochement des provisions pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Solde au début de l'exercice		460,4 \$	380,0 \$
Révision des flux de trésorerie et des taux d'actualisation estimés :			
Comptabilisés dans les immobilisations corporelles	11	(22,4)	42,0
Variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des mines fermées		(36,8)	40,7
Charge de désactualisation		3,1	—
Déboursés		(2,0)	(2,3)
Reclassement des obligations liées à la mine Rosebel dans les passifs détenus en vue de la vente	5	(103,8)	—
Solde à la fin de l'exercice		298,5 \$	460,4 \$
Moins portion courante		(5,6)	(6,5)
Portion non courante		292,9 \$	453,9 \$

Au 31 décembre 2022, la Société avait une trésorerie sans restrictions se chiffrant à 45,3 millions \$ (42,2 millions \$ au 31 décembre 2021) pour garantir certaines obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la mine Essakane (note 8).

Au 31 décembre 2022, la Société avait fourni 167,4 millions \$ CA (123,7 millions \$; 167,4 millions \$ CA (132,3 millions \$) au 31 décembre 2021) de cautionnements en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la division Doyon (note 19(d)).

Au 31 décembre 2022, la Société avait déposé 48,4 millions \$ CA (35,8 millions \$; 47,9 millions \$ CA (37,8 millions \$) au 31 décembre 2021) de cautionnements en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir les

obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la division Côte Gold (note 19(d)). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société avait garanti 29,3 millions \$ par certains cautionnements. Un montant de 10,9 millions \$ a été accordé en nantissement en espèces et une lettre de crédit de 24,9 millions \$ CA (18,4 millions \$) a été consentie aux termes de la facilité de crédit. Le solde de 130,2 millions \$ demeure sans garantie.

Après la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a émis une autre lettre de crédit d'un montant de 14,4 millions \$ CA (10,8 millions \$) pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture (note 19(d)).

Au 31 décembre 2022, le calendrier des versements non actualisés futurs estimatifs pour la réhabilitation est le suivant :

	\$ CA ¹	\$ ¹
2023	3,0 \$	3,3 \$
2024	3,0	3,3
2025	16,0	2,4
2026	12,5	3,4
2027	7,7	3,2
2028 et par la suite	248,5	80,9
	290,7 \$	96,5 \$

1. Les déboursés en dollars américains (\$ US) sont liés à la mine Essakane; les déboursés en dollars canadiens (\$ CA), à la division Doyon, y compris la mine Westwood et les autres sites canadiens.

Au 31 décembre 2022, les montants non actualisés des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler les obligations et le moment prévu des paiements pour l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations étaient comme suit :

	Montants non actualisés requis (\$ CA)	Montants non actualisés requis (\$)	Moment prévu des paiements
Activités poursuivies			
Mine Essakane	— \$	96,5 \$	2023-2073
Division Doyon, y compris la mine Westwood	245,3	—	2023-2047
Autres sites canadiens	45,4	—	2023-2122
	290,7 \$	96,5 \$	
Activités abandonnées			
Mine Rosebel	— \$	134,3 \$	2023-2066

(b) Provisions pour litiges et évaluations réglementaires

La Société est, de temps à autre, en cause dans des procédures judiciaires et des demandes des autorités de réglementation dans le cours normal de ses activités. En règle générale, le montant de l'obligation finale à l'égard de ces actions n'aura pas, de l'avis de la direction, d'incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société.

Le procureur général du Burkina Faso a intenté des procédures contre Essakane S.A. et certains des membres de son personnel relativement à ses pratiques d'exportation de charbon fin contenant de l'or et de l'argent depuis le Burkina Faso à destination d'une tierce partie au Canada pour le traitement et ultimement la vente. Dans le cadre de la vente de l'or et de l'argent extraits du charbon fin, la tierce partie a payé la redevance qui est applicable à l'or et l'argent produits par Essakane, conformément au Code minier du Burkina Faso (et ferait de même pour l'expédition actuellement sous embargo). Un examen interne de la véracité des allégations a été entrepris et, à l'exception de certaines violations liées aux notifications et d'autres violations mineures à la réglementation, la Société croit que ces procédures ne sont pas fondées et se défend vigoureusement contre ces allégations. À l'heure actuelle, la Société ne peut prédire avec certitude l'issue et les pénalités qui en résulteront. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé pour tout passif potentiel découlant de la procédure.

Essakane S.A. a reçu de la correspondance des autorités du service des Douanes du Burkina Faso au sujet du taux appliqué aux importations durant l'expansion de 2012. Un accord de transaction provisoire a été conclu entre les parties et a été acheminé au ministre des Finances du Burkina Faso aux fins de signature. À la suite du coup d'État au Burkina Faso, un accord de transaction a été signé par toutes les parties en décembre 2022, mettant ainsi fin au litige.

16. Contrats de location

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Solde au début de l'exercice		65,6 \$	66,8 \$
Ajouts		72,1	18,1
Frais d'intérêts		3,1	2,6
Incidence du taux de change		(2,9)	(0,4)
Paiements du principal des contrats de location		(21,3)	(18,9)
Paiements d'intérêts		(3,3)	(2,6)
Reclassement des contrats de location liés à la mine Rosebel dans les passifs détenus en vue de la vente	5	(39,5)	—
Solde à la fin de l'exercice		73,8 \$	65,6 \$
Portion courante		5,1 \$	21,4 \$
Portion non courante		68,7	44,2
		73,8 \$	65,6 \$

Les contrats de location sont conclus pour répondre à certaines exigences d'affaires, en prenant en considération la durée appropriée et la nature de l'actif loué.

Options de prolongation

Certains contrats de location immobilière comprennent des options de prolongation qui peuvent être exercées par la Société jusqu'à un an avant la fin de la période de contrat non résiliable. Les options de prolongation détenues peuvent être exercées seulement par la Société, et non par les bailleurs. La Société évalue, à la date de début du contrat de location, si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options de prolongation. La Société effectue une nouvelle appréciation si elle a la certitude raisonnable d'exercer les options lorsqu'un événement ou un changement de circonstances important sur lequel elle exerce un contrôle survient.

Certains contrats de location d'équipement mobile comprennent des options de prolongation qui peuvent être exercées par la Société, mais doivent faire l'objet d'une renégociation ou d'un accord commun avec le prêteur. Puisque la Société n'est pas la seule à pouvoir exercer ces options, la durée des contrats de location ne reflète pas les options de prolongation et, par conséquent, certains contrats de location sont classés comme étant à court terme.

Contrats de location à court terme et dont le bien sous-jacent est de faible valeur et paiements de loyers variables

Les contrats de location à court terme ont une durée de douze mois ou moins, et les contrats de biens sous-jacents de faible valeur comprennent de l'équipement divers. Ces éléments sont comptabilisés dans le coût des ventes et les frais généraux et administratifs aux états consolidés des résultats (perte).

Certains paiements de loyers dépendent de taux variables qui sont établis d'après le temps, l'utilisation ou une combinaison des deux. Les paiements de loyers variables ne sont pas compris dans l'obligation locative et sont comptabilisés dans le coût des ventes ou les coûts de prospection aux états consolidés des résultats (perte) au moment où ils sont engagés.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Montants comptabilisés aux états des résultats (perte) :		
Contrats de location à court terme et dont le bien sous-jacent est de faible valeur	35,6 \$	37,6 \$
Paiements de loyers variables	24,3 \$	19,0 \$

Contrats de location conclus pour le compte d'une coentreprise

Le 29 avril 2022, la Société a conclu, au nom de la coentreprise Côté Gold, un contrat-cadre de location d'une valeur d'environ 125 millions \$ avec Caterpillar Financial Services Limited visant certains équipements mobiles dont la livraison est prévue en 2022 et 2023. À cet égard, SMM a conclu une garantie visant 30 % des obligations en vertu de ce contrat avec Caterpillar Financial Services Limited, reflétant sa participation au prorata dans la coentreprise Côté Gold. Les IFRS exigent que la Société constate 100 % de l'obligation locative et des actifs au titre des droits d'utilisation de la coentreprise Côté Gold et des actifs au titre des droits d'utilisation de Côté Gold dans son bilan, y compris la portion de 16,9 millions \$ garantie par SMM qui représente sa participation de 30 % dans la coentreprise non constituée en société.

17. Impôts sur le résultat

Les taux d'imposition effectifs pour les exercices terminés le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 étaient respectivement de 187,3 % et de (61,3 %).

La charge d'impôts sur le résultat comprend les éléments suivants :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Impôts exigibles sur le résultat :		
Impôts canadiens exigibles sur le résultat	1,6 \$	0,3 \$
Impôts étrangers exigibles sur le résultat	76,0	44,7
	77,6	45,0
Impôts différés sur le résultat :		
Impôts étrangers différés sur le résultat – naissance et résorption des différences temporaires	0,5	(11,6)
	0,5	(11,6)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	78,1 \$	33,4 \$

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans différents territoires, selon différents taux d'imposition. Un nombre de facteurs autres que les taux d'imposition exigibles ont une incidence sur la corrélation existant entre les profits et les pertes dans un territoire aux fins de la présentation de l'information financière et la provision d'impôt sur le résultat qui doit être comptabilisée à ces mêmes fins.

Ces facteurs sont illustrés ci-après pour tous les résultats consolidés avant les impôts sur le résultat après application d'un taux d'imposition de 26,5 %. Ces résultats reflètent le taux d'imposition statutaire combiné canadien qui s'applique à la Société à titre d'entité juridique pour les exercices terminés le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Profit (perte) avant les impôts sur le résultat	41,7 \$	(54,5) \$
Provision d'impôts sur le résultat – 26,5 %	11,0 \$	(14,5) \$
Augmentation (diminution) d'impôts sur le résultat provenant de :		
Résultats réalisés dans des territoires étrangers assujettis à des taux d'imposition autres que 26,5 %	(7,4)	(7,5)
Éléments permanents non compris dans les profits ou les pertes à des fins fiscales :		
Dépenses non déductibles	(3,3)	(1,8)
Profits (pertes) non constatés à des fins fiscales	1,0	(5,0)
Provisions fiscales non établies sur les profits ou les pertes de l'entité juridique pour l'exercice :		
Impôt provincial sur les droits miniers	1,4	0,3
Retenues d'impôts pour les non-résidents	15,8	12,1
Surestimation (sous-estimation) des provisions fiscales	2,8	(2,2)
Autre	0,8	1,6
Autres ajustements :		
Recouvrements non comptabilisés dans les provisions d'impôts différés	46,7	39,0
Change lié aux impôts différés sur le résultat	9,0	11,2
Autre	0,3	0,2
Total de la charge d'impôts sur le résultat	78,1 \$	33,4 \$

Les éléments qui engendrent les actifs et les passifs d'impôts différés sur le résultat sont les suivants :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Actifs d'impôts différés sur le résultat :		
Actifs de prospection et d'évaluation	307,7 \$	— \$
Pertes autres qu'en capital	—	210,4
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2,5	1,7
Autres actifs	37,4	37,2
	347,6	249,3
Passifs d'impôts différés sur le résultat :		
Immobilisations corporelles	(355,3) \$	(281,0) \$
Droits de redevance	(0,3)	(0,4)
Stocks et réserves	(3,1)	(7,4)
Autres passifs	(11,5)	(21,7)
	(370,2)	(310,5)
Passifs nets d'impôts différés sur le résultat	(22,6) \$	(61,2) \$
Classification :		
Actifs non courants	— \$	— \$
Passifs non courants	(22,6)	(61,2)
	(22,6) \$	(61,2) \$

Les charges (recouvrements) d'impôts sur le résultat liés aux AERG comprennent les éléments suivants :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Variation non réalisée de la juste valeur des titres négociables	0,1 \$	(0,4) \$
Couvertures	(0,9)	2,6
Total des impôts sur le résultat liés aux AERG	(0,8) \$	2,2 \$

Actifs d'impôts différés sur le résultat non comptabilisés

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas comptabilisé l'avantage lié aux actifs d'impôts différés suivants pour les éléments connexes ci-dessus dans ses états financiers consolidés, puisque la direction considérait qu'il n'est pas probable que la Société soit capable de réaliser ces actifs d'impôts différés à l'avenir.

Les actifs d'impôts différés sur le résultat n'ont pas été comptabilisés à l'égard des différences temporaires déductibles suivantes :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Pertes autres qu'en capital	1 186,5 \$	457,2 \$
Pertes nettes en capital	66,2	67,9
Actifs de prospection et d'évaluation	380,8	996,0
Déduction pour impôts sur les droits miniers futurs	15,1	13,8
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	213,3	254,2
Autres différences temporaires déductibles	13,0	29,4
	1 874,9 \$	1 818,5 \$

Les pertes nettes en capital reportées peuvent seulement être portées en réduction des gains en capital, mais elles peuvent être reportées en avant indéfiniment. Les actifs de prospection et d'évaluation peuvent être reportés en avant indéfiniment. Au 31 décembre 2022, l'échéance des pertes autres qu'en capital reportées à des exercices ultérieurs se résume comme suit :

Date d'échéance	2023	2024	2025	2026	2027+	Aucune échéance	Total
Total des pertes non comptabilisées	163,2 \$	13,5 \$	44,3 \$	21,7 \$	877,2 \$	66,6 \$	1 186,5 \$

La Société n'a pas constaté un passif d'impôts différés sur les différences temporaires de 593,6 millions \$ (724,1 millions \$ au 31 décembre 2021) associées aux participations dans certaines filiales et coentreprises parce que la Société peut contrôler la reprise des différences temporaires, et la reprise de ces dernières n'est pas envisagée dans un avenir prévisible.

La Société désigne tous les dividendes versés à ses actionnaires comme étant des dividendes admissibles.

En 2022, la variation des passifs nets d'impôts différés sur le résultat se résumait comme suit :

	31 décembre 2021	Activités abandonnées	États des résultats	AERG	31 décembre 2022
Actifs d'impôts différés sur le résultat :					
Actifs de prospection et d'évaluation	— \$	— \$	307,7 \$	— \$	307,7 \$
Pertes autres qu'en capital	210,4	(37,8)	(172,6)	—	—
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	1,7	—	0,8	—	2,5
Autres actifs	37,2	—	(0,7)	0,9	37,4
Passifs d'impôts différés sur le résultat :					
Immobilisations corporelles	(281,0)	66,1	(140,4)	—	(355,3)
Droits de redevance	(0,4)	—	0,1	—	(0,3)
Titres négociables	—	—	0,1	(0,1)	—
Stocks et réserves	(7,4)	10,0	(5,7)	—	(3,1)
Autres passifs	(21,7)	—	10,2	—	(11,5)
	(61,2) \$	38,3 \$	(0,5) \$	0,8 \$	(22,6) \$

En 2021, la variation des passifs nets d'impôts différés sur le résultat se résumait comme suit :

	31 décembre 2020	Activités abandonnées	États des résultats	AERG	31 décembre 2021
Actifs d'impôts différés sur le résultat :					
Pertes autres qu'en capital	58,6 \$	37,8 \$	114,0 \$	— \$	210,4 \$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	1,2	—	0,5	—	1,7
Autres actifs	30,8	—	9,0	(2,6)	37,2
Passifs d'impôts différés sur le résultat :					
Immobilisations corporelles	(225,6)	53,7	(109,1)	—	(281,0)
Droits de redevance	(4,6)	—	4,2	—	(0,4)
Titres négociables	(0,2)	—	(0,2)	0,4	—
Stocks et réserves	(18,5)	6,7	4,4	—	(7,4)
Autres passifs	(10,5)	—	(11,2)	—	(21,7)
	(168,8) \$	98,2 \$	11,6 \$	(2,2) \$	(61,2) \$

18. Autres passifs

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dérivés utilisés à des fins de couverture	21(c)(i)	4,8 \$	0,7 \$
Dérivés non utilisés à des fins de couverture		13,9	3,0
Dérivé incorporé – accord d’achat d’énergie de Rosebel	(a), 22(a)	—	29,2
Passif lié à Yatéla	(b)	18,5	18,5
Autres passifs		1,0	11,6
		38,2 \$	63,0 \$
Portion courante des autres passifs		18,6 \$	22,7 \$
Portion non courante des autres passifs		19,6	40,3
		38,2 \$	63,0 \$

(a) Dérivé incorporé – accord d’achat d’énergie de Rosebel

Rosebel a signé un accord d’achat d’énergie avec le gouvernement du Suriname. Cet accord précise la quantité d’énergie que doit acheter Rosebel et le prix par kilowattheure. Un dérivé incorporé existe dans l’accord d’achat d’énergie de Rosebel puisque les hausses des prix de l’électricité sont liées au prix de l’or. Ce dérivé incorporé est comptabilisé séparément du contrat hôte à la juste valeur par le biais du résultat net puisque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés. Au 31 décembre 2022, la mine Rosebel répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente et comme activité abandonnée (note 5).

(b) Passif lié à Yatéla

Le 14 février 2019, Sadiola Exploration Limited (« SADEX »), filiale détenue conjointement par la Société et AGA, a conclu une convention d’achat d’actions avec le gouvernement du Mali, en sa version modifiée de temps à autre, aux termes de laquelle SADEX accepte de vendre au gouvernement du Mali sa participation de 80 % dans la Société d’Exploitation des Mines d’Or de Yatéla (« Yatéla ») en contrepartie de 1 \$. La transaction reste conditionnelle à la réalisation d’un certain nombre de conditions préalables, tel qu’il a été précisé dans les documents de la transaction. Dans le cadre de cette transaction et au moment de sa mise en œuvre, SADEX paiera un montant forfaitaire d’environ 37,0 millions \$ au compte étatique dédié qui correspond aux coûts estimés de la réhabilitation et de la fermeture de la mine Yatéla et du financement de certains programmes sociaux. Lorsque cette transaction sera réalisée et que le paiement sera effectué, SADEX et les membres de son groupe seront dégagés de toute obligation se rapportant à la mine Yatéla. La Société financera environ 18,5 millions \$ du paiement. La Société continue de financer sa part proportionnelle des dépenses de Yatéla.

19. Dette à long terme et facilité de crédit

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Facilité de crédit	(a)	455,0 \$	— \$
Billets de premier rang de 5,75 %	(b)	447,6	445,7
Prêts pour équipement	(c)	16,1	18,7
		918,7 \$	464,4 \$
Portion courante de la dette à long terme		8,7 \$	7,5 \$
Portion non courante de la dette à long terme		910,0	456,9
		918,7 \$	464,4 \$

(a) Facilité de crédit

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable garantie de 500 millions \$, la « facilité de crédit », qui a été conclue en décembre 2017 et a été modifiée, de temps à autre, notamment en février 2021, afin principalement de reporter la date d'échéance, soit du 31 janvier 2023 au 31 janvier 2025, pour 490 millions \$ du crédit disponible. Dans le cadre de l'entente définitive de la vente de la participation de la Société dans la mine Rosebel (note 5), en vertu de la facilité de crédit, les prêteurs ont consenti à libérer la garantie grevant la mine Rosebel à la clôture de la transaction. La modification exige que le produit de la vente soit utilisé pour financer le projet Côté Gold, à quelques exceptions près. La Société a conclu une autre modification afin d'obtenir le consentement à la modification de la convention de coentreprise de Côté Gold (note 6).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a prélevé 455,0 millions \$ (néant au 31 décembre 2021) sur la facilité de crédit. Les montants demeurent non réglés au 31 décembre 2022. La Société avait consenti au 31 décembre 2022, des lettres de crédit de 24,8 millions \$ CA (18,4 millions \$; 2,2 millions \$ CA, soit 1,7 million \$ au 31 décembre 2021). Le montant disponible en vertu de la facilité de crédit s'élevait à 26,6 millions \$ au 31 décembre 2022. Après la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a émis une autre lettre de crédit, d'un montant de 14,4 millions \$ CA (10,8 millions \$) pour garantir certaines obligations environnementales. Après la fin de l'exercice, la Société a également remboursé 9,1 millions \$ sur la facilité de crédit et le crédit disponible est passé à 490 millions \$.

La facilité de crédit prévoit une marge de taux d'intérêt supérieure au taux interbancaire offert à Londres, le taux préférentiel d'acceptation du banquier et les avances au taux de base qui varient, ainsi que les frais connexes, selon le ratio de la dette nette au résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») total de la Société. La facilité de crédit est garantie par certains actifs réels de la Société, par des garanties de certaines filiales de la Société et par des nantissements d'actions de certaines filiales de la Société. Les principales modalités de la facilité de crédit comprennent des restrictions de financement supplémentaire par emprunt, des restrictions applicables aux distributions et des clauses restrictives financières, y compris la dette nette par rapport au BAIIA et la couverture de l'intérêt. Au 31 décembre 2022, la Société satisfaisait aux clauses restrictives de la facilité de crédit.

(b) Billets de premier rang de 5,75 % (« billets »)

Le 23 septembre 2020, la Société a réalisé l'émission de billets d'un montant en capital total de 450 millions \$ portant intérêt au taux de 5,75 % par année. Les billets sont libellés en dollars américains et viennent à échéance le 15 octobre 2028. L'intérêt est exigible à terme échu en versements égaux semi-annuels le 15 avril et le 15 octobre de chaque année depuis le 15 avril 2021. Les billets sont garantis par certaines filiales de la Société.

La Société a engagé des coûts de transaction de 7,5 millions \$ qui ont été inscrits à l'actif et comptabilisés en diminution de la valeur comptable des billets dans la dette à long terme aux états consolidés de la situation financière et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avant le 15 octobre 2023, la Société a le droit de racheter certains ou l'ensemble des billets à un prix égal à 100 % du montant en capital des billets, auquel s'ajoutent une prime de réparation et les intérêts cumulés et non payés, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat.

À partir du 15 octobre 2023, la Société a le droit de racheter les billets, en totalité ou en partie, au prix de rachat pertinent (exprimé en pourcentage du montant en capital des billets), majoré des intérêts cumulés et non payés, le cas échéant, jusqu'à la date du rachat. Le prix de rachat des billets au cours de la période de 12 mois commençant le 15 octobre de chaque année est : 104,313 % en 2023 ; 102,875 % en 2024 ; 101,438 % en 2025 et 100 % en 2026 et par la suite.

Avant le 15 octobre 2023, en utilisant le produit en trésorerie d'un placement de titres, la Société a le droit de racheter jusqu'à 40 % du montant en capital total initial des billets à un prix de rachat égal à 101 % du montant en capital total correspondant, auquel s'ajoutent les intérêts cumulés et non payés, le cas échéant, jusqu'à la date du rachat.

Les options de paiement anticipé représentent un actif dérivé incorporé pour la Société et sont présentées en contrepartie des billets aux états consolidés de la situation financière. La composante dette a initialement été comptabilisée à 454,2 millions \$, ce qui représentait la différence entre la juste valeur de l'instrument financier dans son ensemble et la juste valeur du dérivé incorporé à l'origine.

Par la suite, la composante dette est comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le dérivé incorporé est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des dérivés incorporés au 31 décembre 2022 s'élevait à néant (1,5 million \$ au 31 décembre 2021) (note 22(a)).

Les échéances contractuelles liées aux billets, y compris les paiements d'intérêts, sont comme suit :

Paiements venant à échéance par période						
Solde des billets au	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	Plus de 4 ans
31 décembre 2022	450,0 \$	605,3 \$	25,9 \$	51,8 \$	51,8 \$	475,8 \$
31 décembre 2021	450,0 \$	631,1 \$	25,9 \$	51,8 \$	51,8 \$	501,6 \$

1. La valeur comptable de la dette à long terme ne comprend ni les coûts de transaction différés non amortis de 5,5 millions \$ au 31 décembre 2022 (6,3 millions \$ au 31 décembre 2021) ni le dérivé incorporé.

(c) Prêts pour équipement

La Société détient des prêts pour équipement dont la valeur comptable s'élevait à 16,1 millions \$ au 31 décembre 2022 (18,7 millions \$ au 31 décembre 2021), garantis par certains équipements mobiles, à des taux d'intérêt compris entre 5,23 % et 5,95 %, qui arrivent à échéance en 2024. Les prêts pour équipement sont inscrits au coût amorti aux états consolidés de la situation financière. Le 31 mars 2022, la Société a conclu une modification visant à augmenter la facilité de prêt pour équipement de 6,2 millions \$ à des conditions similaires. La facilité de prêt pour équipement avait été entièrement utilisée au 31 décembre 2022.

Les échéances contractuelles liées aux prêts pour équipement, y compris les paiements d'intérêts, se présentent comme suit :

Paiements venant à échéance par période						
Solde des prêts pour équipement au	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	Plus de 4 ans
31 décembre 2022	16,2 \$	17,3 \$	9,1 \$	6,8 \$	1,4 \$	— \$
31 décembre 2021	18,9 \$	20,5 \$	8,5 \$	12,0 \$	— \$	— \$

1. La valeur comptable de la dette à long terme ne comprend pas les coûts de transaction différés non amortis de 0,1 million \$ au 31 décembre 2022 (0,2 million \$ au 31 décembre 2021).

(d) Cautionnements

Au 31 décembre 2022, la Société avait 215,8 millions \$ CA (159,5 millions \$ au 31 décembre 2022 ; 215,3 millions \$ CA, soit 170,1 millions \$ au 31 décembre 2021) en cautionnements en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir des obligations environnementales liées aux coûts de fermeture de la division Doyon et du projet Côté Gold. La Société avait déposé en garantie 29,3 millions \$ relativement à certains cautionnements. Un montant de 10,9 millions \$ a été donné à titre de nantissement en espèces et une lettre de crédit de 24,9 millions \$ CA (18,4 millions \$) a été consentie aux termes de la facilité de crédit. Le solde de 130,2 millions \$ demeure sans garantie.

(e) Cautions de bonne exécution

Au 31 décembre 2022, des cautions de bonne exécution d'un montant de 37,3 millions \$ CA (27,6 millions \$ au 31 décembre 2022 ; 39,1 millions \$ CA au 31 décembre 2021, soit 30,9 millions \$) à l'appui de certaines obligations liées à la construction du projet Côté Gold étaient en circulation.

20. Produit différé

En 2019, la Société a conclu un accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (l'« accord de paiement anticipé de 2019 ») avec un consortium d'institutions financières dont le prix plancher est établi à 1 300 \$ par once et le prix plafond, à 1 500 \$ par once. Aux termes de l'accord de paiement anticipé de 2019, la Société a reçu un paiement anticipé de 169,8 millions \$ en contrepartie de la livraison de 12 500 onces d'or par mois en 2022, pour un total de 150 000 onces. Les frais d'intérêts de l'accord de paiement anticipé de 2019 s'élèvent à 5,38 % par année. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, 150 000 onces ont été livrées dans le cadre de l'accord de paiement anticipé de 2019 et la Société a reçu 30,0 millions \$ en trésorerie relativement au tunnel. Toutes les livraisons effectuées dans le cadre de l'accord de paiement anticipé de 2019 avaient été effectuées au 31 décembre 2022.

En 2021, la Société a conclu d'autres accords de paiements anticipés sur la vente à terme d'or (les « accords de paiements anticipés de 2022 ») à un coût moyen pondéré de 4,45 % par année en contrepartie de 150 000 onces d'or. Ces accords établissent un prix de vente à terme moyen de 1 753 \$ par once pour 50 000 onces et un tunnel dont la fourchette se situe entre 1 700 \$ et 2 100 \$ par once pour 100 000 onces. Au cours de 2022, la Société a reçu un paiement anticipé total de 236,0 millions \$ en vertu de l'accord de paiement anticipé de 2022. La Société a l'obligation de livrer les onces convenues aux contreparties au cours de 2024.

Conformément au champ d'application d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, les paiements anticipés en trésorerie aux termes de ces accords sont comptabilisés dans les produits différés dans les états consolidés de la situation financière lorsqu'ils sont reçus, puis comptabilisés dans les produits au moment de la livraison.

Des frais d'intérêts représentant la composante financière du paiement anticipé en trésorerie ont été comptabilisés au titre des frais financiers.

Le tableau suivant résume les modifications des produits différés :

	Notes	Accord de paiement anticipé de 2019	Accords de paiements anticipés de 2022	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2021		179,8 \$	— \$	179,8 \$
Frais financiers	31	9,9	—	9,9
Solde au 31 décembre 2021		189,7 \$	— \$	189,7 \$
Produits liés au paiement anticipé sur l'or		—	236,0	236,0
Produits comptabilisés		(195,0)	—	(195,0)
Frais financiers	31	5,3	4,8	10,1
Solde au 31 décembre 2022		— \$	240,8 \$	240,8 \$
Portion courante du produit différé		— \$	— \$	— \$
Portion non courante du produit différé		—	240,8	240,8
		— \$	240,8 \$	240,8 \$

21. Instruments financiers

(a) Risques

La Société est assujettie à différents risques financiers qui pourraient avoir une incidence importante sur la rentabilité, le niveau des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les conditions financières. Les conditions actuelles des marchés financiers peuvent avoir une incidence sur les taux d'intérêt, les prix de l'or et les taux de change.

La Société est exposée à divers risques de liquidité, de crédit et de marché liés aux instruments financiers et gère ces risques de la façon suivante :

(i) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

L'approche de la Société dans la gestion de ce risque est de s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations à leur échéance, que les conditions soient normales ou défavorables, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de subir des dommages.

Au 31 décembre 2022, le solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements à court terme se chiffrait à 407,8 millions \$ (552,5 millions \$ au 31 décembre 2021), et la Société disposait de 26,6 millions \$ en vertu de sa facilité de crédit (note 19(a)). Au 31 décembre 2022, la Société avait des comptes fournisseurs et autres créditeurs de 294,1 millions \$ (304,4 millions \$ au 31 décembre 2021), des obligations locatives totales de 73,8 millions \$ (65,6 millions \$ au 31 décembre 2021), des billets à payer de 447,6 millions \$ (445,7 millions \$ au 31 décembre 2021), une facilité de crédit à payer de 455,0 millions \$ (néant au 31 décembre 2021) et des prêts pour équipement à payer de 16,1 millions \$ (18,7 millions \$ au 31 décembre 2021).

La coentreprise Côté Gold exige des partenaires en coentreprise de financer à l'avance deux mois des dépenses futures (cette exigence était de trois mois auparavant). La Société utilise des dividendes et des prêts intragroupe pour rapatrier les fonds provenant de ses activités d'exploitation. Le moment du versement de ces dividendes pourrait avoir une incidence sur le moment et le montant du financement nécessaire.

La Société a une politique de trésorerie destinée à guider la gestion du risque de liquidité qui nécessite ce qui suit :

- Évaluer, analyser et surveiller régulièrement les cotes et les limites de crédit des contreparties auprès de qui des fonds sont investis ;
- Suivre les soldes de trésorerie de chaque entité exploitante ;
- Effectuer des prévisions de flux de trésorerie à court et à moyen terme ainsi que des prévisions à moyen et à long terme qui intègrent les informations budgétaires pertinentes ;
- Déterminer les risques de marché inhérents aux affaires, y compris les risques liés aux monnaies, le carburant et l'or et analyser, mettre en œuvre et faire le suivi des stratégies de couverture par l'utilisation de dérivés.

Selon les modalités des ententes visant des dérivés conclues par la Société, les contreparties ne peuvent pas demander le règlement immédiat des dérivés en cours, sauf s'il advient des situations de défaut habituelles, comme le non-respect d'une clause restrictive, y compris les clauses restrictives financières, ou encore l'insolvabilité ou la faillite. La Société atténue généralement le risque de liquidité en échelonnant l'échéance de ses dérivés.

(ii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le montant maximal du risque de crédit est égal au solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances, des placements à court terme, des actifs dérivés et de la trésorerie soumise à restrictions. Le cas échéant, la juste valeur des dérivés a été évaluée pour tenir compte du risque de crédit des contreparties.

La Société place la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements à court terme et la trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières solvables qui correspondent à la politique de placement de la Société et à ses paramètres de risque de crédit.

Quant aux dérivés, la Société atténue les risques de crédit en concluant des contrats dérivés avec des contreparties de premier rang, limitant ainsi les risques auxquels chaque partie est exposée, par chaque partie et en suivant la situation financière des contreparties.

Le risque de crédit lié aux ventes d'or à recevoir est faible du fait que l'or est vendu à des contreparties jugées solvables qui les règlent rapidement, habituellement le mois suivant.

Le risque de crédit est également associé aux montants à recevoir de gouvernements et à contrepartie différée à recevoir de Sadiola. Les montants à recevoir des gouvernements portent principalement sur la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes de vente. La Société détient des droits sur ces créances d'après l'application des lois fiscales et effectue un suivi périodique sur la perception de ces sommes.

(iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix en vigueur sur le marché. Pour les activités de couverture, il s'agit du risque que la juste valeur d'un dérivé subisse l'effet négatif d'une variation des prix des marchandises ou des taux de change et, par ricochet, qu'il y ait un effet négatif sur la situation financière de la Société.

La Société atténue le risque de marché en établissant et en surveillant des paramètres qui limitent les types et le niveau de risque de marché éventuels en signant des ententes de marché avec des contreparties en vertu desquelles il n'y a pas d'obligations de fournir de garanties ni d'effectuer des appels de marge sur les dérivés. Les contreparties ne peuvent exiger le règlement seulement en raison d'une variation défavorable de la juste valeur du dérivé. Le risque de marché comprend les trois types de risques suivants : le risque du prix des actions et des marchandises sur le marché, le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt.

Risque de change

Les fluctuations du dollar canadien (\$ CA) par rapport au dollar américain (\$ US) ont une incidence directe sur les états financiers consolidés de la Société.

La Société gère son exposition aux fluctuations du dollar canadien en mettant en place des contrats d'options et des contrats à terme. La Société cherche à couvrir son exposition aux fluctuations du dollar canadien qui découle de ses besoins liés aux coûts d'exploitation et en immobilisations à certaines de ses mines et à certains de ses bureaux administratifs et projets de mise en valeur.

La Société a désigné les contrats d'options et les contrats à terme, comme des couvertures de flux de trésorerie, pour ses besoins prévus et hautement probables en dollars canadiens. La Société a choisi de désigner seulement la variation dans la valeur intrinsèque des options dans les relations de couverture. La variation de la juste valeur de la valeur temps des options est comptabilisée dans les AERG comme frais de couverture (note 21(c)).

Au 31 décembre 2022, les contrats de dérivés en vigueur de la Société qui satisfaisaient aux exigences de la comptabilité de couverture et les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire et d'avoir une incidence sur les états consolidés des résultats (perte) et le solde des immobilisations corporelles aux états consolidés de la situation financière sont les suivants :

	2023	Total
Couvertures de flux de trésorerie		
Risque de change		
Contrats à terme et contrats d'options en dollars canadiens (millions \$ CA)	335	335
Fourchette de taux (\$ US/\$ CA) ¹	1,30 à 1,46	

1. La Société souscrit des tunnels d'options sur le dollar canadien qui consistent en des options d'achat et de vente sur le dollar canadien dont le prix se situent dans la fourchette prévue en 2023. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice d'achat en dollars canadiens. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice de vente en dollars canadiens.

Le tableau ci-dessous établit la juste valeur des contrats dérivés en cours de la Société qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2022 et la juste valeur en fonction d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du taux de change du dollar américain. L'intégralité de la variation de la juste valeur serait comptabilisée aux états consolidés du résultat global (perte) au titre des AERG.

	31 décembre 2022	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Dollar canadien (\$ CA)	3,2 \$	28,8 \$	(17,0) \$

En 2021, la Société a conclu un contrat à terme appelé accumulateur de change à terme ciblé (ACTC) (ou en anglais Target Accrual Redemption Forward ou « TARG ») dans le cadre de sa stratégie de gestion de l'exposition au dollar canadien. La Société n'a pas désigné le contrat de type TARG comme une couverture à des fins comptables, bien qu'elle considère ce contrat comme une couverture économique efficace. Ce contrat comporte une clause de résiliation et d'un effet de levier. Le contrat de type TARG comprend les modalités suivantes :

- Il existe quatre contrats sous-jacents dont les prix d'exercice varient de 1,30 à 1,31.
- À la date mensuelle fixée de l'option, si le taux de change \$ US/\$ CA est inférieur au prix d'exercice, la Société compte exercer son option et déboursier 7,7 millions \$ et recevoir 10 millions \$ CA.
- À la date mensuelle fixée de l'option, si le taux de change \$ US/\$ CA est supérieur au prix d'exercice, la Société s'attend à ce que la contrepartie exerce son option et dans un tel cas, la Société devra déboursier 15,3 millions \$ et recevra 20 millions \$ CA.
- La durée du contrat est de 30 mois, soit de janvier 2022 à juin 2024. Si le contrat est exercé au total 12 fois et que le taux de change \$ US/\$ CA est inférieur au prix d'exercice, le contrat sera annulé. Les quatre contrats ont été exercés de janvier à mai et de juillet à août lorsque le taux de change \$ US/\$ CA était inférieur au prix d'exercice. Trois des quatre contrats ont été exercés en juin. Aucun des quatre contrats n'a été exercé de septembre à décembre 2022. Ainsi, il reste trois contrats comportant quatre barrières désactivantes et un contrat comportant cinq barrières désactivantes.

Dans le cadre de la construction du projet Côté Gold, la Société a conclu un contrat à terme qui prévoit une option de prolongation pour acheter 10 millions \$ CA par mois en 2022, pour un total de 120 millions \$ CA à un taux de change à terme de 1,32 \$ US/\$ CA. La contrepartie peut, à son entière discrétion, prolonger le contrat de douze mois, ce qui obligerait la Société à acheter 10 millions \$ CA par mois en 2024 au taux de change à terme. L'option expire en novembre 2023 (note 21(d)).

Risque lié aux prix de marché du pétrole et du carburant

Le diesel à faible teneur en soufre et le mazout sont des intrants importants dans l'extraction du minerai et, dans certains cas, dans l'alimentation partielle ou totale en énergie des activités d'exploitation, de construction et de mise en valeur. Les prix du pétrole brut Brent et West Texas Intermediate (« WTI ») sont respectivement des composantes des coûts du diesel et du mazout et, ainsi, les variations des prix du pétrole brut ont des incidences directes sur les coûts en diesel et en mazout. La Société a établi une stratégie de couverture pour couvrir économiquement la consommation future de diesel et de mazout aux mines Rosebel et Essakane à des fins d'exploitation et au projet Côté Gold à des fins de construction. La Société a désigné des contrats d'options comme couverture de flux de trésorerie pour les composantes de pétrole brut de ses achats prévus et hautement probables de diesel à faible teneur en soufre et de mazout. Les couvertures mises en place pour Rosebel sont détenues par la Société et ne seront pas transférées dans le cadre de la vente. Les couvertures ont été révoquées au 31 décembre 2022, car l'opération future prévue n'aura pas lieu.

Au 31 décembre 2022, les contrats dérivés sur le pétrole brut en vigueur de la Société qui satisfaisaient aux exigences de la comptabilité de couverture et les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire et d'avoir une incidence sur les états consolidés des résultats (perte) et le solde des immobilisations corporelles aux états consolidés de la situation financière sont les suivants :

	2023	2024	Total
Contrats d'options sur le pétrole brut Brent (barils) ¹	428	270	698
Contrats d'options comportant des prix d'exercice de (\$/baril) ²	41 à 65	41 à 55	
Contrats d'options sur le pétrole brut WTI (barils) ¹	69	—	69
Contrats d'options comportant des prix d'exercice de (\$/baril) ²	36 à 60		

1. Les quantités de barils sont en milliers.

2. La Société souscrit à des tunnels d'options sur le pétrole brut Brent et le WTI qui consistent en des options d'achat et de vente sur le pétrole brut Brent et WTI dont les prix d'exercice se situent dans la fourchette prévue entre 2023 et 2024. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de vente. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice d'achat.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des contrats dérivés sur le pétrole brut en cours de la Société, qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2022, et la juste valeur en fonction d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du prix. L'intégralité de la variation de la juste valeur serait comptabilisée aux états consolidés du résultat global au titre des AERG.

	31 décembre 2022	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Contrats d'options sur le pétrole brut Brent	18,0 \$	23,9 \$	13,6 \$
Contrats d'options sur le pétrole brut WTI	2,4 \$	2,9 \$	1,6 \$

Risques liés aux prix de marché des lingots d'or

Les fluctuations du prix de l'or au comptant ont une incidence directe sur les états financiers consolidés de la Société puisque le lingot d'or est vendu aux prix en vigueur, qui varient selon les forces du marché. La stratégie de couverture de la Société est conçue pour atténuer le risque lié au prix de l'or pendant la construction du projet Côté Gold.

La Société a désigné les contrats d'options comme des couvertures de flux de trésorerie, pour ses ventes prévues hautement probables de lingots d'or. La Société a choisi de désigner seulement la variation dans la valeur intrinsèque des options dans les relations de couverture. Les variations de la juste valeur de la valeur temps des options sont comptabilisées dans les AERG comme frais de couverture et reclassées dans les résultats (perte) lorsque les produits de la vente d'or sous-jacente sont comptabilisés. En 2021, la Société a conclu un accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (note 20) qui comprenait un tunnel d'options à un prix plancher de l'or de 1 700 \$ et un prix plafond de 2 100 \$ par once, ce qui permet à la Société de profiter d'augmentations de prix jusqu'à 2 100 \$ par once. La Société a désigné ce tunnel d'options comme une couverture de flux de trésorerie relativement aux engagements de vente d'or hautement probables au cours de l'année 2024.

Au 31 décembre 2022, les contrats dérivés de lingots d'or de la Société, qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture, et les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire et d'avoir une incidence sur les états consolidés des résultats (perte) sont les suivants :

	2023	2024	Total
Contrats d'options sur l'or (onces) ¹	198	100	298
Fourchette de prix (\$/once) ³	1 700 à 2 700	1 700 à 2 100	

1. Les quantités de lingots d'or sont exprimées en milliers d'onces.

2. La Société souscrit à des tunnels d'options sur l'or qui consistent en des options d'achat et de vente sur l'or dont les prix d'exercice se situent dans une fourchette donnée en 2023. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice de vente. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de vente.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des contrats dérivés sur les lingots d'or en cours qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2022 et la juste valeur en fonction d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du prix de l'or. L'intégralité de la variation de la juste valeur serait comptabilisée aux états consolidés du résultat global (perte) au titre des AERG.

	31 décembre 2022	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Contrats d'options sur l'or	(0,1) \$	(25,6) \$	33,0 \$

(b) Réserve de la juste valeur des titres négociables

Le risque d'exposition aux prix du marché des actions est associé à la fluctuation du cours du marché des titres négociables. Le portefeuille des titres négociables de la Société ne fait pas partie de ses principales activités et, de ce fait, les gains réalisés et les pertes subies par ces titres négociables ne sont pas représentatifs du rendement de la Société pendant l'exercice. Par conséquent, la Société a désigné tous ses placements dans des titres négociables à évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le portefeuille de titres négociables de la Société porte principalement sur le secteur minier et se concentre entièrement sur des titres de capitaux propres.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Produits de la vente de titres négociables	27,6 \$	0,5 \$
Juste valeur à la date d'acquisition des titres négociables vendus	(27,9)	—
Gain (perte) sur la vente de titres négociables comptabilisée dans les AERG	(0,3)	0,5
Perte de valeur sur les AERG subie sur les titres négociables vendus	(2,6)	(0,3)
Variation nette réalisée de la juste valeur des titres négociables	(2,9) \$	0,2 \$

Au 31 décembre 2022, l'incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur des titres négociables aurait augmenté les gains non réalisés, déduction faite des impôts de 0,5 million \$, qui auraient été compris dans les AERG,

sans effet sur le profit net (perte nette). L'incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur des titres négociables aurait fait diminuer les gains non réalisés, déduction faite des impôts de 0,5 million \$, qui auraient été compris dans les AERG, sans effet sur le profit net (perte nette).

(c) Réserve de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie

(i) Rapprochement des actifs (passifs) de couvertures de flux de trésorerie

	Contrats en dollars canadiens	Contrats sur le pétrole	Contrats sur l'or	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	35,1 \$	(8,4) \$	8,0 \$	34,7 \$
Gain (perte) non réalisé comptabilisé dans la réserve des couvertures de flux de trésorerie	11,4	44,3	2,1	57,8
Perte (gain) réalisée reclassée ou ajustée provenant de la réserve des couvertures de flux de trésorerie	(20,6)	(10,9)	(2,1)	(33,6)
Primes payées	—	—	1,8	1,8
Valeur temps exclue de la relation de couverture	(1,4)	13,5	(8,8)	3,3
Solde au 31 décembre 2021	24,5 \$	38,5 \$	1,0 \$	64,0 \$
Gain (perte) non réalisé comptabilisé dans la réserve des couvertures de flux de trésorerie	(13,1)	41,4	1,4	29,7
Perte (gain) réalisée reclassée ou ajustée provenant de la réserve des couvertures de flux de trésorerie	(7,2)	(37,5)	(0,8)	(45,5)
Perte (gain) non réalisée reclassée ou ajustée à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie en raison de l'annulation de la désignation de couvertures	—	(17,3)	—	(17,3)
Valeur temps exclue de la relation de couverture	(1,0)	(4,7)	(1,7)	(7,4)
Solde au 31 décembre 2022	3,2 \$	20,4 \$	(0,1) \$	23,5 \$
Formé de :				
Portion courante de l'actif de couverture	3,1 \$	13,7 \$	4,5 \$	21,3 \$
Portion non courante de l'actif de couverture	0,2	6,7	0,1	7,0
Portion courante du passif de couverture	(0,1) \$	— \$	— \$	(0,1) \$
Portion non courante du passif de couverture	—	—	(4,7)	(4,7)
	3,2 \$	20,4 \$	(0,1) \$	23,5 \$

Des renseignements supplémentaires sur les instruments de couverture et les transactions de couverture projetés en lien avec le risque de prix de marché du pétrole et du carburant au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 sont présentés comme suit :

	Contrats en dollars canadiens	Contrats sur le pétrole	Contrats sur l'or	Total
Solde au 31 décembre 2021				
Cumul de la réserve de la juste valeur des flux de trésorerie (avant impôts)	23,4 \$	31,3 \$	— \$	54,7 \$
Instruments de couverture	23,4 \$	31,3 \$	— \$	54,7 \$
Primes payées sur les éléments de couverture	(23,4) \$	(31,3) \$	— \$	(54,7) \$
Solde au 31 décembre 2022				
Cumul de la réserve de la juste valeur des flux de trésorerie (avant impôts)	3,2 \$	19,2 \$	0,6 \$	23,0 \$
Instruments de couverture	3,2 \$	19,2 \$	0,6 \$	23,0 \$
Primes payées sur les éléments de couverture	(3,2) \$	(19,2) \$	(0,6) \$	(23,0) \$

(ii) Allocation de la perte (gain) subie sur la couverture reclassée à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
États consolidés de la situation financière		
Immobilisations corporelles	(9,8) \$	(16,6) \$
États consolidés des résultats (perte)		
Produits	0,8	2,5
Coût des ventes	(19,0)	(6,0)
Frais généraux et administratifs	(0,6)	(2,6)
Autres charges	—	(0,6)
	(18,8)	(6,7)
Activités abandonnées	(15,2)	(4,8)
	(43,8) \$	(28,1) \$

Les produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 comprennent des pertes de 1,1 million \$ (4,1 millions \$ en 2021) liées aux primes déjà payées et réalisées au cours de l'exercice. Les dérivés sur le pétrole brut ont dépassé la consommation hautement probable future et entraîné une annulation de la désignation de ces contrats. La Société a comptabilisé une perte de 1,5 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 au titre de l'inefficacité de la couverture (néant au 31 décembre 2021) (note 21(d)).

(d) Gain (perte) sur les dérivés non liés à des instruments de couverture

Les gains et les pertes sur les dérivés non liés à des instruments de couverture, y compris les dérivés, sont compris dans les produits d'intérêts, gains (pertes) sur dérivés et autres placements (note 32) aux états consolidés des résultats (perte).

Ces gains et pertes sont liés aux variations de la juste valeur des dérivés incorporés associés aux options de paiement anticipé sur les billets (note 19(b)), au contrat de type TARF et aux accords à terme prolongeables sur devises (les « accords à terme prolongeables »).

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Dérivés incorporés – billets		(1,5) \$	(6,9) \$
TARF ¹		(9,2)	(3,0)
Accords à terme prolongeables ²		(3,0)	1,8
Dérivés sur le pétrole brut ³		16,9	—
Autre		(0,1)	0,1
	32	3,1 \$	(8,0) \$

1. Le contrat de type TARF comprend des pertes réalisées au titre des règlements des accords à terme de 1,0 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (néant au 31 décembre 2021).

2. Les accords à terme prolongeables comprennent des gains réalisés au titre des règlements des accords à terme de 1,6 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (néant au 31 décembre 2021).

3. Les dérivés sur le pétrole brut comprennent des gains non réalisés à la cessation partielle de la relation de couverture de 17,3 millions \$, des pertes non réalisées de 1,5 million \$ et des gains réalisés de 1,1 million \$.

22. Évaluations de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant les actifs ou les passifs, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement, comme les données dérivées de prix.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant les actifs ou les passifs.

Il n'y a pas eu de changement dans la classification des instruments financiers dans la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 décembre 2021.

(a) Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers de la Société s'établissaient comme suit au :

31 décembre 2022

	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	407,8 \$	407,8 \$	— \$	— \$	407,8 \$
Trésorerie soumise à restrictions	56,3	56,3	—	—	56,3
Titres négociables	6,1	5,7	—	0,4	6,1
Placements dans des fonds obligataires	2,0	2,0	—	—	2,0
Contrepartie différée de la vente de Sadiola	19,6	—	—	19,6	19,6
Dérivés					
Contrats de change	3,3	—	3,3	—	3,3
Contrats sur le pétrole brut ¹	36,2	—	36,2	—	36,2
Contrats sur l'or	4,6	—	4,6	—	4,6
	535,9 \$	471,8 \$	44,1 \$	20,0 \$	535,9 \$

Passifs					
Dérivés					
Contrats sur l'or	(4,7) \$	— \$	(4,7) \$	— \$	(4,7) \$
Contrats de change	(0,1)	—	(0,1)	—	(0,1)
Contrat de type TARF	(11,2)	—	(11,2)	—	(11,2)
Accords à terme prolongeables ²	(1,8)	—	(1,8)	—	(1,8)
Dette à long terme – billets ²	(453,1)	(352,5)	—	—	(352,5)
Dette à long terme – prêts pour équipement ⁴	(16,2)	—	(15,8)	—	(15,8)
Dette à long terme – facilité de crédit	(455,0)	—	(455,0)	—	(455,0)
	(942,1) \$	(352,5) \$	(488,6) \$	— \$	(841,1) \$

1. Comprend les dérivés liés et non liés à des instruments de couverture.

2. La valeur comptable exclut des gains différés non amortis de 0,9 million \$.

3. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 5,5 millions \$ et le dérivé incorporé.

4. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 0,1 million \$.

31 décembre 2021

	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	544,9 \$	544,9 \$	— \$	— \$	544,9 \$
Placements à court terme	7,6	7,6	—	—	7,6
Trésorerie soumise à restrictions	42,2	42,2	—	—	42,2
Titres négociables et bons de souscription	40,4	40,0	—	0,4	40,4
Placements dans des fonds obligataires	4,7	4,7	—	—	4,7
Contrepartie différée de la vente de Sadiola	18,9	—	—	18,9	18,9
Dérivés					
Contrats de change	24,5	—	24,5	—	24,5
Contrats sur le pétrole brut	38,5	—	38,5	—	38,5
Contrats sur l'or	1,7	—	1,7	—	1,7
Accords à terme prolongeables ¹	3,7	—	3,7	—	3,7
Dérivé incorporé – options de paiement anticipé sur les billets	1,5	—	1,5	—	1,5
	728,6 \$	639,4 \$	69,9 \$	19,3 \$	728,6 \$
Passifs					
Dérivés					
Contrats sur l'or	(0,7) \$	— \$	(0,7) \$	— \$	(0,7) \$
Contrat de type TARF	(3,0)	—	(3,0)	—	(3,0)
Dérivé incorporé – accord d'achat d'énergie de Rosebel	(29,2)	—	(29,2)	—	(29,2)
Dette à long terme – billets ²	(453,5)	(446,0)	—	—	(446,0)
Dette à long terme – prêts pour équipement ³	(18,9)	—	(19,1)	—	(19,1)
	(505,3) \$	(446,0) \$	(52,0) \$	— \$	(498,0) \$

1. La valeur comptable exclut des gains différés non amortis de 1,9 million \$.

2. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 6,3 millions \$ et le dérivé incorporé.

3. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 0,2 million \$.

(b) **Techniques d'évaluation**

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements à court terme et la trésorerie soumise à restrictions font partie du niveau 1 en raison de l'échéance à court terme de ces actifs financiers.

Titres négociables et bons de souscription

La juste valeur des titres négociables comprise au niveau 1 est déterminée selon une approche de marché. Le prix de clôture correspond au cours de l'actif sur le marché, qui représente le principal marché actif de ce titre en particulier. La juste valeur des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas activement négociés en bourse est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation qui requièrent des données non observables et importantes, et est, par conséquent, classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La Société utilise les plus récents prix de marché des opérations sur ces titres obtenus auprès de l'entité pour établir la valeur de ces titres négociables.

Les titres négociables compris dans le niveau 3

Solde au 31 décembre 2021	0,4 \$
Réduction de la valeur des titres négociables	—
Variation de la juste valeur comptabilisée dans les AERG, déduction faite des impôts sur le résultat	—
Solde au 31 décembre 2022	0,4 \$

Placements dans des fonds obligataires

La juste valeur des placements dans des fonds obligataires au niveau 1 est évaluée d'après les cours (non ajustés) sur les marchés actifs.

Contrepartie différée de la vente de Sadiola

Les estimations et hypothèses significatives utilisées pour déterminer la juste valeur des paiements assujettis à l'atteinte d'étapes de production étaient le profil de production et le taux d'actualisation et sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dérivés – contrats d'options et contrats à terme

Concernant les dérivés, la Société obtient une évaluation de ses dérivés auprès des parties à ces contrats. La Société apprécie le caractère raisonnable de ces évaluations par des méthodes internes et des évaluations indépendantes. La Société calcule ensuite un rajustement de l'évaluation du crédit en considérant le risque de non-exécution par les contreparties ou par la Société. Ces évaluations basées sur des évaluations du cours du marché en tenant compte du taux d'intérêt et de la volatilité prennent aussi en considération le risque de crédit de l'instrument financier. Les évaluations des dérivés sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dérivé – contrat de type TARF

La juste valeur des dérivés incorporés s'élevait à 11,2 millions \$ au 31 décembre 2022 (3,0 millions \$ au 31 décembre 2021) et est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. Le contrat de type TARF oblige contractuellement la Société à des ventes futures de \$ US qui sont déterminées par les taux de change futurs du \$ US et du \$ CA, conformément aux montants notionnels établis par l'accord. L'évaluation est basée sur les flux de trésorerie estimés actualisés résultant des taux \$ US/\$ CA en vigueur à chaque date d'établissement mensuelle future de l'option. Les principales données utilisées dans l'évaluation comprennent l'écart de crédit, le paramètre de volatilité, la courbe des taux sans risque et les taux de change \$ US/\$ CA futurs. Les évaluations du contrat de type TARF sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dérivé – accord à terme prolongeable

La juste valeur des dérivés incorporés s'élevait à 1,8 million \$ au 31 décembre 2022 (3,7 millions \$ au 31 décembre 2021) et est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les contrats à terme et l'option de prolongation de cet accord, la Société obtient une évaluation des contrats de la contrepartie. La Société apprécie le caractère raisonnable de ces évaluations par des méthodes internes et des évaluations indépendantes. La Société calcule un ajustement de l'évaluation du crédit pour refléter le risque de défaut de la contrepartie ou de la Société. Ces évaluations basées sur des évaluations du cours du marché en tenant compte du taux d'intérêt et de la volatilité prennent aussi en considération le risque de crédit de l'instrument financier. Les évaluations des dérivés sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dérivés incorporés – options de paiement anticipé sur les billets

La juste valeur des dérivés incorporés s'élevait à néant au 31 décembre 2022 (1,5 million \$ au 31 décembre 2021) et est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation est basée sur les flux de trésorerie actualisés à un taux sans risque pour déterminer la valeur actualisée de l'option de paiement anticipé. Les principales données utilisées dans l'évaluation comprennent l'écart de crédit, le paramètre de volatilité et la courbe des taux d'intérêt sans risque. Les évaluations des options de paiement anticipé sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dérivé incorporé – accord d'achat d'énergie de Rosebel

La juste valeur du dérivé incorporé relatif à l'accord d'achat d'énergie de Rosebel s'élevait à 23,7 millions \$ au 31 décembre 2022 (29,2 millions \$ au 31 décembre 2021) et est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'accord d'achat d'énergie comprend une indexation des prix occasionnant des hausses des prix de l'électricité liés au prix de l'or. L'évaluation est basée sur les flux de trésorerie actualisés supplémentaires estimés au-dessus du prix d'énergie de référence à un taux sans risque pour déterminer la valeur actualisée d'indexation des prix. Les principales données utilisées dans l'évaluation comprennent l'écart de crédit, le paramètre de volatilité, la courbe des taux d'intérêt sans risque et les estimations des prix de l'or futurs. Les évaluations de l'indexation des prix sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Au 31 décembre 2022, la mine Rosebel répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente et comme activité abandonnée (note 5).

Billets à haut rendement non garantis

La juste valeur des billets au 31 décembre 2022 s'élevait à 352,5 millions \$ (446,0 millions \$ au 31 décembre 2021). La juste valeur des billets est déterminée en utilisant les cours (non ajustés) sur les marchés actifs et est donc classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Facilité de crédit

La juste valeur de la facilité de crédit était de 455,0 millions \$ au 31 décembre 2022 (néant au 31 décembre 2021), ce qui correspond approximativement à sa valeur comptable et au montant prélevé, et est donc classée au niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Prêts pour équipement

La juste valeur des prêts pour équipement au 31 décembre 2022 s'élevait à 15,8 millions \$ (19,1 millions \$ au 31 décembre 2021). La juste valeur des prêts pour équipement est déterminée en appliquant un taux d'actualisation reflétant les écarts de crédit selon la notation de crédit de la Société par rapport aux flux de trésorerie futurs et est par conséquent classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Autres actifs et passifs financiers

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs de la Société était semblable à leur valeur comptable.

23. Gestion du capital

Les objectifs d'IAMGOLD en matière de gestion du capital sont de :

- S'assurer que la Société a une capacité financière suffisante afin de soutenir ses activités, ses plans de développement minier en cours, ses projets de construction et sa stratégie de croissance à long terme ;
- S'assurer que la Société satisfait aux clauses restrictives de sa dette à long terme ;
- Protéger la valeur de la Société en ce qui a trait aux fluctuations du marché et aux risques.

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	407,8 \$	544,9 \$
Placements à court terme		—	7,6
		407,8 \$	552,5 \$
Éléments du capital :			
Dette à long terme – billets ¹	19(b)	450,0 \$	450,0 \$
Dette à long terme – prêts pour équipement ²	19(c)	16,2	18,9
Facilité de crédit disponible	19(a)	26,6	498,3
Actions ordinaires		2 726,3	2 719,1
		3 219,1 \$	3 686,3 \$

1. La valeur comptable de la dette à long terme ne comprend ni les coûts de transaction différés non amortis de 5,5 millions \$ au 31 décembre 2022 (6,3 millions \$ au 31 décembre 2021) ni le dérivé incorporé.

2. La valeur comptable de la dette à long terme ne comprend pas les coûts de transaction différés non amortis de 0,1 million \$ au 31 décembre 2022 (0,2 million \$ au 31 décembre 2021).

La Société exerce ses activités dans une industrie capitalistique ayant de longs délais d'exécution et qui comporte des risques associés aux coûts d'investissement et aux délais d'achèvement des projets. Les facteurs exerçant une influence sur ces risques, qui sont indépendants de la volonté de la Société, comprennent la disponibilité des ressources, la délivrance des permis nécessaires, le coût des différents intrants et la volatilité du prix de l'or.

Le caractère adéquat de la structure financière de la Société est continuellement évalué et ajusté si nécessaire en tenant compte de la stratégie de la Société, du prix à terme de l'or, de l'industrie minière, des besoins en investissement des projets et des exploitations de la Société, des conditions économiques et des risques associés. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure financière, la Société peut ajuster ses coûts en immobilisations, ajuster le montant de distribution de ses dividendes, émettre de nouvelles actions, acheter des actions pour annulation conformément à une offre publique de rachat dans le cours

normal des activités, prolonger sa facilité de crédit, émettre de nouveaux titres de créance, rembourser une dette existante, vendre la totalité ou une partie de ses actifs, acheter ou vendre des lingots d'or ou conclure des accords sur la vente à terme d'or.

L'acte régissant les billets comprend une restriction sur l'utilisation des produits de la vente de certains actifs.

L'accord de facilité de crédit contient certaines restrictions sur la prise en charge de certaines dettes supplémentaires et la vente de certains actifs.

24. Capital-actions

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries et d'actions privilégiées de deuxième rang pouvant être émises en séries.

Nombre d'actions ordinaires (en millions)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
En circulation au début de l'exercice		477,0	475,3
Émission d'actions à l'exercice des paiements fondés sur des actions	26	2,0	1,7
En circulation à la fin de l'exercice		479,0	477,0

25. Participations ne donnant pas le contrôle

L'information financière concernant les filiales ayant une importante participation ne donnant pas le contrôle est fournie ci-dessous :

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Essakane	Rosebel ^{1, 2}	Boto ³	Essakane	Rosebel	Boto
Pourcentage de droits de vote détenus par des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	10 %	5 %	10 %	10 %	5 %	10 %
Cumul des participations ne donnant pas le contrôle	60,0 \$	12,6 \$	0,6 \$	59,2 \$	14,4 \$	0,2 \$
Profit net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	17,6 \$	(1,8) \$	0,3 \$	7,1 \$	(8,6) \$	(0,1) \$
Dividendes payés à des participations ne donnant pas le contrôle ⁴	16,8 \$	— \$	— \$	3,1 \$	4,3 \$	— \$

1. La participation ne donnant pas le contrôle de 5 % dans Rosebel est basée sur le résultat consolidé de Rosebel, qui comprend Saramacca à 70 %.

2. Au 31 décembre 2022, la mine Rosebel répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente et comme activités abandonnées (note 5).

3. Au 31 décembre 2022, le projet Boto répondait aux critères pour être classé comme détenu en vue de la vente (note 5).

4. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les dividendes payés à d'autres détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle totalisaient 1,6 million \$ (1,9 million \$ au 31 décembre 2021).

Un résumé d'informations sélectionnées concernant ces filiales est fourni ci-dessous, avant toute élimination des transactions intragroupe :

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Essakane	Rosebel ¹	Boto ²	Essakane	Rosebel	Boto
Actifs courants	376,6 \$	158,8 \$	1,2 \$	294,4 \$	144,2 \$	2,6 \$
Actifs non courants	791,1	510,8	74,7	849,7	569,6	61,8
Passifs courants	(155,7)	(105,7)	(3,6)	(128,9)	(98,6)	(2,7)
Passifs non courants	(251,3)	(259,7)	(66,6)	(257,4)	(275,3)	(58,7)
Actifs nets	760,7 \$	304,2 \$	5,7 \$	757,8 \$	339,9 \$	3,0 \$
	Exercice terminé le 31 décembre 2022			Exercice terminé le 31 décembre 2021		
Produits	883,9 \$	405,4 \$	— \$	816,3 \$	277,2 \$	— \$
Profit net (perte nette) et AERG	175,4 \$	(35,7) \$	2,8 \$	69,3 \$	(173,0) \$	(0,7) \$

Trésorerie nette provenant des (utilisée dans les) activités d'exploitation	381,6 \$	151,1 \$	2,3 \$	388,5 \$	32,9 \$	(0,6) \$
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement	(174,7)	(130,7)	(13,9)	(142,2)	(101,5)	(33,7)
Trésorerie nette provenant des (utilisée dans les) activités de financement	(172,4)	(16,9)	9,8	(263,9)	(63,5)	32,1
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	34,5 \$	3,5 \$	(1,8) \$	(17,6) \$	(132,1) \$	(2,2) \$

1. Au 31 décembre 2022, la mine Rosebel répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente et comme activités abandonnées (note 5).

2. Au 31 décembre 2022, le projet Boto répondait aux critères pour être classé comme détenu en vue de la vente (note 5).

La capacité de la Société d'avoir accès aux actifs d'Essakane et de Rosebel ou de les utiliser pour régler ses passifs n'est pas restreinte de façon importante par des obligations contractuelles ou réglementaires existantes et connues, ou des droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle. Les dividendes payables par Rosebel et Essakane doivent être approuvés par les conseils de surveillance, qui comprennent des représentants des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

26. Paiements fondés sur des actions

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Options	0,7 \$	1,1 \$
Unités d'actions	5,0	5,8
	5,7 \$	6,9 \$

(a) Options

(i) Régime d'options d'achat d'actions

La Société possède un régime global d'attribution d'options d'achat d'actions pour son personnel à temps plein et les membres du conseil d'administration. Les options s'acquièrent pendant cinq ans et expirent au plus tard sept ans après la date d'octroi.

Un maximum de 23 905 624 actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions desquelles, au 31 décembre 2022, 16 485 896 ont été émises et 7 419 728 restent à émettre. Au 31 décembre 2022, des options d'achat de 4 690 079 actions ordinaires étaient en circulation et des options d'achat de 2 729 649 actions ordinaires restaient disponibles pour de nouvelles attributions dans le cadre du régime.

	Exercice terminé le 31 décembre 2022		Exercice terminé le 31 décembre 2021	
	Options (en millions)	Prix moyen pondéré d'exercice (\$ CA/action) ¹	Options (en millions)	Prix moyen pondéré d'exercice (\$ CA/action)
En circulation au début de l'exercice	5,1	4,82 \$	4,7	4,91 \$
Octroyées	0,8	4,02	1,1	3,94
Exercées ²	(0,4)	3,12	(0,2)	3,12
Annulées	(0,8)	4,74	(0,1)	4,84
Expirées	—	—	(0,4)	4,38
En circulation à la fin de l'exercice	4,7	4,86 \$	5,1	4,82 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	2,8	5,18 \$	2,6	4,88 \$

1. Tous les prix d'exercice sont libellés en dollars canadiens. Le taux de change au 31 décembre 2022 entre le dollar américain et le dollar canadien était de 0,7390 \$/\$ CA.

2. Le prix moyen pondéré de l'action à la date des options exercées s'élevait à 4,29 \$ CA.

Le tableau suivant résume les renseignements concernant les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2022 :

Fourchette de prix en \$ CA/action	Nombre en circulation (millions)	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (années)	Prix moyen pondéré d'exercice (\$ CA/action)
1,01 à 5,00	2,9	4,0	4,17 \$
5,01 à 10,00	1,8	1,6	5,96 \$
	4,7	3,1	4,86 \$

(ii) Juste valeur des options octroyées

Le tableau suivant contient les données d'entrée des moyennes pondérées du modèle d'évaluation Black-Scholes utilisées pour déterminer la juste valeur des options octroyées pendant l'exercice. La juste valeur estimative des options est imputée aux charges sur la durée de vie prévue des options.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Taux d'intérêt moyen pondéré sans risque	1,8 %	0,8 %
Volatilité moyenne pondérée attendue ¹	53,2 %	56,0 %
Taux de rendement en dividende moyen pondéré	— %	— %
Durée de vie moyenne pondérée prévue des options émises (années)	5,0	4,9
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi (\$ CA/action)	1,89 \$	1,97 \$
Prix de l'action moyen pondéré à la date d'octroi (\$ CA/action)	4,03 \$	3,94 \$
Prix moyen d'exercice pondéré (\$ CA/action)	4,02 \$	3,94 \$

1. La volatilité attendue est évaluée en prenant en considération la volatilité historique moyenne pondérée du prix de l'action sur la durée de vie moyenne attendue des options.

(b) Autres paiements fondés sur des actions

(i) Régime incitatif d'achat d'actions

Un maximum de 21 756 762 actions ordinaires a été réservé à des fins d'émission aux termes du régime d'achat d'actions, du régime de primes d'actionariat et du régime d'unités d'actions, desquelles 8 834 616 ont été émises et 12 922 146 sont à émettre au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, 6 309 298 actions ordinaires étaient assujetties aux octrois d'unités d'actions restreintes, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation, et 6 612 848 actions ordinaires étaient disponibles à des fins d'octroi dans le cadre de ces régimes.

Un sommaire du statut des unités d'actions en circulation de la Société émises au personnel et aux membres du conseil d'administration aux termes du régime incitatif d'actionariat et des changements survenus au cours de l'exercice est présenté ci-dessous.

(en millions)	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
En circulation au début de l'exercice	6,9	6,7
Octroyées	2,5	2,5
Émises	(1,6)	(1,4)
Confisquées et retenues aux fins de l'impôt	(1,5)	(0,9)
En circulation à la fin de l'exercice	6,3	6,9

(ii) Résumé des unités d'action octroyées

Unités d'actions différées

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir la portion en actions de leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées ou d'unités d'actions restreintes. Lorsqu'un membre quitte le conseil, la Société émet un nombre d'actions ordinaires équivalent au nombre d'unités d'actions différées octroyées. Puisque les unités d'actions différées sont réglées en actions, le coût imputé à la Société est établi à la juste valeur à la date d'octroi.

La juste valeur estimative des attributions est imputée aux charges sur la durée d'acquisition des droits.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Octroyées au cours de l'exercice (en millions)	0,3	0,1
Juste valeur à la date d'octroi (\$ CA/action) ¹	3,57 \$	4,51 \$

1. La juste valeur à la date d'octroi est égale au prix de l'action à la date d'octroi.

Unités d'actions restreintes

La Société octroie annuellement à la haute direction, aux membres du conseil d'administration et à certains membres du personnel des unités d'actions restreintes.

Les unités d'actions restreintes à l'intention du personnel sont acquises sur une période de 12 à 36 mois, n'ont pas de restrictions au moment de l'acquisition et sont payables en actions. Il n'existe aucune option de règlement en trésorerie ni de condition d'acquisition autre que de demeurer à l'emploi.

Les unités d'actions restreintes sont octroyées au personnel en fonction de leurs objectifs de rendement et des critères déterminés annuellement selon les lignes directrices établies par le comité des ressources humaines et de rémunération du conseil d'administration. Le nombre d'unités d'actions restreintes octroyées fait partie de la rémunération globale du personnel.

La juste valeur estimative des attributions est imputée aux charges sur la durée d'acquisition des droits.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Octroyées au cours de l'exercice (en millions)	1,8	1,9
Juste valeur à la date d'octroi (\$ CA/action) ¹	4,03 \$	4,12 \$

1. La juste valeur à la date d'octroi est égale au prix de l'action à la date d'octroi.

Unités d'actions liées au rendement

La Société octroie annuellement à la haute direction et à certains membres du personnel des unités d'actions liées au rendement.

Les unités d'actions liées au rendement s'acquièrent sur une période de 36 mois et sont payables en actions. Il n'y a pas de possibilité de règlement en trésorerie pour ces octrois.

Les unités d'actions liées au rendement sont octroyées en fonction d'objectifs de rendement et de critères déterminés annuellement selon les lignes directrices établies par le comité des ressources humaines et de rémunération du conseil d'administration. Le nombre d'actions liées au rendement octroyées fait partie de la rémunération globale du personnel.

La juste valeur estimative des attributions est imputée aux charges sur la durée d'acquisition des droits.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Octroyées au cours de l'exercice (en millions)	0,4	0,5
Juste valeur à la date d'octroi (\$ CA/action) ¹	4,15 \$	4,39 \$

1. La juste valeur à la date d'octroi est déterminée en utilisant un modèle Black-Scholes ou Monte Carlo.

(c) Régime d'achat d'actions

La Société offre un régime d'achat d'actions au personnel ayant plus de trois mois de service continu. Les membres participants établissent leur contribution en pourcentage arrondi de leur salaire de base, lequel varie de 1 % à 10 %. La Société contribue à 75 % des premiers 5 % de la contribution du personnel, jusqu'à un maximum de 3,75 % du salaire, en vue de l'achat d'actions sur le marché libre. Aucune action du régime d'achat d'actions n'est émise à partir des capitaux propres. La contribution de la Société est constatée en charge et est considérée comme étant acquise au 31 décembre de chaque année civile.

27. Coût des ventes

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Coûts d'exploitation minière ¹		526,6 \$	508,4 \$
Redevances	37(b)	43,8	40,7
Charge d'amortissement ²		240,5	264,2
		810,9 \$	813,3 \$

1. Les coûts d'exploitation minière comprennent les coûts de la production minière, de transport et de fonderie et les frais administratifs applicables au site.
2. La charge d'amortissement exclut l'amortissement lié aux actifs généraux, qui sont compris dans les frais généraux et administratifs.

28. Frais généraux et administratifs

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Salaires		33,5 \$	22,8 \$
Frais et dépenses des membres du conseil d'administration		1,4	1,1
Honoraires professionnels et de consultation		10,4	8,3
Autres coûts d'administration		1,1	1,3
Paiements fondés sur des actions		4,7	6,1
(Gain) perte sur les couvertures de flux de trésorerie	21(c)(ii)	(0,6)	(2,6)
Charge d'amortissement		1,5	1,8
		52,0 \$	38,8 \$

29. Reprise de perte (perte) de valeur

La Société réalise un test de dépréciation de ses immobilisations corporelles lorsque des indices de perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur potentielle ont été identifiés.

Au cours du deuxième trimestre de 2022, les coûts d'achèvement actualisés, les aspects économiques du projet et le PMLT à inclure dans un nouveau rapport technique ont été considérés par la Société comme des indices de perte de valeur pour l'UGT Côté Gold. Un test de dépréciation a été effectué et il a été déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à la valeur comptable et qu'aucune comptabilisation de perte de valeur n'était nécessaire.

Au cours du deuxième trimestre de 2022, la Société a pris en compte une augmentation estimée du prix de l'or à long terme comme un indice de reprise de perte de valeur pour les UGT Doyon et Rosebel. Un test de dépréciation a été effectué pour l'UGT Doyon et une perte de valeur de 38,4 millions \$ a été comptabilisée. La perte de valeur a été comptabilisée dans la variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux sites fermés aux états consolidés des résultats (perte). La valeur comptable de l'UGC a augmenté de 38,4 millions \$. Cela s'explique par une réduction de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au site fermé de l'UGT Doyon (note 15(a)) et par le fait que la valeur comptable dépasse le montant recouvrable de 96,0 millions \$. Un test de dépréciation a été effectué pour l'UGT Rosebel et il a été déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT correspondait à sa valeur comptable et qu'aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'était nécessaire.

Les montants recouvrables des UGT ont été établis en calculant la JVDCS. La JVDCS s'obtient en calculant la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs estimés (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs). Les estimations et hypothèses importantes utilisées dans la détermination de la JVDCS comprenaient les réserves et les ressources, le profil de production du PMLT, les coûts de construction restants, les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation minière futurs, les prix de l'or futurs, les taux de change futurs, le taux d'actualisation, ainsi que les valeurs de la minéralisation non modélisée.

Les estimations des flux de trésorerie futurs proviennent des plus récents PMLT ou des rapports techniques. La direction a estimé les prix de l'or d'après les données observables du marché, y compris le prix de l'or au comptant et les prix prévus par les analystes de l'industrie.

La Société a utilisé un prix de l'or estimatif de 1 700 \$ par once pour 2022 à 2025, de 1 600 \$ pour les exercices subséquents. Les flux de trésorerie futurs utilisés pour calculer la JVDCS ont été actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de 5,5 % pour l'UGT Côté Gold et de 8,5 % pour les UGT Rosebel et Doyon, qui reflètent les facteurs de risque propres au marché. Les ressources mesurées et indiquées non modélisées et une partie des ressources présumées non modélisées, le cas échéant, ont été évaluées à 50 \$ par once, sur la base des transactions comparables sur le marché.

Vente de Rosebel

Au cours du quatrième trimestre 2022, la Société a conclu une entente définitive pour vendre sa participation dans la mine Rosebel pour une contrepartie en trésorerie de 360 millions \$ et des ajustements du fonds de roulement (note 5). Une perte de valeur de 110,1 millions \$ (perte de valeur après impôts de 70,5 millions \$) a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte) afin d'harmoniser la valeur comptable de la mine Rosebel et le prix de vente.

30. Autres charges

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des mines fermées ¹		1,6 \$	40,7 \$
Dépenses liées à la COVID-19 ²		—	3,1
Coûts de surveillance et maintien ³		—	24,5
Dépréciation d'actifs		0,6	3,5
Coûts de restructuration		—	1,0
Autre		6,9	5,1
		9,1 \$	77,9 \$

1. Les variations dans les OMHS aux sites fermés portaient principalement sur une augmentation de l'OMHS pour Doyon d'après le plan de fermeture mis à jour.
2. Les dépenses liées à la COVID-19 concernaient les coûts supplémentaires découlant de l'incidence de la COVID-19 sur les activités de la Société, y compris les coûts liés à la main-d'œuvre supplémentaire, au transport, à la sécurité et aux autres mesures et processus opérationnels mis en œuvre pour gérer les répercussions de la COVID-19. Ces coûts sont inclus dans les coûts d'exploitation de l'exercice 2022.
3. La mine Westwood a été en mode de surveillance et de maintien entre le 30 octobre 2020 et le 1^{er} juin 2021 en raison d'un événement sismique.

31. Frais financiers

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Frais de la facilité de crédit		3,0 \$	3,9 \$
Charge de désactualisation – autre		2,1	—
Charge de désactualisation – paiements anticipés sur l'or ¹	20	—	—
Frais d'intérêts ¹		—	—
Autres frais financiers		3,5	1,3
		8,6 \$	5,2 \$

1. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, des frais d'intérêts de 38,9 millions \$ et une charge de désactualisation au titre des paiements anticipés sur l'or de 10,1 millions \$ ont été comptabilisés à titre d'actifs qualifiés (frais d'intérêts de 28,4 millions \$ et charge de désactualisation au titre des paiements anticipés sur l'or de 9,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

Le total des intérêts payés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 s'élevait à 37,8 millions \$ (29,2 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). Les intérêts payés portent sur des frais d'intérêts sur les billets de premier rang de 5,75 %, la facilité de crédit, les prêts pour équipement et les contrats de location.

32. Produits d'intérêts, gains (pertes) sur dérivés et autres placements

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Produits d'intérêts		8,5 \$	3,7 \$
Gains (pertes) sur les dérivés non liés à des instruments de couverture et des bons de souscription	21(d)	3,1	(8,0)
Gain sur la vente de redevances ¹		—	45,9
Recouvrements d'assurance		1,2	—
Gain sur la vente de l'investissement dans INV Metals ²		—	16,1
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola		0,7	4,6
Autres gains (pertes)		0,5	(1,0)
		14,0 \$	61,3 \$

1. La Société a vendu 35 redevances sur diverses propriétés de prospection et de mise en valeur non essentielles pour une contrepartie en trésorerie de 46,2 millions \$. La Société a comptabilisé un gain de 45,9 millions \$, déduction faite des coûts de transaction de 0,3 million \$.
2. En 2021, Dundee Precious Metals Inc. (« DPM ») a clôturé l'acquisition d'INV Metals. En conséquence, la Société a reçu 4,9 millions d'actions ordinaires de DPM dont la valeur est évaluée à 28,7 millions \$. La Société a comptabilisé un gain de 16,1 millions \$ en 2021. Pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a vendu 4,9 millions d'actions de DPM pour des produits de 26,2 millions \$. La perte de 0,5 million \$ a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

33. Classement par nature des charges

Les charges liées aux avantages du personnel, qui sont présentées ci-dessous, sont comprises dans le coût des ventes, les frais généraux et administratifs, les coûts de prospection et les autres charges.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Salaires, incitatifs à court terme et autres avantages	177,2 \$	159,8 \$
Paiements fondés sur des actions	4,8	6,1
Autre	6,9	4,8
	188,9 \$	170,7 \$

34. Perte par action

Calcul du résultat de base et dilué par action

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Numérateur		
Perte nette liée aux activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres	(55,5) \$	(95,8) \$
Perte nette liée aux activités abandonnées attribuable aux porteurs de capitaux propres	(14,6) \$	(158,6) \$
Perte nette attribuable aux porteurs de capitaux propres	(70,1) \$	(254,4) \$
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base et dilué)	478,6	476,5
Perte de base et diluée par action liée aux activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres	(0,12) \$	(0,20) \$
Perte de base et diluée par action liée aux activités abandonnées attribuable aux porteurs de capitaux propres	(0,03) \$	(0,33) \$
Perte nette de base et diluée par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	(0,15) \$	(0,53) \$

Les instruments de capitaux propres exclus du calcul du profit (perte) dilué par action, qui pourraient avoir un effet dilutif ultérieur, étaient comme suit :

(en millions)	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Options	4,7	5,1
Unités d'actions	6,3	6,9
	11,0	12,0

35. Éléments de flux de trésorerie

(a) Ajustements pour autres éléments hors trésorerie dans les activités d'exploitation

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Paiements fondés sur des actions		5,1 \$	6,7 \$
Dépréciation d'actifs		2,0	3,5
Changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés	30	1,6	40,7
Produits d'intérêts	32	(8,5)	(3,7)
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola		(0,7)	(4,6)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		17,1	9,7
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie soumise à restrictions		2,1	2,9
Gain sur la vente de redevances	32	—	(45,9)
Gain sur la vente de l'investissement dans INV Metals Inc.	32	—	(16,1)
Recouvrements d'assurance	32	(1,2)	—
Provision pour service au personnel		2,1	2,8
Autre		(3,8)	(11,1)
		15,8 \$	(15,1) \$

(b) Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des emplacements de minerai non courants

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Créances et autres actifs courants	(36,9) \$	16,7 \$
Stocks et emplacements de minerai non courants	(32,6)	(23,1)
Fournisseurs et autres créditeurs	28,9	8,2
	(40,6) \$	1,8 \$

(c) Autres activités d'investissement

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2022	2021
Trésorerie reçue à la vente de Sadiola		— \$	1,8 \$
Cession (acquisition) d'investissements		10,3	(0,2)
Intérêts reçus		8,4	3,6
Augmentation de la trésorerie soumise à restrictions		(16,0)	(6,0)
Achat d'actions ordinaires additionnelles d'une entreprise associée		—	(1,7)
Investissement dans des actifs de prospection et d'évaluation	12	(1,9)	(1,9)
Acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation	12	—	(5,0)
Acquisition de droits de redevance	13	—	(7,2)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		(0,7)	—
Autre		(8,4)	(1,9)
		(8,3) \$	(18,5) \$

(d) Rapprochement de la dette à long terme provenant des activités de financement

	Notes	Prêts pour équipement	Billets de premier rang de 5,75 %	Facilité de crédit	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2021		28,0 \$	438,6 \$	— \$	466,6 \$
Variations de trésorerie :					
Remboursements		(7,7)	—	—	(7,7)
Variations hors trésorerie :					
Amortissement des coûts de financement différés		—	0,9	—	0,9
Conversion des devises		(1,6)	—	—	(1,6)
Variation de la juste valeur du dérivé incorporé		—	6,9	—	6,9
Autre		—	(0,7)	—	(0,7)
Solde au 31 décembre 2021		18,7 \$	445,7 \$	— \$	464,4 \$
Variations de trésorerie :					
Produits		6,0	—	455,0	461,0
Remboursements		(7,4)	—	—	(7,4)
Variations hors trésorerie :					
Amortissement des coûts de financement différés		0,1	0,9	—	1,0
Conversion des devises		(1,3)	—	—	(1,3)
Variation de la juste valeur du dérivé incorporé		—	1,5	—	1,5
Autre		—	(0,5)	—	(0,5)
Solde au 31 décembre 2022		16,1 \$	447,6 \$	455,0 \$	918,7 \$

36. Informations sectorielles

Les mines aurifères de la Société sont divisées selon les régions géographiques suivantes :

- Burkina Faso – mine Essakane;
- Canada – division Doyon, y compris la mine Westwood.

Les secteurs non aurifères de la Société sont divisés comme suit :

- Projet Côté Gold¹;
- Prospection, évaluation et mise en valeur;
- Siège social – comprend le droit de redevance et les participations dans une entreprise associée, jusqu'à leur cession.

¹ Depuis la prise de la décision de procéder à la construction en juillet 2020, le projet Côté Gold est considéré comme un secteur opérationnel distinct puisque l'information financière concernant le projet est examinée régulièrement par le principal décideur opérationnel de la Société en vue de prendre des décisions sur les ressources à allouer à ce secteur et d'évaluer la performance du projet. Le secteur comprend l'information financière du projet de la coentreprise non constituée en société de Côté Gold (la « coentreprise »), ainsi que d'autres informations financières concernant le projet Côté Gold ne portant pas sur la coentreprise.

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Total des actifs non courants	Total des actifs	Total des passifs	Total des actifs non courants	Total des actifs	Total des passifs
Mines aurifères						
Burkina Faso	798,0 \$	1 183,0 \$	287,7 \$	860,0 \$	1 153,4 \$	275,4 \$
Canada	316,8	348,7	226,4	339,8	368,7	260,7
Total des mines aurifères	1 114,8	1 531,7	514,1	1 199,8	1 522,1	536,1
Projet Côté Gold	1 696,9	1 821,6	209,5	1 022,8	1 118,1	109,0
Prospection, évaluation et mise en valeur	18,8	22,0	1,8	19,8	45,0	5,8
Siège social	73,3	264,2	1 216,6	98,4	453,1	684,3
Actifs détenus en vue de la vente ¹	—	785,6	276,3	679,7	833,3	319,3
Total	2 903,8 \$	4 425,1 \$	2 218,3 \$	3 020,5 \$	3 971,6 \$	1 654,5 \$

1. Comprend les actifs et passifs détenus en vue de la vente relatifs à la mine Rosebel et aux actifs de Bambouk (note 5).

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Information sur les états consolidés des résultats (perte)								
	Produits	Coût des ventes ¹	Charge d'amortissement ²	Frais généraux et administratifs ³	Prospection	Perte de valeur	Autre	Profits (pertes) provenant des activités exploitations	Coûts en immobilisations ⁴
Mines aurifères									
Burkina Faso	883,3	\$ 431,2	\$ 220,2	\$ —	0,2	\$ 11,5	0,7	\$ 219,5	\$ 162,6
Canada	120,6	139,2	19,9	—	—	—	2,9	(41,4)	35,1
Total des mines aurifères	1 003,9	570,4	240,1	—	0,2	11,5	3,6	178,1	197,7
Projet Côté Gold	—	—	—	1,3	3,0	—	—	(4,3)	531,7
Prospection, évaluation et mise en valeur	—	—	—	0,2	25,2	—	3,3	(28,7)	13,9
Siège social ⁵	(45,1)	—	0,4	50,5	—	5,6	2,2	(103,8)	1,3
Total des activités poursuivies	958,8	\$ 570,4	\$ 240,5	\$ 52,0	\$ 28,4	\$ 17,1	\$ 9,1	\$ 41,3	\$ 744,6
Activités abandonnées ⁶	405,2	286,8	43,9	3,5	1,2	110,1	2,5	(42,8)	130,8
Total	1 364,0	\$ 857,2	\$ 284,4	\$ 55,5	\$ 29,6	\$ 127,2	\$ 11,6	\$ (1,5)	\$ 875,4

1. Exclut la charge d'amortissement.

2. La charge d'amortissement exclut l'amortissement lié aux actifs généraux, qui sont compris dans les frais généraux et administratifs.

3. Comprend la charge d'amortissement liée aux actifs généraux et aux actifs de prospection et d'évaluation.

4. Comprend les coûts en trésorerie des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation.

5. Comprend l'incidence sur les produits de la livraison d'onces en vertu de l'accord de paiement anticipé de 2019 et les résultats provenant des droits de redevance.

6. Activités abandonnées liées à la mine Rosebel et à la fosse Saramacca au Suriname (note 5).

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Information sur les états consolidés des résultats (perte)

	Produits	Coût des ventes ¹	Charge d'amortissement ²	Frais généraux et administratifs ³	Prospection	Perte de valeur	Autre	Profits (pertes) provenant des activités d'exploitations	Coûts en immobilisations ⁴
Mines aurifères									
Burkina Faso	813,9	\$ 472,1	\$ 251,6	\$ —	1,2	\$ —	\$ 5,6	\$ 83,4	\$ 135,6
Canada ⁵	61,6	77,0	11,3	—	—	—	67,2	(93,9)	14,3
Total des mines aurifères	875,5	549,1	262,9	—	1,2	—	72,8	(10,5)	149,9
Projet Côté Gold	—	—	—	0,9	2,9	—	—	(3,8)	343,0
Prospection, évaluation et mise en valeur	—	—	—	0,3	31,0	—	0,4	(31,7)	33,6
Siège social ⁶	—	—	1,3	37,6	—	15,0	4,7	(58,6)	0,6
Total des activités poursuivies	875,5	\$ 549,1	\$ 264,2	\$ 38,8	\$ 35,1	\$ 15,0	\$ 77,9	\$ (104,6)	\$ 527,1
Activités abandonnées ⁷	276,2	260,1	75,6	3,2	3,0	190,1	14,1	(269,9)	98,6
Total	1 151,7	\$ 809,2	\$ 339,8	\$ 42,0	\$ 38,1	\$ 205,1	\$ 92,0	\$ (374,5)	\$ 625,7

1. Exclut la charge d'amortissement.

2. La charge d'amortissement exclut l'amortissement lié aux actifs généraux, qui sont compris dans les frais généraux et administratifs.

3. Comprend la charge d'amortissement liée aux actifs généraux et aux actifs de prospection et d'évaluation.

4. Comprend les coûts en trésorerie des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation.

5. Variations dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du site fermé Doyon comprises dans les autres charges.

6. Comprend les résultats provenant des droits de redevance.

7. Activités abandonnées liées à la mine Rosebel et à la fosse Saramacca au Suriname (note 5).

37. Engagements

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Obligations d'achats	114,6 \$	64,0 \$
Obligations liées aux coûts en immobilisations	347,0	423,7
Obligations locatives	33,7	20,9
	495,3 \$	508,6 \$

(a) Engagements – paiements exigibles par période

Au 31 décembre 2022	Total	Moins d'un an ¹	1 à 2 ans ²	3 à 4 ans ³	Plus de 4 ans ⁴
Obligations d'achats	114,6 \$	102,3 \$	3,8 \$	4,8 \$	3,7 \$
Obligations liées aux coûts en immobilisations	347,0	327,2	15,8	4,0	—
Obligations locatives	33,7	8,4	15,8	4,3	5,2
	495,3 \$	437,9 \$	35,4 \$	13,1 \$	8,9 \$

1. À payer au cours de la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
2. À payer au cours de la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.
3. À payer au cours de la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.
4. À payer à compter du 1^{er} janvier 2028 et par la suite.

(b) *Redevances incluses dans le coût des ventes*

La production de certaines propriétés minières est assujettie à des redevances à de tierces parties (incluses dans le coût des ventes) qui sont calculées selon diverses méthodes résumées ci-dessous :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Activités poursuivies		
Essakane ¹	43,8 \$	40,7 \$
Activités abandonnées		
Rosebel ²	26,8	19,9
	70,6 \$	60,6 \$

1. Redevance calculée selon un pourcentage de l'or vendu au prix de l'or sur le marché le jour précédant l'expédition ; le pourcentage de redevance varie en fonction du prix de l'or sur le marché : 3 % si le prix de l'or sur le marché est inférieur ou égal à 1 000 \$ par once, 4 % si le prix de l'or sur le marché se situe entre 1 000 \$ et 1 300 \$ par once, ou 5 % si le prix de l'or sur le marché est supérieur à 1 300 \$ par once.
2. Redevance de 2 % sur la production d'onces d'or payable en nature et un droit participatif de 6,5 % du montant excédant un prix du marché de l'or de 425 \$ par once si applicable, en utilisant pour chaque trimestre civil la moyenne des prix du marché déterminés par le marché London Gold Fix P.M. De plus, 0,25 % de toute la production minérale de Rosebel est versé à un organisme de charité ayant comme objectif de promouvoir le développement local des ressources naturelles au Suriname.

38. Opérations entre parties liées

(a) *Montants à recevoir de parties liées*

La Société n'avait aucun montant à recevoir de parties liées à l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

(b) *Rémunération des gestionnaires clés*

La rémunération du personnel clé de gestion, qui comprend les membres du conseil d'administration et de la haute direction, se répartit comme suit :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2022	2021
Salaires et autres avantages	5,8 \$	6,0 \$
Avantages au titre des prestations de retraite	2,4	0,3
Paiements fondés sur des actions	2,6	3,1
	10,8 \$	9,4 \$

RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES DE 2022

Mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Les estimations des réserves minérales et ressources minérales contenues dans le présent rapport ont été préparées selon le Règlement 43-101 et les Normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le conseil de l'ICM, telles que modifiées (les « Normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles énoncées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7* (le « guide ») de la SEC, selon l'interprétation du personnel de la SEC. Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et celles des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles du *Industry Guide No. 7*. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent rapport peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines. Aux termes du guide, une minéralisation ne peut être classée comme « réserve » que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite.

Par suite de l'adoption des modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de pré-faisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent rapport sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

Informations techniques et personnes qualifiées / Notes sur le contrôle de qualité

Madame Lisa Ragsdale, géologue professionnelle (directrice principale, Géologie minière, IAMGOLD Corporation), est la personne qualifiée (« PQ ») responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales contenues dans les présentes au 31 décembre 2022. Monsieur Guy Bourque, ing., (directeur principal, Exploitation minière, IAMGOLD Corporation) est la PQ responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales contenues dans les présentes au 31 décembre 2022. Les PQ mentionnées plus haut ont approuvé les informations techniques aux présentes et ont préalablement examinées celles-ci. Elles ont vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans les présentes.

RÉSERVES MINÉRALES ET RESSOURCES MINÉRALES CONSOLIDÉES au 31 décembre 2022^{1,2,3,4}

	Onces d'or contenues attribuables
	(milliers)
Total des réserves minérales prouvées et réserves minérales probables	11 564
Total des ressources minérales mesurées et des ressources minérales indiquées (incluant les réserves minérales)	24 067
Total des ressources minérales présumées	9 391

Notes

1. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée. Les ressources minérales présumées s'ajoutent aux ressources minérales mesurées et aux ressources minérales indiquées. Les renseignements détaillés portant sur les ressources minérales mesurées et les ressources minérales indiquées ainsi que les autres informations relatives au Règlement 43-101 figurent dans les rapports techniques correspondants, qui ont tous été préparés par une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 et déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières et qui sont disponibles sur le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On peut raisonnablement s'attendre à ce que la majorité des ressources minérales présumées atteignent le rang de ressources minérales indiquées à la suite d'une exploration continue. Les informations relatives aux propriétés minières de la Société, y compris les estimations des réserves minérales et des ressources minérales présentées dans le présent rapport, ont été préparées conformément au Règlement 43-101, qui diffère considérablement des obligations d'information de la SEC généralement applicables aux sociétés américaines. Par conséquent, les renseignements contenus dans ce rapport ne sont pas comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés américaines soumises aux obligations de communication d'information de la SEC. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales. Les chiffres pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.
2. Les ressources mesurées et les ressources indiquées comprennent les réserves minérales prouvées et les réserves minérales probables.
3. Les ressources minérales et les réserves minérales de chaque propriété sont présentées séparément dans le tableau ci-dessous.
4. Les données de tonnage, la teneur et le métal contenu des ressources minérales et des réserves minérales ont été arrondis pour refléter l'exactitude de l'estimation, et les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES DES EXPLOITATIONS ET PROJETS AURIFÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2022^{1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15}

(Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves prouvées et probables.)

Réserves minérales et ressources minérales				
Exploitations aurifères	Tonnes (milliers)	Teneur (g Au/t)	Onces contenues (milliers)	Onces d'or attribuables (milliers)
Rosebel, Suriname⁽³⁾				(95 %)
Réserves minérales prouvées	8 890	0,6	179	170
Réserves minérales probables	71 956	1,0	2 266	2 153
Sous-total Rosebel	80 846	0,9	2 445	2 322
Saramacca, Suriname⁽³⁾				(66,5 %)
Réserves minérales prouvées	128	0,9	4	3
Réserves minérales probables	17 663	1,9	1 089	724
Sous-total Saramacca	17 792	1,9	1 093	727
Sous-total Rosebel (consolidé)	98 638	1,1	3 537	3 049
Rosebel, Suriname⁽³⁾				(95 %)
Ressources minérales mesurées	8 791	0,6	183	174
Ressources minérales indiquées	119 221	1,1	4 290	4 076
Ressources minérales présumées	13 294	0,9	391	372
Saramacca, Suriname⁽⁴⁾				(66,5 %)
Ressources minérales mesurées	128	0,9	4	3
Ressources minérales indiquées	19 429	2,3	1 434	954
Ressources minérales présumées	3 821	1,3	161	107
Essakane, Burkina Faso⁽⁵⁾				(90 %)
Réserves minérales prouvées	21 413	0,7	464	418
Réserves minérales probables	31 858	1,6	1 597	1 437
Sous-total	53 270	1,2	2 061	1 855
Ressources minérales mesurées	34 282	0,6	607	546
Ressources minérales indiquées	52 945	1,3	2 247	2 022
Ressources minérales présumées	2 318	1,4	107	97
Westwood, Canada⁽⁶⁾				(100 %)
Réserves minérales prouvées	128	10,0	41	41
Réserves minérales probables	3 072	5,5	541	541
Sous-total	3 200	5,7	582	582
Ressources minérales mesurées	791	9,3	236	236
Ressources minérales indiquées	7 213	8,8	2 047	2 047
Ressources minérales présumées	2 699	12,3	1 071	1 071
Gossey, Burkina Faso⁽¹²⁾				(90 %)
Ressources minérales indiquées	10 454	0,9	291	262
Ressources minérales présumées	2 939	0,9	85	77
Projet de coentreprise Côté Gold – Canada⁽⁷⁾				(64,75 %)
Réserves minérales prouvées	130 988	1,0	4 260	2 758
Réserves minérales probables	102 343	0,9	2 914	1 887
Sous-total	233 331	1,0	7 174	4 645
Ressources minérales mesurées	152 534	1,0	4 726	3 060
Ressources minérales indiquées	213 382	0,8	5 480	3 548
Ressources minérales présumées	189 108	0,6	3 813	2 469
Gosselin, Canada⁽¹⁴⁾				(64,75 %)
Ressources minérales indiquées	124 500	0,8	3 350	2 169
Ressources minérales présumées	72 900	0,7	1 710	1 107

Projet Boto (Sénégal) ⁽⁸⁾				(90 %)
Réserves minérales probables	29 040	1,7	1 593	1 434
Sous-total	29 040	1,7	1 593	1 434
Ressources minérales indiquées	40 567	1,6	2 033	1 830
Ressources minérales présumées	8 196	1,8	469	422
Diakha-Siribaya, Mali⁽⁹⁾				(90 %)
Ressources minérales indiquées	27 937	1,5	1 325	1 193
Ressources minérales présumées	8 468	1,5	417	376
Monster Lake, Canada⁽¹⁰⁾				(100 %)
Ressources minérales présumées	1 110	12,1	433	433
Nelligan, Canada⁽¹³⁾				(75 %)
Ressources minérales indiquées	72 200	0,9	1 970	1 478
Ressources minérales présumées	114 100	0,9	3 238	2 429
Pitangui, Brésil ⁽¹¹⁾				(100 %)
Ressources minérales indiquées	3 330	4,4	470	470
Ressources minérales présumées	3 559	3,8	433	433
TOTAL				
Réserves minérales prouvées et réserves minérales probables	417 480	1,1	14 947	11 564
Ressources minérales mesurées et ressources minérales indiquées	887 704	1,1	30 694	24 067
Ressources minérales présumées	422 511	0,9	12 329	9 391

Notes concernant les réserves et ressources minérales aurifères

- Dans les exploitations minières, les ressources minérales mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves minérales, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.
- Bien que les ressources mesurées, les ressources indiquées et les ressources présumées soient des catégories de minéralisation reconnues et devant être divulguées selon la réglementation canadienne, l'*Industry Guide 7* de la SEC ne les reconnaît pas. La divulgation des onces contenues est permise en vertu des réglementations canadiennes ; cependant l'*Industry Guide 7* de la SEC ne permet généralement la divulgation des ressources qu'en tant que tonnage et teneur in situ. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales.
- Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101.
- Les réserves minérales de Saramacca ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2021 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once conformément au Règlement 43-101.
- Les réserves minérales d'Essakane ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101.
- Les réserves minérales de Westwood (sous terre) ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once d'or, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant une teneur de coupure de 6,2 grammes d'or par tonne (krigeage ordinaire) et de 7,4 grammes d'or par tonne (krigeage d'indicateurs) sur une largeur minimale de 2,6 mètres et un prix de l'or de 1 500 \$. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101. Les estimations des réserves et ressources minérales de Grand Duc font partie des estimations des réserves et des ressources minérales de Westwood. Les réserves minérales de Grand Duc ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 350 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101.
- Les réserves minérales de Côté Gold ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101.
- Les réserves minérales de Boto ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 200 \$ par once et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101.
- Les ressources minérales de Diakha-Siribaya ont été estimées au 31 décembre 2022, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
- Les ressources minérales de Monster Lake ont été estimées au 31 décembre 2022, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
- Les ressources minérales de Pitangui ont été estimées au 31 décembre 2022, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
- Les ressources minérales de Gossey ont été estimées au 31 décembre 2022, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
- Les ressources minérales de Nelligan ont été estimées au 31 décembre 2022, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
- Les ressources minérales de Gosselin ont été estimées au 31 décembre 2022, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ l'once.
- Le 31 janvier 2023, la Société a vendu la mine d'or Rosebel à Zijin.

INFORMATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Société de fiducie
Computershare du Canada
100 University Avenue,
8th Floor, North Tower,
Toronto, Ontario M5J 2Y1
T : 416 263 9200
SF : 1 800 564 6253
www.computershare.com
service@computershare.com

AUDITEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

INSCRIPTIONS BOURSIÈRES

Bourse de Toronto
Symbole boursier : IMG

Bourse de New York
Symbole boursier : IAG

DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LA SOCIÉTÉ

www.sedar.com
www.sec.gov

ACTIONS ÉMISES

Au 31 décembre 2022
Nombre total en circulation
479,0 millions

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Graeme Jennings,
Vice-président,
Relations avec les
investisseurs T : 416
360 4745

E : info@iamgold.com

SITE WEB

www.iamgold.com

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maryse Bélanger
Présidente du conseil et
présidente et chef de la
direction par intérim,
Vancouver, Colombie-
Britannique

Ian Ashby^{5,6}
Administratrice
indépendante, San
Jose, Californie

Christiane Bergevin^{1,2}
Administratrice
indépendante,
Montréal, Québec

Ann K. Masse^{3,4}
Administratrice
indépendante,
Wilmington, Delaware

Peter O'Hagan^{1,2}
Administrateur
indépendant, New York,
New York

Kevin O'Kane^{4,5,6}
Administrateur indépendant,
Vancouver, Colombie-
Britannique

David Smith^{1,2}
Administrateur indépendant,
Vancouver, Colombie-
Britannique

Anne Marie Toutant^{2,4,5,6}
Administratrice
indépendante, Calgary,
Alberta

HAUTE-DIRECTION

Maryse Bélanger
Présidente du conseil
et présidente et chef de
la direction par intérim

Maarten Theunissen
Chef de la direction financière

Craig MacDougall
Premier vice-
président,
Croissance

Bruno Lemelin
Vice-président
principal,
Exploitations et
projets

Timothy Bradburn
Vice-président
principal, directeur,
Affaires juridiques et
secrétaire général

Oumar Toguyeni
Vice-président
principal, Affaires
internationales et
développement
durable

Dorena Quinn
Vice-présidente
principale,
Ressources humaines

¹ Membre du comité d'audit et des finances

² Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération

³ Membre du comité de nomination et de gouvernance d'entreprise

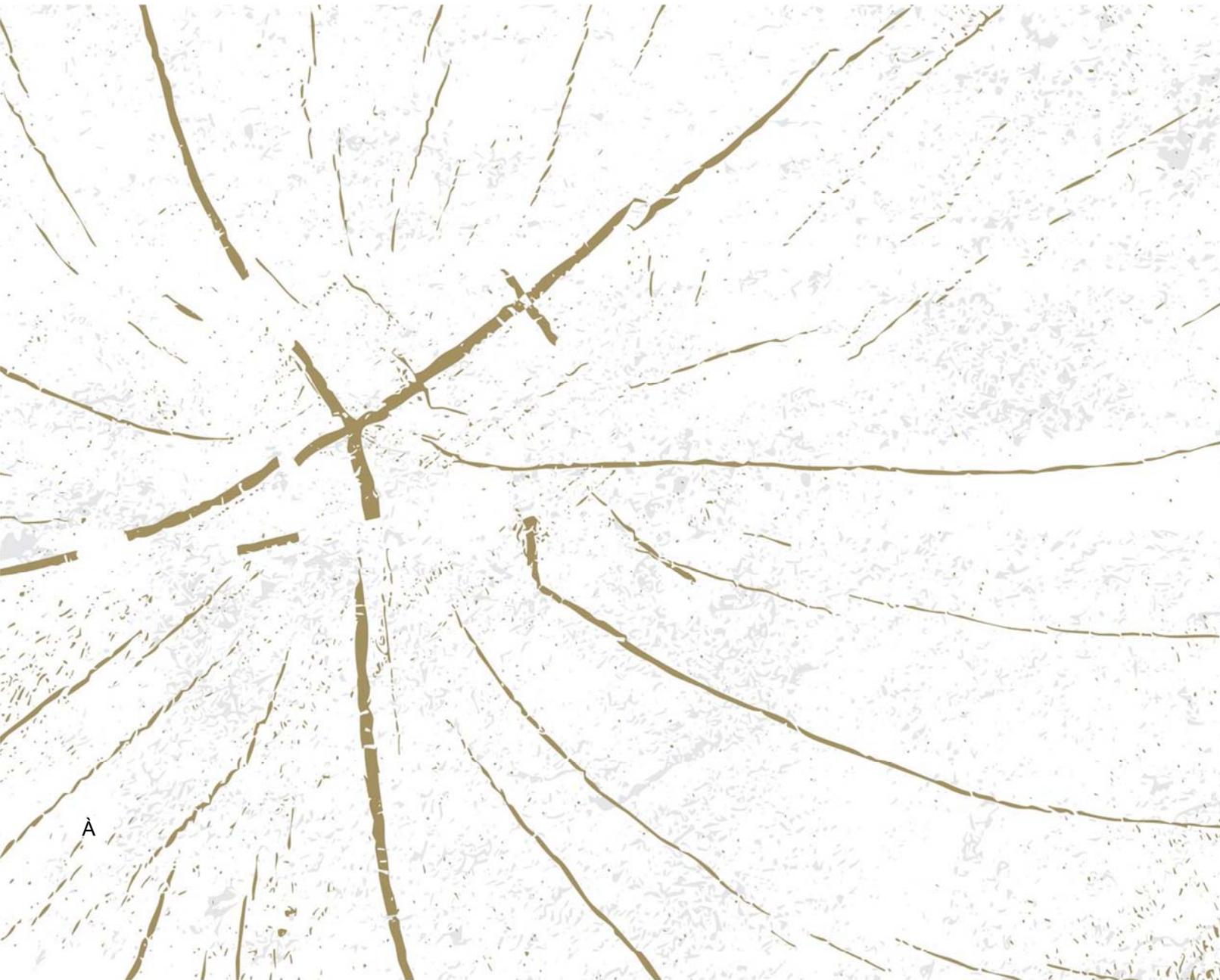
⁴ Membre du comité du développement durable

⁵ Membre du comité d'examen du projet Côté Gold

⁶ Membre du comité technique

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent rapport ou intégrés à celui-ci par renvoi, y compris toute déclaration ou information concernant les ressources minérales et les réserves minérales de la Société, constituent des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » et reposent sur les attentes, les estimations et les prévisions à la date du présent rapport annuel. Les énoncés prospectifs dans les présentes comprennent ceux à l'égard des réserves minérales et des ressources minérales de la Société. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes, sans s'y limiter, « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « budget », « prévisions », « estimer », « croire », « prometteur », « important », « potentiel », « considérable », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats ou événements réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'estimer avec précision les réserves minérales et les ressources minérales, des écarts dans la teneur minérale du matériel déterminé comme étant des réserves minérales et des ressources minérales par rapport aux attentes, des augmentations inattendues dans les coûts de maintien tout inclus ou autres coûts, des hausses inattendues des coûts en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection, des changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs, des résultats futurs de prospection qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de la Société et des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.



A

SIÈGE SOCIAL

IAMGOLD Corporation
401 Bay Street, bur. 3200
C.P. 153
Toronto (Ontario) M5H
2Y4 Canada

T : 416 360-4710
SF : 1 888 464-9999
F : 416 360-4750

BUREAU RÉGIONAL

IAMGOLD Corporation
2000, rue de l'Éclipse, bur. 500
Brossard (Québec) J4Z
0S2 Canada

T : (450) 677-0040
SF : 1 888 677-0040
F : 450 677-3382

IAMGOLD[®]
CORPORATION

iamgold.com